L'ANTIFRANCE A L'OEUVRE

OU

Ce que la loge nous réserve

AVEC 35 ILLUSTRATIONS

http://www.liberius.net
© Bibliothèque Saint Libère 2018.
Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

L'Antifrance à l'œuvre

ou

Ce que la loge nous réserve

Scènes et Images de l'époque des Inventaires
avec 35 Illustrations

par

l'abbé PAUL SUTTER, curé d'Eichhoffen (B.-Rhin)

PRIX 3.50 Frs.

ÉDITIONS „ALSATIA“, COLMAR
1925.

A Sa Grandeur

Monseigneur Charles Ruch,

Au Pasteur qui dans son premier diocèse de Nancy a aidé si vaillamment à réparer les ruines accumulées par le régime inique de la séparation,

A l'aumônier de l'intrépide 20me Corps, qui a su donner toujours à ses diocésains de guerre l'exemple du mépris de la fatigue et du danger,

A l'Evêque de Strasbourg qui devant nos chrétiennes populations d'Alsace défend si noblement le beau visage de la France contre ceux qui sur ce visage voudraient poser un masque grimaçant de haine,

Au Chef habitué à la victoire autour duquel nous nous serrons avec confiance,

Hommage très humble et très respectueux de

l'auteur.



Lettre de Mgr. Ruch à l'auteur

Strasbourg, le 15 février 1925.

Cher Monsieur le Curé,

Je vous remercie beaucoup du précieux envoi de votre excellent petit livre : « L'Antifrance à l'œuvre ». J'ai vu avec une profonde émotion les photographies de scènes bien douloureuses et que je n'oublierai jamais. J'aurais désiré de toute mon âme qu'il ne fût jamais nécessaire de les faire passer sous les yeux des Alsaciens. Mais puisque malheureusement des gens qui n'ont rien appris et rien oublié veulent faire subir à l'Alsace la persécution qu'ils ont imposée à la France, j'estime que vous avez fait une œuvre très utile, très opportune en montrant par le texte et par l'image tout le grotesque, tout l'odieux de la conduite des exécuteurs des lois laïques. Aussi de toute mon âme je vous remercie et je souhaite à votre œuvre plein succès.

Veuillez agréer, cher Monsieur le Curé, l'expression de mon religieux respect, l'assurance de mon affectueux dévouement.

CHARLES RUCH

Evêque de Strasbourg

Préface.

C'est avec un enthousiasme sans exemple, que l'Alsace et la Lorraine accueillirent, en novembre 1918, les soldats de la France victorieuse. Ni le gouvernement, ni le peuple français ne s'étaient attendus à pareil attachement, après une séparation de 48 ans. Tels des enfants perdus qui retrouvent, après de longues années, leur mère bien aimée, les provinces recouvrées se jetèrent avec délire dans les bras de la France. Mais aussi, pendant leur union de deux siècles avec ce pays, n'avaient-elles pas été heureuses, comme jamais ne le fut une province? Et les quelques dizaines d'années qui avaient précédé la brutale séparation n'avaient-elles pas été marquées d'un incomparable essor économique, politique et religieux?

De son côté, la France jeta des regards pleins de fierté et d'admiration sur les deux provinces si longtemps orphelines et leur témoigna — même au point de vue financier — une bienveillance qui fit voir aux yeux de tout l'univers son amour et sa reconnaissance pour une fidélité si inébranlable. Par la bouche de ses représentants les plus autorisés, elle fit connaître à plusieurs reprises sa volonté de respecter toujours les droits tradi-

tionnels, les mœurs et les usages particuliers de nos deux provinces et de ne jamais toucher à leurs convictions religieuses.

Les journées de joie délirante passèrent et la vie de tous les jours reprit. L'on se regarda alors en face et l'on ne se reconnut plus. L'Alsace et la Lorraine étaient restées les mêmes qu'en 1870, mais la France avait changé : Ce n'était plus cette France que les plus anciens d'entre nous avaient connue.

Durant ce demi-siècle de séparation, l'ennemi avait envahi la patrie et y avait répandu à foison les semences mauvaises, qui avaient fini par croître avec une telle puissance, que les bons germes en étaient presqu'étouffés.

Le premier, un politicien néfaste, Léon Gambetta, fils d'un juif italien, entreprit en France cette œuvre infernale. Considéré par les Français comme un ardent champion du patriotisme, il entra secrètement en relations avec Bismarck, par l'intermédiaire de sa maîtresse Léonie Léon, et lui rendit personnellement visite dans les environs de Varzin.

Gambetta rapporta de son voyage deux cadeaux allemands pour la France : la république et la guerre religieuse : la république que chaque vainqueur commence par imposer au peuple ennemi, pour s'éviter la crainte d'un gouvernement uni, fort et entreprenant ; la guerre religieuse, c'est-à-dire la lutte contre Dieu et son Eglise, lutte qui affaiblit un peuple plus que bien d'autres guerres.

« Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » fut le cri de guerre que Gambetta lança dans le pays, quand il fut devenu premier ministre, en 1881. Les élections législatives de 1893 et 1898 ayant beaucoup favorisé les radicaux-socialistes, ses successeurs, tels que Ferry, Brisson et Rouvier, répétèrent ce mot d'ordre avec une véritable frénésie. Les plus désolantes époques de l'acharnement anticlérical furent celles des gouvernements Waldeck-Rousseau (23-6-1899), Combes (7-6-1902), Rouvier (24-1-1905), Sarrien (14-3-1906), Clémenceau (25-10-1906) et Briand (24-7-1909). Après être passée à son apogée sous l'ex-abbé Combes, la persécution religieuse s'atténua peu à peu sous les deux derniers de ces ministres.

C'est au temps de Combes, le plus odieux de ces sectaires, que se sont déroulées la plupart des scènes que nous faisons revivre dans les illustrations et le texte de cette brochure. Ce fut cette époque de détresse immense que Millerand a flétrie à jamais du nom de « régime abject », régime de boue et d'infamie. Ce fut ce régime où quelques milliers de franc-maçons et de juifs tyrannisaient 36 millions de Français ; où une chambre vénale inventait, mois par mois, de nouvelles lois d'exception contre les catholiques ; où par tout le pays les églises furent profanées, les couvents fermés et les religieux chassés du sol natal ; où les biens d'église furent mis au pillage ; où l'on vola jusqu'à la fortune des morts, les fondations de messes pour les Trépassés ; où

fut introduite l'école laïque, c'est-à-dire l'école sans Dieu.

Il faudrait écrire de gros volumes si l'on voulait envisager sous tous ses aspects cette tyrannie et décrire la misère des catholiques français qui ne trouvèrent un peu de calme qu'au moment où éclata la guerre mondiale. A cet instant du danger suprême de la patrie, ce fut un désir unanime d'union sacrée. De tous les points du globe, les religieux proscrits la veille affluèrent spontanément pour défendre, malgré son ingratitude, la patrie menacée. Sans marchander, ils ont versé leur sang ; 4.640 d'entre eux sont morts au champ d'honneur. Le nombre de leurs grands blessés et invalides est immense. Après la victoire, gagnée par leur sang, ils s'attendaient à pouvoir rester en France. Aux élections de 1919, une majorité nationale fut en effet constituée. La Chambre qui en résulta maintint l'union sacrée et mit un terme à la lutte religieuse pour permettre au pays de se ressaisir et d'arriver enfin à une véritable ère de paix.

Mais pourquoi ce bloc national dut-il mettre toute sa confiance en Poincaré, prisonnier de la Loge, qui abusa de sa popularité pour maintenir l'intangibilité doctrinale et pratique des lois laïques et machiner le glissement à gauche de la majorité. Quel réveil angoissant au lendemain des élections du 11 mai 1924 ! Le Bloc national sortit de la bataille électorale diminué de la moitié de ses effectifs. Poincaré et Millerand, eux-mêmes,

furent les premières victimes de leur aveuglement et, avec la nouvelle majorité, le sectarisme religieux revint à l'ordre du jour.

Et voici qu'un nouveau régime abject a remplacé celui de Combes.

De nouveau, 242 frères ∴ siègent à la Chambre des députés. Sur 13 ministres 12 sont francs-maçons. A la tête du gouvernement, se trouve M. Herriot, maire radical-socialiste de Lyon, patronné et conduit par les socialistes et les communistes, tel un ours danseur, mené au licol par un bohémien. Dès les premiers jours, il a tenu à déclarer la guerre au Pape et à l'Eglise de France, et à introduire dans nos provinces les lois laïques d'un Waldeck et d'un Combes, sous prétexte de faire de nous de vrais Français. Par cette assimilation complète chère à son cœur, nous, catholiques d'Alsace et de Lorraine, nous serions exposés à partager la misère des catholiques français. Pour que chez nous fût effacé tout vestige de « privilège », nos propres églises seraient profanées et pillées ; nos religieux prendraient le chemin de l'exil ; évêques et prêtres seraient jetés sur le pavé ; par la confiscation des saintes fondations, nos chers défunts aussi seraient dépouillés, et nos écoles confessionnelles seraient livrées à la laïcité, c'est-à-dire à Satan. On les remplacerait par l'école laïque française, la plus médiocre de toute l'Europe, d'où sortent 18% d'illettrés et 90% de jeunes gens à qui tout sentiment religieux est étranger, et cette éducation

sans Dieu fait croître de plus en plus le nombre des adolescents criminels. Dans les écoles normales surtout on s'attacherait à déraciner l'idée de Dieu de l'esprit des jeunes instituteurs qui devront former à leur image les enfants qu'on leur confie.

Chez nous aussi, on voudrait arracher le crucifix des écoles et des prétoires, car cet insigne divin remplit d'horreur les franc-maçons et les juifs. Pour que les pauvres mourants ne puissent plus jouir librement des suprêmes consolations de la sainte Eglise, chez nous aussi, on voudrait chasser les sœurs des hôpitaux et interdire aux aumôniers l'accès des casernes. Le Bon Dieu, comme un hôte indésirable, serait proscrit de l'Etat, de l'âme de la France et du cœur de ses enfants.

Mais les catholiques d'Alsace ont entendu la menace et se sont dressés comme un seul homme pour défendre leur foi contre les entreprises diaboliques du gouvernement sectaire. A leur tête s'est mis leur évêque, chef prêt à sacrifier, avec un zèle vraiment apostolique, biens et vie, pour sauver les libertés de son église et de son cher troupeau.

« On ne passe pas ! » fut le mot d'ordre de Verdun. « On ne passe pas ! » c'est également le cri de ralliement de notre évêque et de ses diocésains. La consternation est la même et la résolution aussi forte chez nos frères de Lorraine et leur Chef. Si l'on veut, à tout prix, nous imposer

la lutte, nous relevons le défi, avec la ferme conviction que Dieu aidant les lauriers de la victoire viendront couronner les drapeaux de notre juste cause.

Ce modeste ouvrage est une contribution à l'œuvre commune. Il veut faire revivre, devant les Alsaciens-Lorrains, un certain nombre des crimes innombrables dont s'est rendu coupable un sectarisme imbécile. Une série de documents photographiques et la description de différents incidents de la lutte religieuse ont pour but de leur montrer les abominables tourments subis par leurs frères opprimés. Qu'ils se disent que pareil sort leur serait réservé par les tristes suppôts de Satan, si nous les laissions agir comme ils ont pu agir jadis en France, faute d'organisation chez les catholiques.

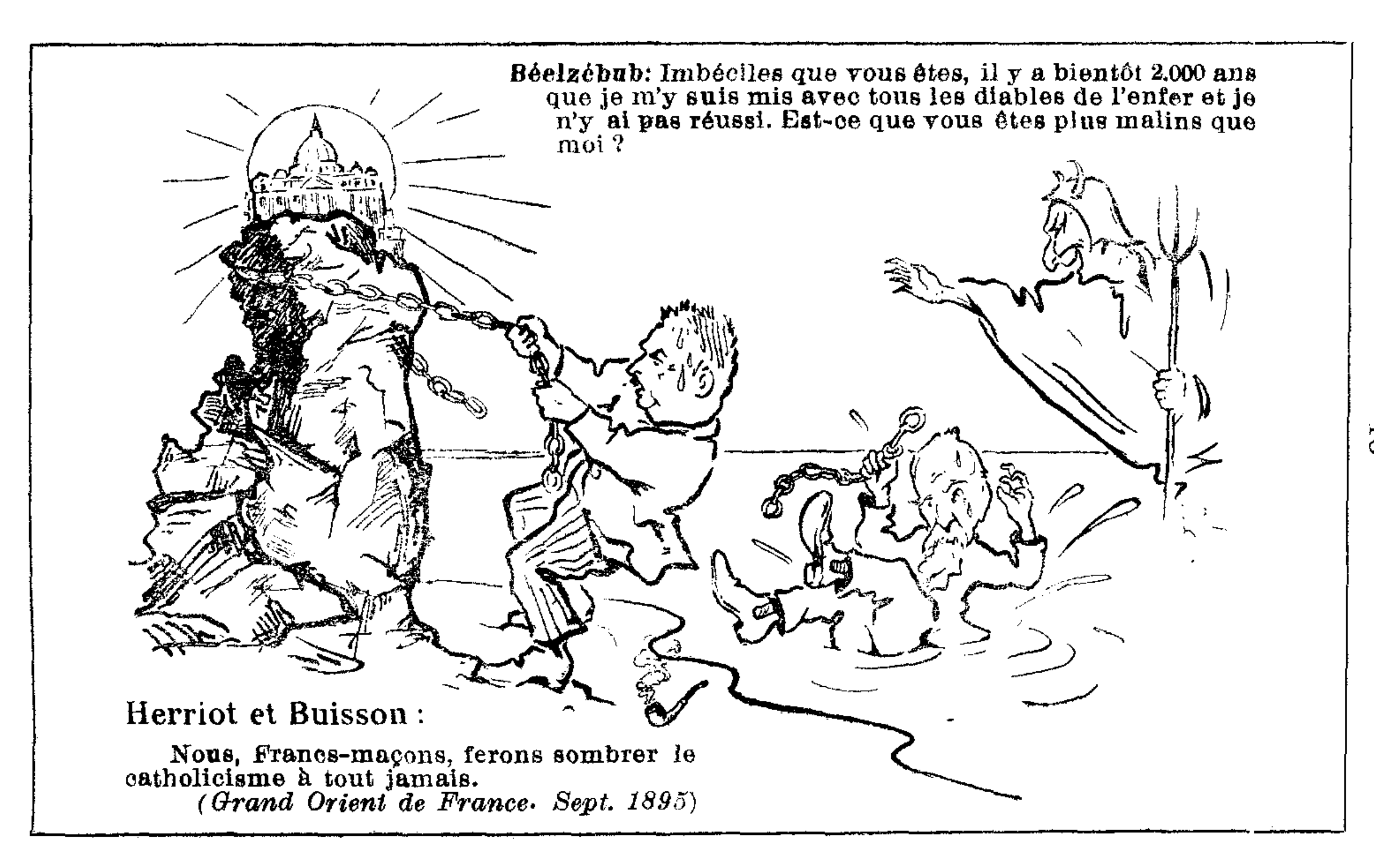
Ce livre s'intitule « l'Antifrance à l'œuvre » afin que nos braves catholiques s'habituent à ne pas confondre les sectaires, grands ou petits, baptisés ou non, avec la France, de même qu'ils ne confondent pas Peirotes avec Strasbourg, ni Grumbach avec Colmar. La majeure partie de nos ennemis n'a rien de commun avec la France que le hasard d'une naissance en territoire français, ou la bonne chance d'une naturalisation injustifiée. Ce sont eux l'Antifrance. Tous leurs efforts ne s'inspirent que de l'intérêt de leur parti et de leur porte-monnaie. Leur seul idéal moral c'est la stupide lutte religieuse, parce qu'ils haïssent Dieu et ceux qui le servent. Leur seul but

est la libre satisfaction de leurs passions, la révolution politique et le bouleversement social qui leur permettra de pêcher en eau trouble. Voilà pourquoi ils amnistient malfaiteurs, espions, traîtres. voleurs et filous, auxquels les unissent des liens d'intime fraternité. A l'extérieur ils lâchent les intérêts de la patrie, dont la prospérité les laisse en parfaite indifférence.

Cependant la vraie France est celle qui a été opprimée et foulée aux pieds, celle qui se dit avec une fière fidélité la fille aînée de l'Eglise, celle qui encouragée par l'exemple des provinces recouvrées — se prépare à livrer une bataille décisive à ses ennemis, et qui, avec le secours du Seigneur Tout-Puissant, remportera la victoire !




L'Alsace-Lorraine crie aux agents du gouvernement :
Plutôt que de détruire cette croix
vous passerez sur nos corps.


Béelzébub: Imbéciles que vous êtes, il y a bientôt 2.000 ans que je m'y suis mis avec tous les diables de l'enfer et je n'y ai pas réussi. Est-ce que vous êtes plus malins que moi ?
Herriot et Buisson :
Nous, Francs-maçons, ferons sombrer le catholicisme à tout jamais.
(Grand Orient de France. Sept. 1895)



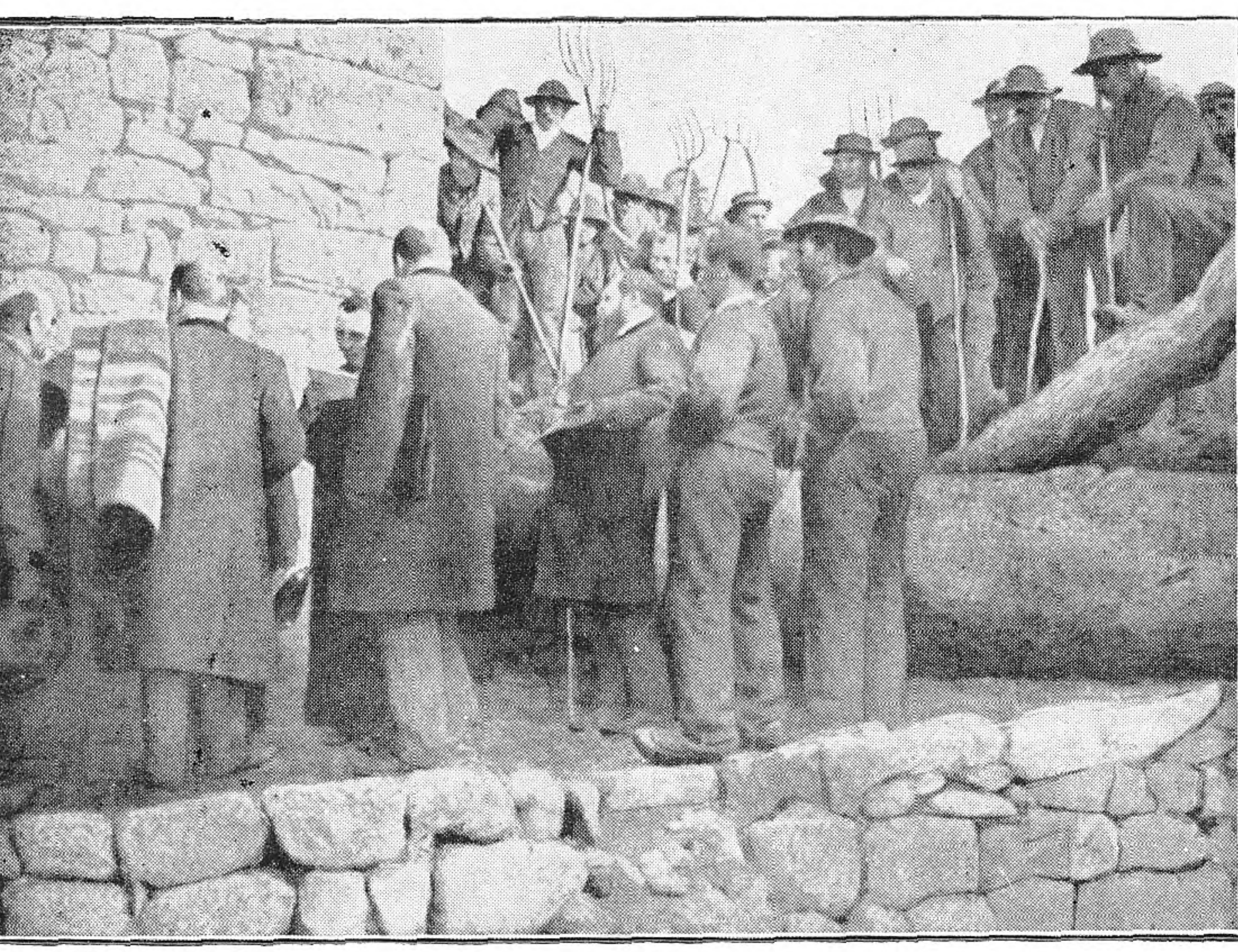
Le héroïque Capitaine MAGNIEZ

ancien commandant de l'Ecole St. Maixent,
ancien Secrétaire général de la Présidence de la République
chef de la Maison Militaire,
Commandant du 15e Corps d'armée,
chrétien pratiquant refuse en Novembre 1906 de faire crocheter l'église de St. Jans-Cappel par sa troupe; il est arrêté et incarcéré.



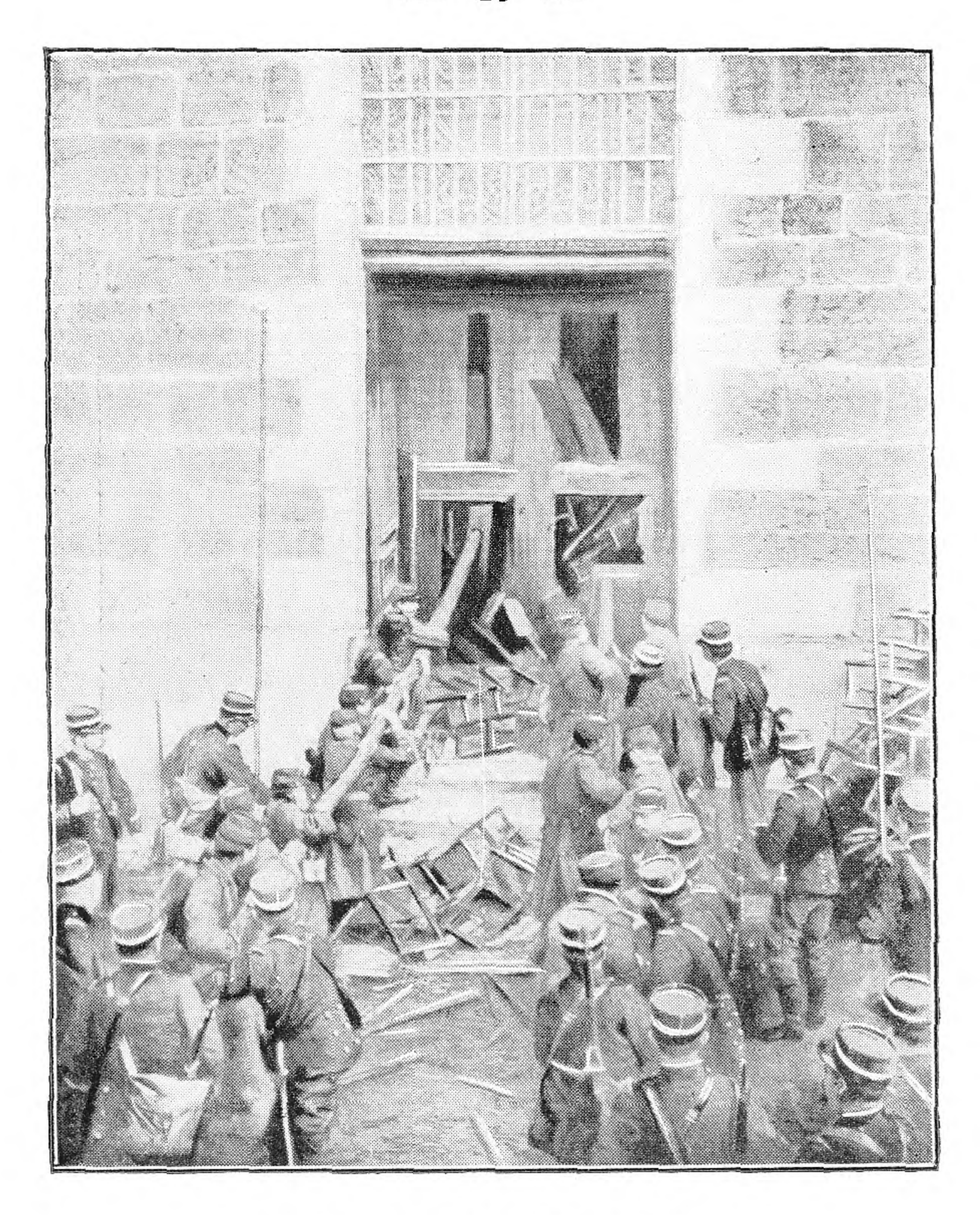
Barricade à l'intérieur de l'église de N.-D. d. Lourdes à Tourcoing.

M. Bastide, l'agent du fisc se prépare à crocheter, l'église N.-D. de Lourdes à Tourcoing. Le commissaire Delattre ordonne le triple roulement du tambour, mais les portes ne s'ouvrent pas. Elles sont fortement barricadées. C'est seulement en enfonçant une fenêtre de la sacristie que les voleurs parviennent à pénétrer dans l'église.



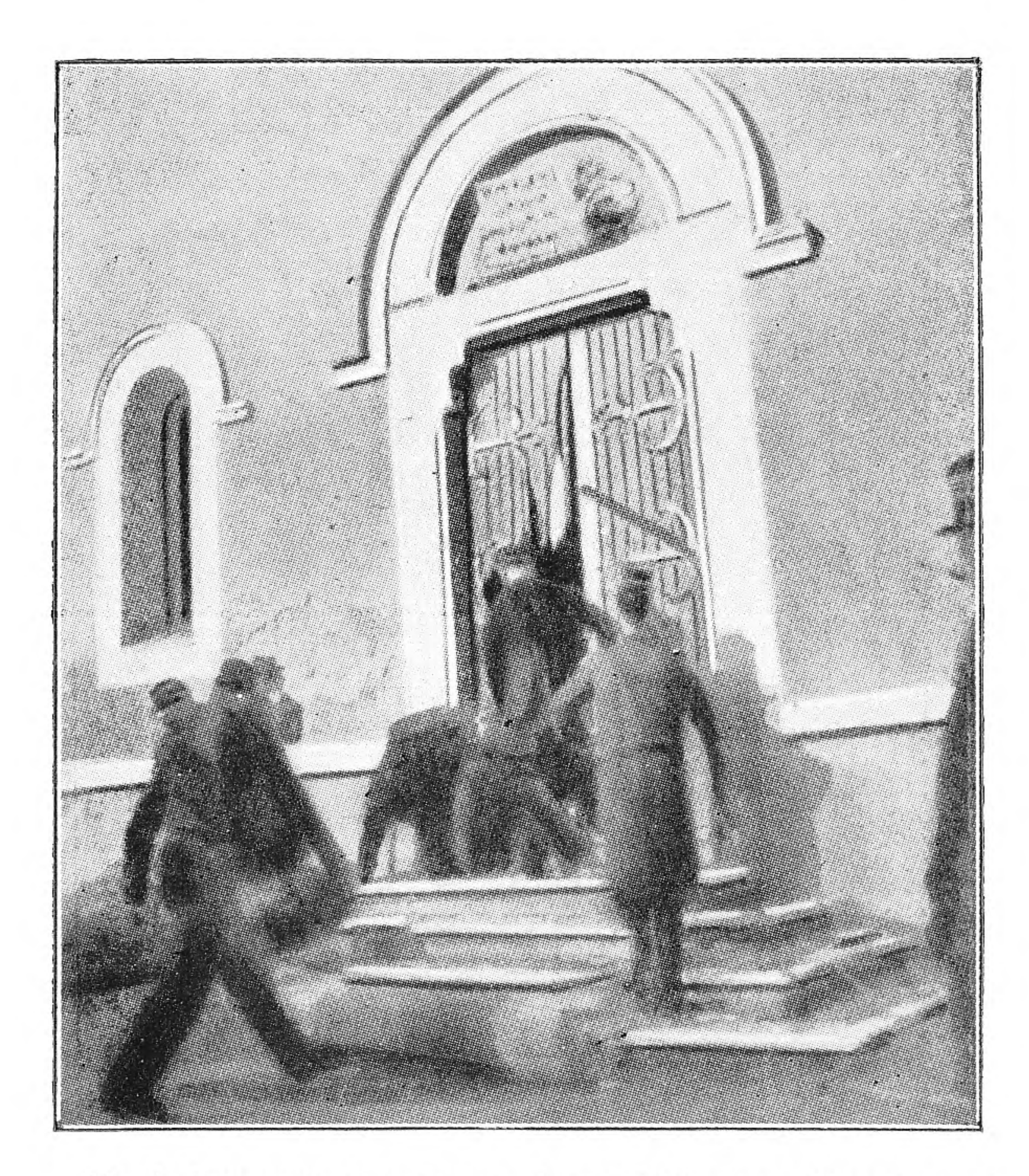
Les paysans de Vazeilles attendent les agents.

A Vazeilles (Haute-Loire) les paysans armés de fourches, de *fléaux*, de bâtons noueux se préparent à faire un accueil peu aimable aux agents. Ils ont barré le chemin de l'église par d'énormes troncs d'arbres. C'est devant cette barricade que leur curé peut lire sa protestation en présence du préfet et du commissaire.

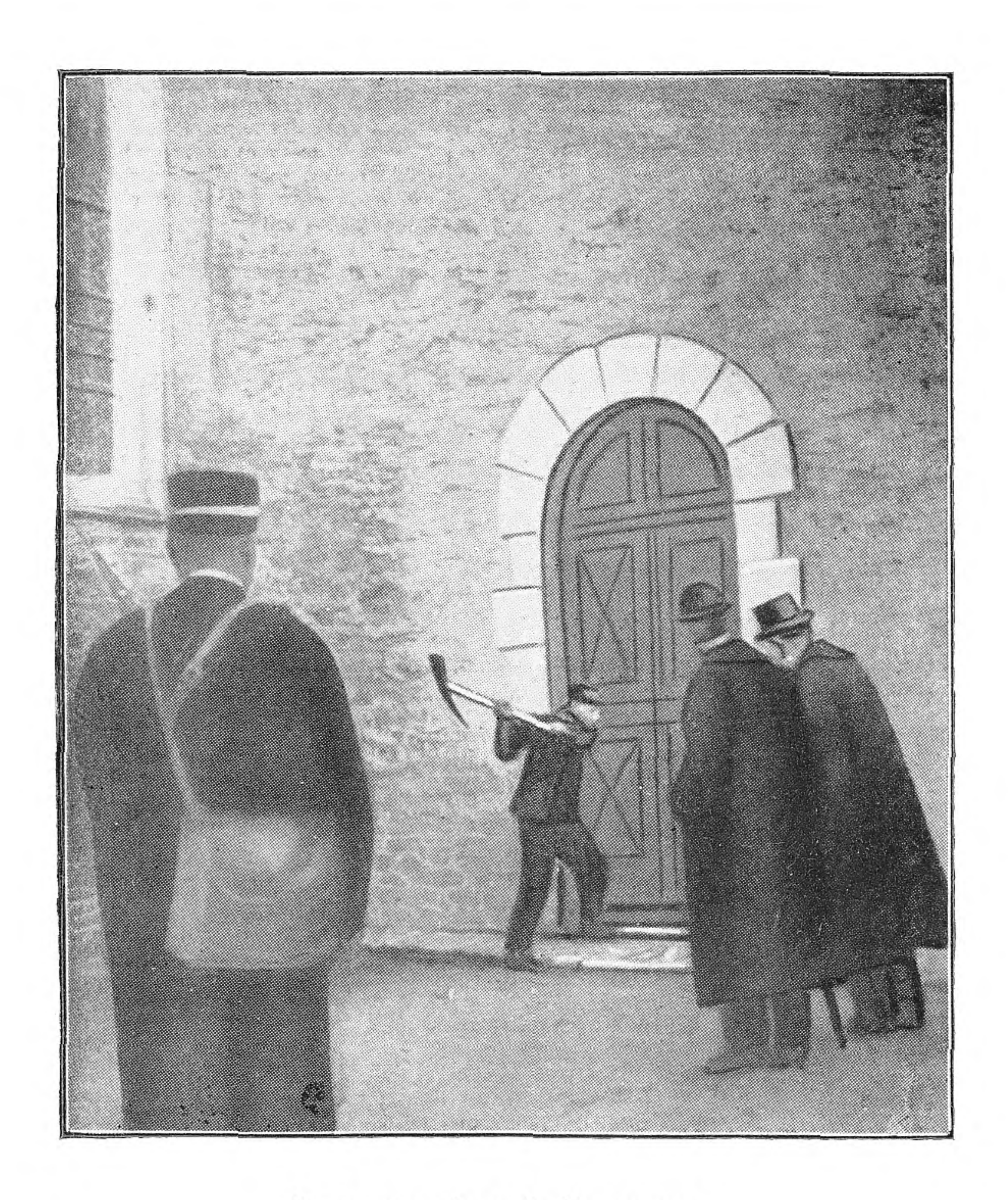


A quoi servent nos soldats.

Un forçat et deux sapeurs travaillent de 8 heures du matin à 6 heures du soir pour enfoncer le portail de l'église d'Yssingeaux (Haute-Loire). Peine perdue. Derrière le panneau enfoncé se dresse un autre obstacle : des centaines de chaises et de prie-Dieu entassés et reliés par du fil de fer. On appelle la troupe à la rescousse et les braves soldats sont obligés de se servir d'un tronc d'arbre comme d'un bélier pour frayer un passage aux agents.

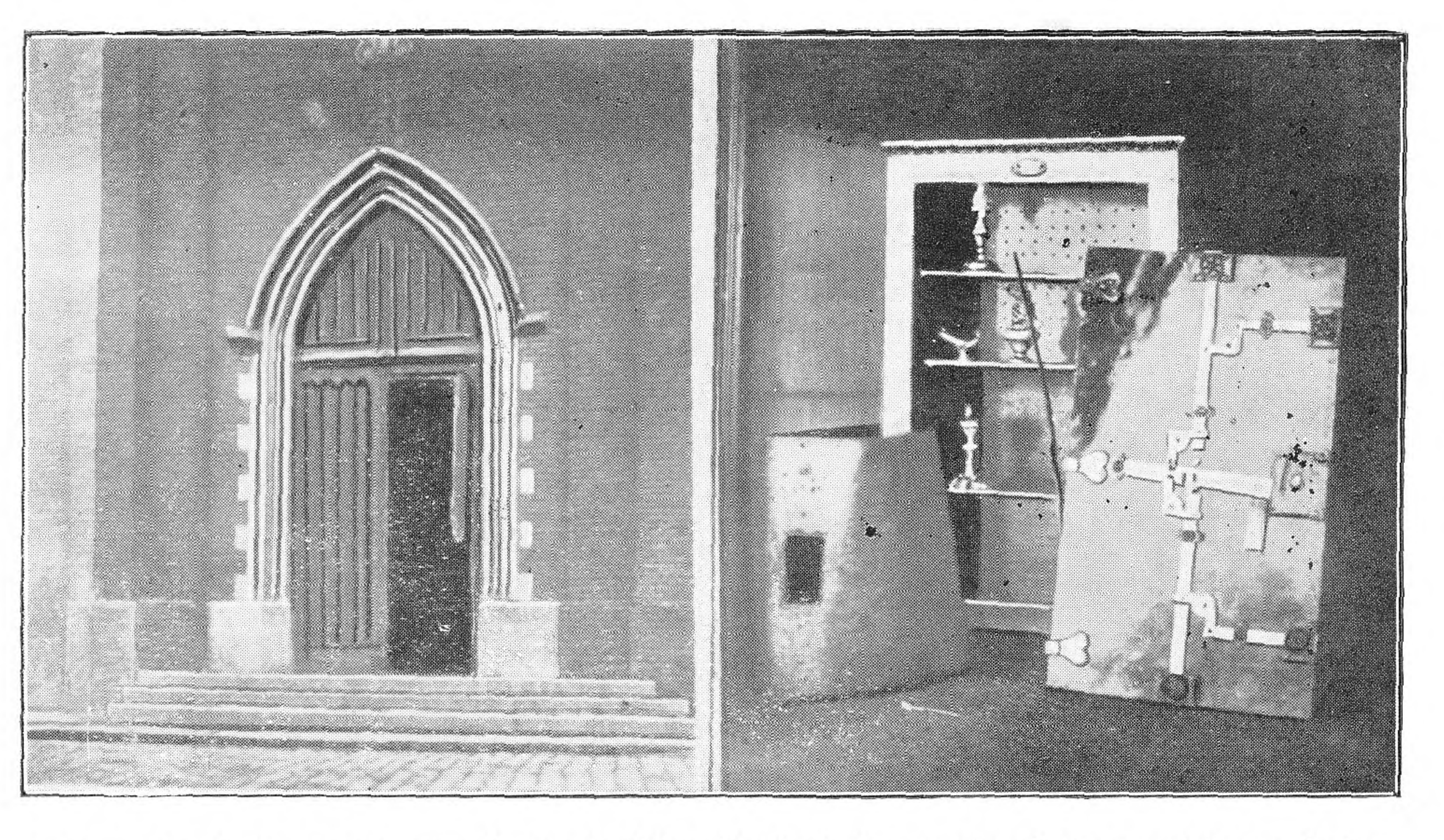


Un écritau avec ces mots : «Ayant Dieu pour défense, nous ferons résistance», avertit les cambrioleurs qu'ils n'entreront pas facilement dans l'église de Vigan (Gard). Ils n'y parvinrent qu'après des efforts surhumains.

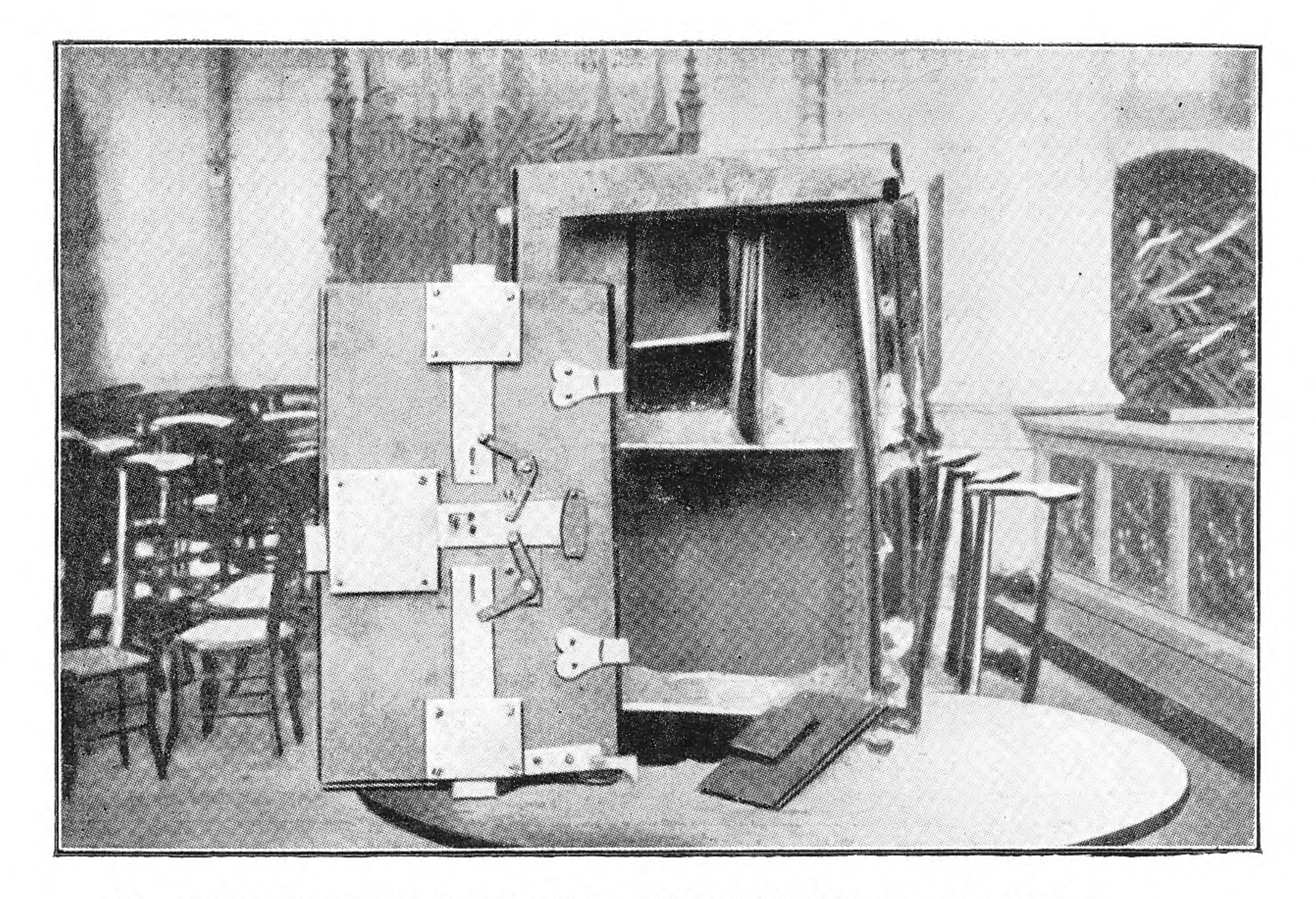


Les apaches à l'oeuvre.

En maint endroit, les agents du fisc ne trouvant pas d'ouvriers honnêtes disposés à crocheter les portes des églises et des couvents ont recours aux repris de justice, aux apaches et cambrioleurs de profession.



Eglise de N.-D. de la consolation à Lille. Portail et armoire de la sacristie après le cambriolage.



Le coffre-fort éventré de ST. CHRISTOPHE à Tourcoing.



Les Pères Chartreux quittent leur couvent.



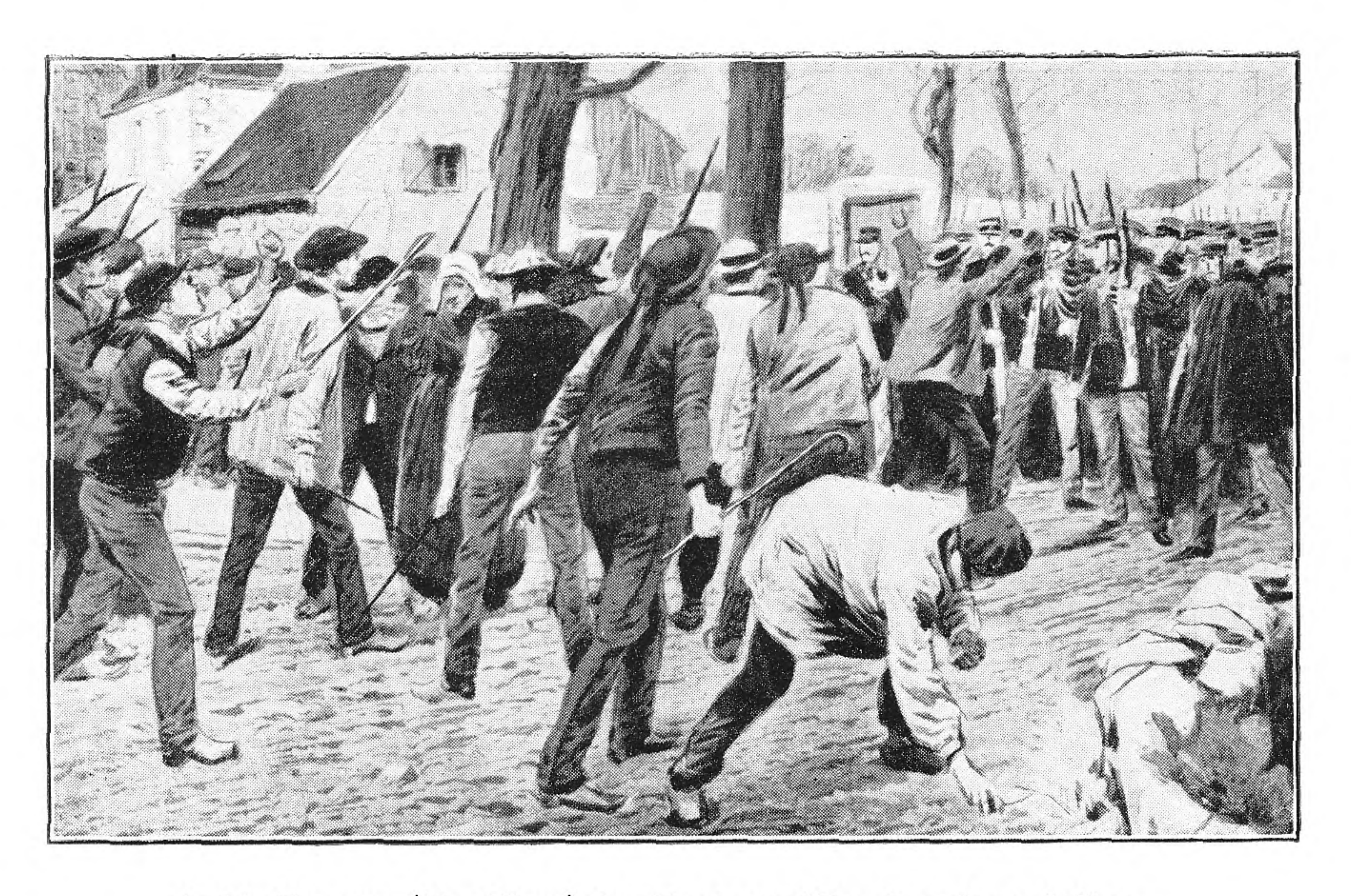
Un sapeur enfonce la porte de la sacristie des PP. Oblats à LA BLACHERE (Ardèche),



Raid des gendarmes contre les manifestants.
(d'après une illustration du Pèlerin).



Barricades dans les rues de NANTES.



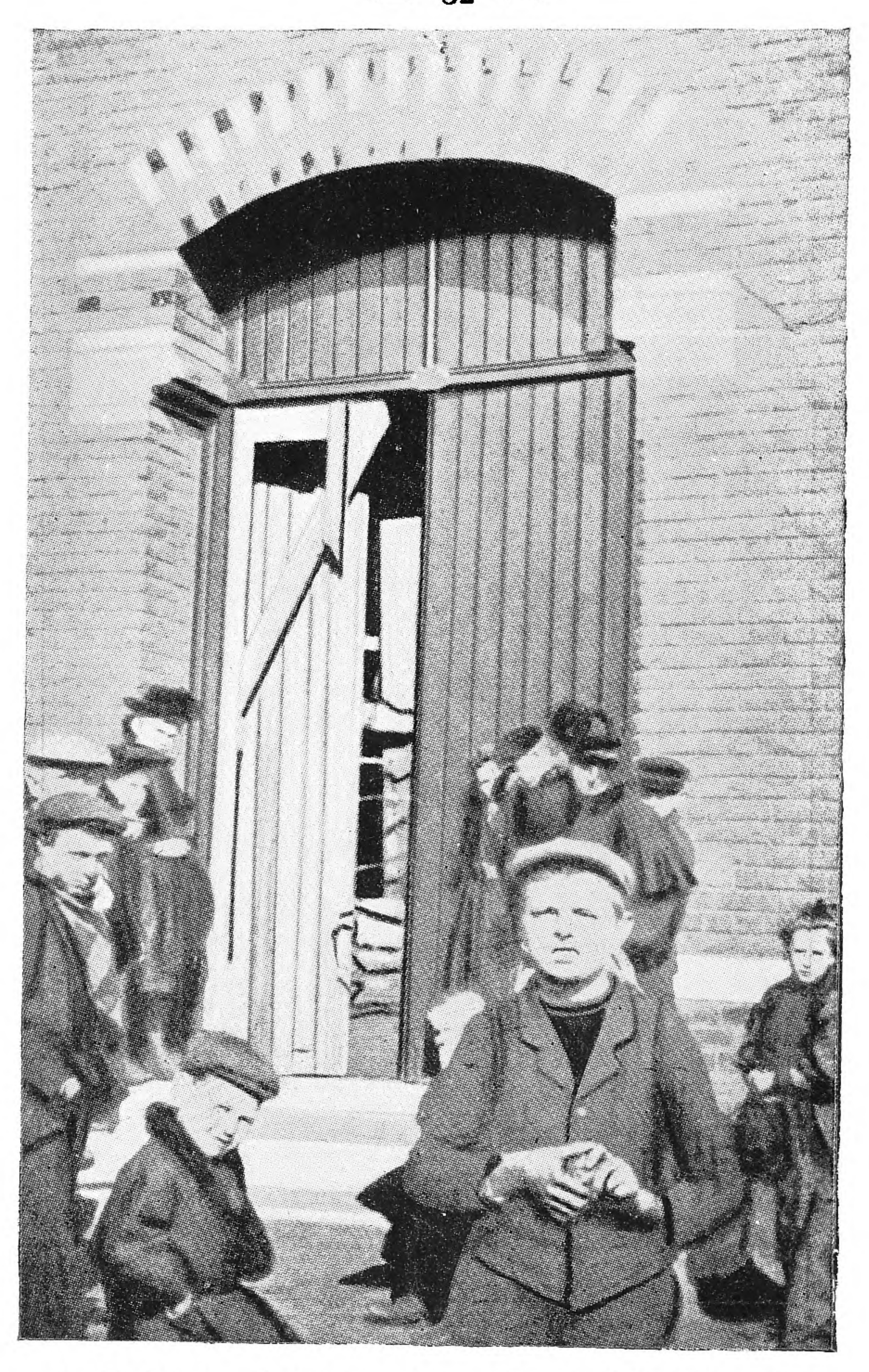
A St. Gorgon (Morbihan) les Bretons défendent leur église.



Une scène devant l'église N.-D. des Champs (Paris).



Expulsion des soeurs d'école par les gendarmes. (Pèlerin).



A St. Louis de Tourcoing. - Le portail défoncé.

Explication des Illustrations.

(Pages 25 — 32).

Le coffre-fort défoncé.

Dans la sacristie de l'église de N.-D. de la Consolation de Lille se trouvait un coffre-fort dans lequel les agents espéraient trouver un grand trésor. Il ne contenait hélas que quelques vieux chandeliers et un encensoir hors d'usage. (Illustr. *page 23.)* — A l'église St-Christophe de Tourcoing les crocheteurs, après un long travail pour forcer le coffre-fort, n'y trouvaient que 30 gros sous avec l'inscription : Les 30 derniers de Judas. (Illustr. *page 24.)*

Crochetage de la Grande Chartreuse.

Les sapeurs ont réussi à forcer le grand portail du couvent. Aussitôt les agents du gouvernement pénètrent dans la Chartreuse et expulsent les Pères de leur sainte maison. L'Espagne hospitalière leur offre une nouvelle patrie.

A la Blâchère.

Après avoir crocheté le couvent de La Blâchère les agents s'apprêtent à profaner la chapelle des Pères Oblats. Ils y pénètrent en enfonçant la porte de la sacristie.

Chrétiens maltraités.

En maint endroit les fidèles défendant leurs églises furent bousculés par les agents. Pour refouler les manifestants la gendarmerie à cheval faisait irruption dans la foule et piétinait hommes, femmes et enfants.

Les barricades.

Pour protéger leurs églises contre les crocheteurs, les fidèles Nantais élevèrent des barricades dans différentes rues le 14 juin 1903.

La lutte contre les agents.

L'indignation du peuple catholique contre les crocheteurs fut particulièrement véhémente en Bretagne. Les braves Bretons de St-Gorgon (Morbihan) accueillirent les voleurs à coups de gourdins (pen-bas) et de triques. Il y eut du sang versé de part et d'autre.

A Paris.

Devant certaines églises, surtout devant N.-D. des Champs, il y eut de véritables combats entre agents et manifestants. Ces derniers furent malmenés et beaucoup d'entre eux furent conduits au dépôt.

Expulsion des Sœurs d'école.

Les Sœurs d'école ont commis le crime d'enseigner aux enfants la connaissance et l'amour de Dieu. Il faut donc qu'à leur tour elles quittent la terre de France. Mais comme elles ne se prêtent pas bénévolement à l'expulsion, les agents du fisc les expulsent de force.

A St-Louis de Tourcoing.

Semblable au démon qui rôde autour de l'âme pour trouver le côté faible, le commissaire Poujaud rôde autour de l'église de St-Louis de Tourcoing pour trouver moyen d'y pénétrer le plus facilement. C'est une porte latérale qu'il commande d'enfoncer aux cris des fidèles : « A bas les voleurs ! Vive la liberté ! ». Mais il n'y a de liberté que pour les mécréants, pour les vauriens et pour les cambrioleurs.

Sans église, sans tabernacle.

La tyrannie honteuse des sectaires a fermé la pauvre église du village et le curé a été expulsé du presbytère. Maison et jardin sont vides et la maison du Seigneur aussi est abandonnée. La plus humble des lumières ne vacille même plus devant le tabernacle, dont le Fils de Dieu fait homme a été chassé. Aucun pieux cantique ne retentit plus dans les parvis sacrés et la sainte Victime n'est plus immolée sur l'autel. L'église a été fermée par la police, tel un lieu mal famé ou une maison de débauche. Le curé a déménagé et a transporté ailleurs son activité. Que pourrait-il encore faire là, sans toit et sans église?

Dans le café d'en face sont attablés quelques énergumènes, des « esprits forts », race dont chaque village possède quelques spécimens. Ils ne vivent pas en bonne intelligence avec Dieu et le curé parce que leurs vices ne supportent aucune entrave. « Pourquoi, diable, nous faut-il donc une église ? Ceux qui veulent prier peuvent bien le faire à la maison. » — « Vous voyez bien que la foudre n'est pas encore tombée sur la mairie, depuis qu'on a fermé l'église. » Voilà le genre, particulièrement fin, des bons mots qui s'échangent à la ronde. L'instituteur surtout, communiste notoire, rit de son gros

rire satisfait. Il a maintenant toute latitude pour enseigner aux enfants ses propres opinions sur l'imbécillité de la foi, la nocivité de la religion, la folie du patriotisme et beaucoup d'autres choses de même sorte. Personne ne sera là pour le contredire et bientôt la jeunesse sera pervertie.

Le premier dimanche qui suit la fermeture de l'église tous ceux qui tiennent encore un peu à la religion regrettent le service divin. Le deuxième dimanche, ce sentiment s'affirme et le troisième, beaucoup d'entre eux vont en pèlerinage au chef-lieu de canton, bien éloigné pourtant, pour assister quand même à la messe. Ils rentrent fatigués à la maison ; mais ils sont contents.

Un enfant vient de naître. Le chemin est bien long jusqu'au plus proche presbytère. Aimablement, le jeune instituteur offre de baptiser le nouveau citoyen, au nom de la philanthropie, avec du vin. Et lorsque le père refuse énergiquement, le blasphèmateur le menace de chasser son aîné de la classe. Ceci au nom de la liberté.

Plus tard, c'est un vieux cultivateur qui gît sur son lit d'agonie. Il sollicite l'assistance du prêtre parce qu'il ne veut pas être enterré comme un chien. On court au chef-lieu de canton, mais hélas, le curé est parti pour une commune si écartée — plusieurs annexes sont à sa charge — que la mort aura fini son œuvre quand

il arrivera sur les lieux. De vieilles gens entourent à genoux le pauvre défunt, qui jusque dans le trépas, réclame l'assistance du ministre de Dieu.

Dans la tour du clocher, tout reste muet ; le carillon se tait ; plus d'angelus ni de sonnerie joyeuse qui annonce les dimanches et les jours de fête. Il semble que le bon génie de la paroisse se soit envolé. Et ce n'est pas qu'une illusion, car depuis lors, de nouvelles divisions et des haines sont nées entre les citoyens. L'amour du prochain s'est évanoui ; pour la jeunesse, tout frein est rompu. A vue d'œil, elle se déprave de jour en jour et les adolescents donnent libre cours à leurs passions. Quelques familles nécessiteuses vendent leur modeste bien et quittent cette terre inhospitalière, où l'on ne connaît plus ni baptême, ni enterrement et où, hélas, on ignore surtout la prière. Bientôt l'instituteur lui-même, à défaut d'élèves, se voit contraint de fuir son école déserte et de chercher un autre gagne-pain, sans se demander comment les choses ont pu en arriver là. En même temps que la vie religieuse, a disparu la vertu civique.

O pères et mères chrétiens d'Alsace et de Lorraine, ne croyez pas que cette description soit exagérée, ou qu'elle ne vise qu'un cas unique. Comptez dans l'Yonne, dans la Gironde ou dans le Lot-et-Garonne, dans la Nièvre ou dans la Vaucluse, combien d'églises y sont déjà

tombées en ruines, combien il y a de paroisses sans curé et combien de villages sans enfants.

Voilà la triste œuvre de l'Antifrance. Après vingt ans d'un tel travail infernal, vous ne reconnaîtriez plus la face de notre chère Alsace. Mais il n'est pas encore trop tard. Point de faiblesse, point de concessions. Nous relevons le gant qu'on nous a jeté au visage, et dans la lutte, nous vaincrons !

Paroxysme de la haine sectaire.

On sait qu'à Paris, le gouvernement d'un Rouvier et d'un Combes tient à sa disposition les « apaches », gibier de potence terré de préférence dans les faubourgs et les quartiers mal famés et vivant de pillage et de meurtre.

Ce sont de pareils éléments que l'on a utilisés à « La Nouvelle », petite ville méditerranéenne, près de Narbonne, dans l'Aude. Cette localité hébergeait un pharmacien du nom de Gaspa, qui y remplissait également les fonctions de maire. Quinze jours avant les inventaires il promettait déjà, en l'honneur de cet événement, une bonne partie de plaisir à ses acolytes. Commissaire, garde-champêtre et fossoyeur furent munis de menottes destinées aux catholiques récalcitrants. Mais lorsque le percepteur fit son entrée dans l'église, il ne se trouva en présence que du curé et de quelques dames qui firent valoir leurs droits de propriété sur des

tableaux, chaises et autres objets. D'un ton calme, le curé lut sa protestation et l'inventaire commença. Subitement, une foule d'hommes et de femmes ivres surgirent dans le lieu saint, le maire Gaspa en tête. En s'encourageant de refrains immondes, ils se mirent à démolir les bancs et les autels. L'un d'eux s'assit dans un confessionnal et se mit en devoir de confesser les mégères avec des réflexions et gestes révoltants. Ensuite la chaire, les confessionnaux, les autels et les chapelles furent souillés de la plus ignoble façon. Un énergumène allait d'une statue à l'autre, injuriant les saints, les traitant d'ivrognes et leur ordonnant de descendre de leur piédestal. Le crucifix lui-même subit des outrages. Dans la sacristie, ils découvrirent un plumeau qu'ils s'amusèrent à passer sur la figure du vieux et vénérable pasteur, dont ils couvrirent la tête d'un bonnet rouge. L'agent du fisc lui-même n'échappa pas aux quolibets. De son côté, le maire avait trouvé bon d'amener son chien. A la sainte table, il lui jeta à manger des hosties trouvées dans la sacristie. Puis il l'enferma dans le tabernacle. Les nappes d'autel, candélabres et autres objets, furent mis en tas au milieu de l'église et allumés, tandis que toute la bande dansait autour du feu, hurlant et gesticulant en vrais sauvages qu'ils étaient. Pour bien terminer la fête, ils volèrent les cierges et d'autres objets qu'ils pouvaient utiliser puis s'en allèrent.

Voilà de quels auxiliaires se servait le gouvernement.

Héros admirables.

De très bonne heure une foule compacte de catholiques se presse devant l'église paroissiale de St-Servan. Ils sont bien deux mille et ils ont déployé un grand drapeau tricolore orné l'un crêpe de deuil. On chante des cantiques et l'on siffle les agents de Combes, venus pour violer le sanctuaire vénéré dans tout le village. Sur la place se trouve massé le 2e bataillon du 47e régiment d'infanterie, sous les ordres du commandant Héry. A 8 heures, apparaît M. Ottenheimer, sous-préfet juif de St-Malo, flanqué de quatre commissaires. Sous le portail de léglise, le curé de St-Servan, M. Desrées, entouré de ses vicaires, les attend. Il lit sa protestation d'une voix ferme, déclarant que l'opération qui va se faire est illégale et qu'il interdit par conséquent l'entrée de l'église.

Le sous-préfet s'adresse alors téléphoniquement au préfet, qui lui donne l'ordre formel d'enfoncer les portes. Le commissaire, accompagné d'un tambour, se rend donc devant le portail et fait une triple sommation, conformément à la loi. Elle reste sans résultat. Le commissaire remet alors l'ordre du préfet au commandant Héry, qu'il invite à faire forcer la porte par ses fantassins. Le commandant examine le document, se présente au curé et lui demande :

« Monsieur le curé, refusez-vous d'ouvrir votre église ? » Sur l'affirmation du prêtre, l'officier sort de sa poche le code militaire et d'une voix haute, lit les articles 114 et 234. Puis se tournant vers le commissaire : « Je n'attache à cet ordre aucune force exécutoire et ne l'exécuterai pas ! » — « Ainsi, vous refusez ? » — « Parfaitement, Monsieur. » — « Mon commandant, vous êtes-vous rendu compte des conséquences de votre refus ? » — « J'ai trente-quatre ans de service et je sais parfaitement ce que j'ai à faire. Si vous désirez avoir mon refus par écrit, je puis vous le donner immédiatement ». De tous côtés, jaillissent les acclamations : « Vive l'armée ! Vive le commandant ! » — « Pas de manifestations ! » s'écrie le héros, « car je n'ai agi que d'après ma conscience. »

Séance tenante, le sous-préfet porte cette affaire devant le général de division Davignon. Bientôt, celui-ci apparaît lui-même sur les lieux et il s'adresse au commandant : « Le préfet vous a donné l'ordre d'enfoncer les portes ? » — « Oui, mon général. » — « Et vous avez refusé ? » — « Oui, mon général. » — « Et la gravité de votre acte vous est connue. Hier, vous avez été commandé de service pour aujourd'hui et vous saviez de quoi il s'agissait ? » — « Oui, mon général. » — « Et vous refusez encore d'exécuter ? » — « Parfaitement, mon général ! » — « En ce cas, retirez-vous et allez vous présenter pour la prévention réglementaire, je vous retire votre commandement. »

Puis s'adressant au capitaine Cléret-Langavant, il continue : « Capitaine, vous êtes le plus ancien, je vous remets le commandement du bataillon. » — « Est-ce votre ordre formel, mon général ? » — « Assurément. » Le capitaine demande un ordre écrit. On le lui donne. « Or vous voulez que je fasse enfoncer les portes par mes hommes, monsieur le commissaire ? » — « C'est cela même. » Ensemble, ils montent les degrés et trouvent la porte barricadée. « Veuillez donc appeler vos sapeurs », insinue le commissaire — « Mais..., c'est que je ne le ferai pas ! » — « Mon capitaine... » — « Pas de phrases, je persiste dans mon refus. » Lui aussi annonce au général sa résolution et subit à son tour le même sort que son chef.

Le général s'adresse alors au capitaine Spiral et l'invite à exécuter l'ordre. Mais cet officier suit l'exemple des deux autres et encourt la même punition. Un quatrième officier, le capitaine Buhler, en est requis. Il fait répéter les trois sommations et donne ordre aux sapeurs de faire sauter le portail. Mais à cet instant, il se retourne et s'adressant au commissaire : « Monsieur le commissaire, ma présence est-elle encore indispensable ? » — « Non, mon capitaine. » Il part alors à la hâte. Quelques heures de dur travail furent nécessaires jusqu'à ce que la porte, solidement barricadée, finît par céder sous les pioches et les haches des assaillants.

Ces trois héroïques officiers trouvèrent de nombreux imitateurs. Une longue série de chefs de tous grades, parmi les plus brillants, préférèrent briser leur épée et leur carrière, plutôt que de s'abaisser à ce rôle indigne de valet de bourreau et de souiller leur nom d'une honte ineffaçable.

Un siège difficile.

En face de l'église de Halluin (Nord) sont alignés un bataillon de chasseurs à pied et une trentaine de gendarmes, amenés de très bonne heure, par train spécial. Le portail principal de l'église est déjà défoncé, mais les cambrioleurs se heurtent à une barricade infranchissable de chaises, planches, barres de fer et madriers. Derrière, se tiennent de nombreux catholiques dont le visage est couvert par des sortes de cagoules en laine, ne laissant que deux petits trous pour les yeux. Protégés par la barricade, ils arrosent les assaillants, gendarmes et garde-champêtre, de pierres, de morceaux de fer, de débris de vaisselle, de goudron et de poivre. Les cambrioleurs, dont plusieurs sont blessés, se retirent pour demander le secours des pompiers. Mais la commune refuse. Cependant, au moment où la troupe se préparait à donner l'assaut, un ordre vint de la préfecture prescrivant de remettre les opérations. Ce fut heureux, car les catholiques d'Halluin avaient résolu de se faire massacrer plutôt que de livrer

leur église, et il y aurait eu certainement des victimes.

A St-Florent, près d'Angers, la vicomtesse de la Frégéolière alla au-devant des cambrioleurs officiels et se mit bravement en travers du chemin. « Foulez-moi aux pieds et passez sur mon cadavre, s'écria-t-elle, je ne tiens pas à la vie. Ici je suis à ma place et j'y reste ! » — « Mais Madame, lui répondit le commissaire, nous avons ordre de forcer la porte de l'église et non pas d'enjamber des cadavres, veuillez vous écarter. » Sur son refus, deux gendarmes l'enlevèrent, tandis qu'un officier lui offrait le bras et l'emmenait aux cris de : « Vive l'armée ! » poussés par la foule.

Des scènes plus graves se déroulèrent près de Hazebrouck. Lorsque les premiers coups des apaches gouvernementaux se mirent à résonner à la grande porte de l'église, les catholiques assemblés autour de l'autel pleuraient de douleur et d'indignation. Mais quand la troupe officielle put pénétrer par la brèche ouverte, elle fut reçue par des cris de fureur. Armés de cannes, de candélabres et de chaises, les catholiques s'avançaient à sa rencontre. Voyant cela, les gendarmes sortirent brusquement leurs revolvers et tirèrent aveuglément dans le tas. Plusieurs personnes grièvement blessées jonchèrent le sol, et le boucher Elie Ghysel, âgé de trente ans et père de quatre enfants, tombait mortellement atteint d'une balle, tirée, croit-on,

par le fils du percepteur. Cette brutalité ne fit qu'exalter encore la colère des assiégés qui se ruèrent. Le percepteur eut la poitrine écrasée et le pied traversé d'une balle et dut être évacué. Seulement alors, les sbires se retirèrent. Ils avaient accompli un acte héroïque.

Les agents et les femmes.

Si la conduite des hommes catholiques fut admirable lors du pillage des églises, on ne peut pas moins dire des femmes, qui firent preuve d'un rare courage et d'une tenace énergie en défendant les sanctuaires.

L'église de Montjoie fut défendue par deux ours géants des Alpes. Frappés de terreur, les cambrioleurs reculèrent ; ils ne reprirent courage que lorsqu'ils virent qu'on n'avait pas l'intention de démuseler les bêtes. Mais le curé put lire tranquillement sa protestation. Mademoiselle de Tersac, qui avait imaginé ce moyen de défense original, fut arrêtée et condamnée à 5 jours de prison. (Voir illustration).

A Larochemillay (Nièvre) les jeunes filles cernèrent le sous-préfet et surent bien l'empêcher de procéder à l'inventaire. A St-Sulpice des Landes. elles accompagnèrent l'agent du fisc en faisant un charivari indescriptible. A Chessy, (Seine-et-Marne) le commissaire se vit obligé de recourir à la protection du garde-champêtre. Plus mort que vif, celui-ci se présenta. Mais aussi-

tôt sa femme, son dernier né sur le bras, fendit la foule et lui déclara : « Tu ne feras pas ce travail-là, tu entends ! Nous avons huit gosses et habitons depuis vingt ans dans la commune. Eh bien, nous partirons, s'il le faut ; nous trouverons déjà de quoi vivre, mais jamais tu ne signeras ce procès-verbal. « Tous les assistants, émus, versèrent des larmes et l'agent du fisc, ne trouvant pas de témoins, dut se retirer sans avoir rien pu faire.

Une véritable averse de contraventions s'abattit sur les défenseurs de l'église de Serviau (Hérault). Le maire jouait le rôle d'accusateur public. L'une des accusées, Mme de Lamargé, pour prouver son innocence, invoqua le témoignage de la propre mère du magistrat municipal. « Me voici, tu me vois, dit alors celle-ci à son triste fils, oses-tu requérir la justice contre moi aussi . » — « Je ne me laisse pas intimider, répond-il, je requiers trois jours de prison pour cette femme. » Mais la séance fut levée sans que le tribunal se fût prononcé sur cet extraordinaire réquisitoire. A St-Genou (Indre), un ouvrier vient s'offrir comme témoin. Subitement une jeune fille de 16 ans s'approche de lui, l'entraîne vers les fonts baptismaux et s'écrie : « Malheureux ! ici tu as été baptisé, regarde ! Comme parrain, tu m'as présentée au prêtre, il y a 16 ans. Eh bien, je te renie comme parrain. Voici la table de communion où tu t'es agenouillé pour recevoir ton Sauveur, où ton mariage a été béni. Ta mère et ta femme igno-

rent que tu prêtes main-forte à ces misérables. Est-ce que tu te rends bien compte de ce que tu fais ? » Interdit, le pauvre diable recule et gagne la sortie, laissant les agents désemparés.

Dans le Jura.

C'est surtout dans le Jura que les agents du gouvernement firent preuve d'une brutalité inhumaine lors des inventaires. Le 31 mars 1906, 16 sapeurs, 25 gendarmes avec un capitaine, le sous-préfet, un commissaire et deux cambrioleurs attitrés arrivèrent à l'église de Vadans. Toute la population était réunie sur la place. Le tocsin couvre le roulement des tambours. « Faites disparaître ces gens ! » commande le commissaire. Tels des brutes sauvages, gendarmes et soldats se ruent sur la foule inoffensive et désarmée. A coups de crosses et de poings, vieillards, femmes et enfants sont refoulés pêle-mêle, foulés aux pieds et dispersés. Le curé est aussi insulté et frappé à coups de poings. C'est une scène révoltante, de voir ces sauvages insensés lâchés sur une paisible population.

Enfin les brigands parviennent jusqu'à l'église. Ils essayent, en vain, de forcer le portail. Ils se rendent alors à une porte latérale, dont ils finissent par venir à bout. Mais à quoi leur sert ce succès ? car derrière la porte se dressent des barricades imprenables. Alors un

gendarme se munit d'une échelle, brise un vitrail et entre dans la place, tel un voleur qui à la faveur de la nuit force les portes d'une maison. Cinq de ses camarades le suivent, revolver au poing. Se protégeant ainsi, ils parviennent avec beaucoup de peine à débloquer l'entrée principale, par où s'introduit l'agent du fisc. A l'intérieur se trouvent, en tout, vingt hommes contre qui procès-verbal est dressé. Le sous-préfet entre à son tour en continuant de fumer sa cigarette. La porte de la sacristie doit être forcée ensuite, mais l'air y est irrespirable, car la pièce est remplie d'une épaisse vapeur de soufre. Mis en rage, les brutes brisent toutes les fenêtres de l'église, le poële de la sacristie, arrachent le drapeau tricolore, mis en berne, en signe de deuil, qui flottait sur le clocher. Enfin, suivis des malédictions de tous les catholiques, ils quittent le village.

A St-Claude, l'évêque lut une protestation très énergique et se retira dans l'église avec ses fidèles. Vers une heure de l'après-midi, une bande d'apaches firent irruption dans les immeubles de l'évêché et brisèrent les vitres du palais, du presbytère, de la maison du cercle et de la maîtrise. Une statue de la Vierge fut enlevée de la cour et jetée à la rue, par la porte voisine. Après beaucoup de travail les cambrioleurs officiels parvinrent à forcer le portail de l'église. Tout fut mis en pièces dans la cathédrale, autels, statues, confessionnaux, can-

délabres, reliquaires, tableaux, rien ne fut épargné. Une foule d'objets furent traînés dehors et mis en morceaux sous les hurlements de joie de la racaille. Tout catholique qui osait se montrer était saisi et maltraité. Ni maire, ni sous-préfet, ni police, ne songeaient à mettre un terme à cette scène scandaleuse. Ce n'est que vers quatre heures que huit gendarmes arrivèrent enfin et dispersèrent les apaches. Mais le même soir une grande statue de la Vierge, située sur la cime de la montagne voisine, fut encore arrachée de son socle et brisée. Devant les maisons des catholiques notables, la tourbe populaire hurla frénétiquement, en vociférant des menaces. A la cathédrale seule, les dégâts s'élevèrent à plus de 50.000 frs.

Une Opération humide.

Jeunes et vieux, grands et petits, tous à Noironte, se sont donné rendez-vous à l'église pour y attendre l'arrivée des cambrioleurs. Afin de compléter l'armement, les pompiers apportent la grande pompe à incendie du village ainsi que des masses de tonneaux, baquets, cuves et récipients de toute sorte. Le tout est plein d'eau, bien qu'aucun incendie ne soit à craindre. Il s'agit simplement de rafraîchir un peu l'ardeur des apaches du gouvernement.

Tout à coup, les assiégés entendent le triple roulement de tambour et la triple sommation leur ordonnant de se rendre. C'est aussi le si-

gnal que les cambrioleurs vont opérer. En effet, ceux-ci tentent d'ébranler le portail, mais en vain. Ils s'essayent ensuite sur les portes latérales sans plus de succès. Cependant une petite fenêtre s'est ouverte au dessus de la tête des gendarmes et soudain l'homme qui travaillait avec acharnement à faire sauter la serrure reçoit une douche violente en pleine figure. Affolé, il recule. Alors le terrible jet se dirige vers les assistants, et inonde les soldats qui s'avançaient munis de haches. Le percepteur ruisselle comme un chien trempé. Quant au commissaire, il est impossible de l'atteindre, car il a depuis longtemps pris le large. A l'intérieur, vingt-quatre bras vigoureux font mouvoir la pompe sans arrêt.

Enfin, après des efforts surhumains, malgré le froid et l'eau, la porte latérale est enfoncée. Déception, derrière elle se dresse un mur de briques et de pierres. Il faut l'abattre. Ensuite une porte s'oppose aux assaillants. Pour la prendre, il faut déblayer les décombres, ce qui prend bien du temps et coûte bien de la sueur. Enfin, on y est !... Non, pas encore, car une troisième porte, en fer celle-ci, ne se laisse attaquer ni par la hache, ni par le marteau. A tour de rôle, des groupes de sept soldats s'épuisent. Quand un groupe est trempé jusqu'aux os et n'en peut plus un autre le remplace sous la douche abondante. « Ah, si c'était du vin ! » se lamentent les pauvres diables. « Ils ont sûrement une fontaine là de-

dans », repartit un autre. Chacun s'énerve. Un gendarme en vient à lancer par la fenêtre d'où sort le jet, une brique qui le vengera d'être complètement mouillé. Mais il est blâmé de ce geste qui peut si facilement causer la mort d'un homme.

Après deux heures de travail acharné l'opération n'était pas plus avancée qu'au début et la pompe fonctionnait toujours. La porte de fer n'a pas bronché mais les haches sont émoussées et les hommes tombent de fatigue. Alors, tels des dindons plumés, les assiégeants abandonnent la partie et se retirent en laissant sur leurs traces de larges coulées d'eau, ce qui, par ce temps rude de mars, ne leur procure pas une bien agréable sensation. Par contre les assiégés poussent des cris de victoire et rendent grâces au Seigneur. Puis la porte s'ouvre miraculeusement d'elle-même et les braves gens invitent le percepteur à procéder à l'inventaire. Il entre méfiant, mais rien n'égale sa déception, quand il constate qu'il n'y a rien à inventorier. Il ne reste que les quatre murs, la pompe à incendie, ses tuyaux et quelques baquets, dont deux sont encore pleins d'eau. Il prend note et se retire bredouille, deux fois humilié.

Jusque dans la mort.

Au début de mars, le percepteur Monier, de Montfaucon, se présente à Montregard, près du Puy, pour y faire l'inventaire. Trois gen-

darmes l'accompagnent, mais restent à la mairie, sous prétexte de ne pas exciter la population. L'église est fermée et un grand nombre de fidèles se préparent à la défendre. Ce que voyant, Monier se retire sous les huées de la foule et cherche un refuge à la mairie. Mais bientôt il est assiégé par la population, qui prend le local d'assaut. Les gendarmes et le percepteur sont quelque peu bousculés et le gendarme Birbau blessé légèrement dans la mêlée. Ses camarades sortent alors leur revolver et tirent sur la foule. Une balle atteint au ventre André Régis, cultivateur de Montfaucon, qui succomba deux jours après. Un autre cultivateur, Dereymond, a la mâchoire fracassée. Cette brutalité révoltante porte à son comble l'exaspération des villageois, qui auraient lynché les gendarmes, sans l'intervention du maire, qui jouit de la sympathie générale et dont l'autorité parvient à rétablir le calme.

Le lendemain, le parquet d'Yssingeaux, escorté de gendarmes et de deux compagnies du 86e de ligne, arrive sur les lieux pour arrêter ceux qui défendent leur église. Sur un signal, le tocsin sonne et toute la population se masse sur la place. « Vive l'armée ! à bas les gendarmes ! » crie-t-on de toute part. Le parquet se rend alors à l'école libre, où l'on donne des soins à Régis mourant. Il peut pourtant déposer que les gendarmes ont tiré à une distance de dix mètres et qu'il ne les avait nullement menacés.

Pendant ce temps, les gendarmes arrêtent cinq personnes, entre autres Mme Girardon, mère de six enfants, qui était soupçonnée d'avoir lancé des pierres contre les gendarmes. Mais devant les grondements de la foule qui menaçait de se jeter sur eux, ils la relâchèrent et se contentèrent d'emmener les autres, que la population escorta pendant plusieurs kilomètres. Cependant, le maire déclara aux autorités qu'il ne pourrait plus se porter garant de la sécurité de l'instituteur, qui avait joué le rôle de mouchard. Celui-ci fut donc obligé de faire en toute hâte ses paquets et de filer avec sa femme et ses quatre enfants.

Mœurs sauvages.

Le 10 mars le percepteur d'Allaire se mettait en route vers Saint-Corgon (Morbihan). Il était accompagné de 33 gendarmes qui, pour se donner du cœur et exciter la population, chantaient des refrains révolutionnaires et immoraux. Tout le village est massé sur la place et trente solides gars, sans armes, bras dessus, bras dessous, s'avancent à la rencontre des autorités. A une distance de cinquante pas ils s'arrêtent. Soudain, sans provocation, les gendarmes font une charge furieuse pour disperser les inoffensifs Bretons, en les frappant brutalement à coups de crosse. Le sang coule et les gars reculent, mais pour revenir bientôt et cette fois armés de pierres et de gourdins.

A ce moment, une femme s'éloigne couverte de sang, désignant un des gendarmes qui l'avait frappée. Trois gaillards s'élancent alors sur les « représentants de l'ordre ». En un clin d'œil, deux roulent à terre et les autres sont rossés d'importance. « Ouvrez le feu ! » hurle le commandant du détachement. Mais, à cette minute le maire se jette entre les combattants et s'écrie :« S'il vous faut une victime, prenez-moi ! Mais, au nom de la loi, ne tirez pas ! » — « Qui êtes-vous ? » — « Le maire de la commune ! » Les gendarmes le mettent en joue et l'insultent grossièrement.

A cette vue, les habitants qui entouraient le curé, dans l'église, le supplient : « Vite, vite, sortez, ils vont tirer ». Le prêtre sort, mais le percepteur lui barre le chemin et lui dit : « Avez-vous l'intention de protester, Monsieur le Curé ? » — « Certainement. » — « Mais ensuite, serai-je autorisé à entrer dans l'église ? » — « Non ! » — « Alors, j'en suis quitte », dit le percepteur, et il se retire dans une maison voisine pour dresser le procès-verbal du refus.

Pendant ce temps les Bretons chantaient des hymnes religieux qui mirent en rage les gendarmes. Une fois de plus, ceux-ci sortent leurs armes et font mine de vouloir tirer. Mais le curé s'en aperçoit et s'avance dignement en disant d'une voix ferme : « Puisque vous tenez absolument à faire couler le sang, prenez donc le mien. Et visez juste ! » Ce calme les in-

timida et ils baissèrent les armes. D'ailleurs, ils savaient fort bien que pas un seul d'entre eux n'aurait échappé vivant. Sur ces entrefaites, le percepteur revint et se concertant avec le commandant de la troupe, celui-ci ordonna la retraite.

Personne ne fut arrêté. On ne l'aurait pas osé, mais le maire fut suspendu de ses fonctions le lendemain. Quant aux trente-trois butors, ils ne reçurent même pas un blâme.

L'assaut aux couvents de Bretagne.

Nulle part la chasse aux monastères ne rencontra tant d'obstacles qu'en Bretagne. La population, réputée pour sa foi inébranlable, rendit aux cambrioleurs leur tâche extrêmement compliquée. Munis de triques et de lourds bâtons, les « penbas », les jeunes Bretons luttèrent pour défendre leurs églises et leurs monastères. Souvent, ils parvinrent à rendre impossible l'inventaire.

Un jour, à Landerneau, le bruit se répandit que les troupes approchaient. Avant l'aube, à trois heures du matin, la place devant le couvent de St-Julien fourmillait déjà de monde. Vers cinq heures, les soldats prenaient position devant l'entrée de l'établissement. Le député Villiers proteste au nom des religieuses, et des cris de « Vivent les sœurs ! » s'élèvent de toute part. En vain, la gendarmerie à cheval

charge violemment pour disperser la foule, il faut faire donner les fantassins, qui parviennent à avancer jusqu'à la porte barricadée. Avec beaucoup de peine on arrive à la dégager et à pénétrer dans la place.

Au parloir, le commissaire lit le décret de dissolution. La supérieure rassemble alors ses sœurs et, sous les yeux des gendarmes et des soldats, elle les bénit une dernière fois en pleurant. Toutes ensuite quittent le couvent pour chercher un asile provisoire dans des maisons amies, pendant que les scellés sont apposés aux portes.

Même scène à Crozon, près de Brest. Un dimanche matin, on annonce l'arrivée des gendarmes, accompagnés du commissaire et d'un serrurier. Une foule de quelques centaines de personnes se rassemble en hâte pour crier : « Vivent les sœurs ! Hou, hou, les voleurs ! » Un dur travail attendait les cambrioleurs officiels. La porte barricadée ne voulait pas céder et dès qu'une planche s'en détachait, elle était, de l'intérieur, immédiatement remplacée par une autre. Les heures s'écoulaient. Enfin, la troupe dut intervenir et la tâche se termina plus rondement. Le député de l'arrondissement, M. Miossec, protesta vigoureusement, soutenu par les cris d'indignation des assistants, que dut calmer le curé.

Le triste exil des sœurs commença. Chacun s'empressait pour leur porter assistance : l'un

portait une statue, l'autre un meuble ou un coussin. Lorsque le fauteuil de la supérieure passa, tous les yeux se remplirent de larmes attendries et les poings se crispèrent de rage impuissante. A la fin, parut la vénérable mère supérieure, Mme de Mesmeur, âgée de quatre-vingts ans, dont elle avait passé cinquante au couvent, à soigner les malades, à soulager les pauvres de la contrée. Courbée par l'âge et la maladie, elle sortit soutenue par deux de ses sœurs. Tous les assistants lui firent cortège en pleurant comme dans un deuil universel. Le couvent resta seul, vide et désolé. Satan avait fait son œuvre.

A quoi servent nos soldats.

Pour mener à bonne fin cette œuvre de vandalisme, « le petit père » requérait bien souvent la troupe. Bon gré, mal gré, les pauvres soldats se voyaient contraints de jouer ce rôle honteux et de protéger les dévaliseurs. C'est la rage au cœur que plus d'un honnête garçon dut se prêter à pareille infamie.

Hélas, il y eut des séminaristes parmi eux et plus d'un soldat avait une parente dans le couvent assiégé. Il fallait quand même coopérer à l'expulsion de ces êtres simples et nobles qui dépensaient leur vie au service de Dieu et des malheureux.

Pères et Mères catholiques d'Alsace et de Lorraine ! Voulez-vous donc que l'heure vienne

où vos fils, sous les drapeaux, soient les complices forcés de ceux qui veulent chasser de nos hôpitaux et de nos écoles les sœurs et les frères, qui, par leurs mérites, ont acquis l'estime universelle ?

Voulez-vous les voir parmi les assaillants de ces couvents, qui ont tant contribué à la beauté et à la grandeur de votre pays ?

Voulez-vous que, par la volonté de quelques francs-maçons lâches, de quelques sectaires enragés, ils participent au pillage de la fière cathédrale de Strasbourg, ou de la plus humble église de village ?

Est-ce pour se rendre complices d'une telle infamie, que vous avez élevé vos enfants et que vous les avez donnés à la France ?

Laisserez-vous accomplir cette œuvre satanique comme elle s'est accomplie en France ?

Devra-t-on dire un jour : les Alsaciens et les Lorrains ont lâché pied, ils ont eu peur de quelques gendarmes et de quelques apaches soudoyés par le gouvernement ?

Voulez-vous voir se reproduire des faits comme le suivant ?

Un soldat du 130e Rgt. d'Infanterie, du nom de Lachapelle-Moche, devait partir avec une colonne destinée à donner l'assaut à l'église de Thubœuf, un village voisin, dans la Somme. C'était lui qui avait été désigné pour enfoncer la porte de l'église. Ce rôle lui répugnant, il

avait offert 20 frs. à un camarade qui voudrait le remplacer. N'ayant pas eu de succès et par crainte de la punition qui le menaçait, il dut se mettre à l'œuvre, le cœur navré.

La porte enfoncée, les premières personnes qui se présentèrent à sa vue furent sa mère et sa sœur agenouillées et pleurant. Elles avaient appris qu'il serait à Thubœuf et s'y étaient rendues, dans l'espoir de l'embrasser. Quelle surprise douloureuse pour les deux femmes de le surprendre à cette tâche si humiliante. Bien qu'il n'eût rien à se reprocher, il se jeta, plein de confusion, dans leurs bras, comme pour leur demander pardon. Tous les assistants en furent touchés aux larmes, et les imprécations s'élevèrent plus fortes contre le gouvernement, seul responsable.

Si vous voulez que les religieux soient respectés, que les écoles ne soient pas laïcisées, c'est à dire déchristianisées, si vous voulez qu'une hache sacrilège ne vienne jamais frapper la porte d'une église d'Alsace ! il vous suffit de vouloir, de vouloir fermement, comme les Suisses qui prêtèrent le serment légendaire du Grutli. Et cette volonté inébranlable, il faut la manifester et la proclamer hautement, jour et nuit, sans trêve, à la face d'un gouvernement sectaire.

Et n'oubliez pas que nos ennemis ont aussi leurs temples. Ce sont les loges maçonniques : à Strasbourg, rue du Maréchal Joffre, à Colmar,

19, avenue Clémenceau, à Mulhouse, 14, rue d'Alsace, à Metz, rue Jurne. Dans ces villes, ils ont aussi organisé leurs bourses du travail et la rédaction de leurs journaux impies et sans-patrie.

Peuple catholique d'Alsace et de Lorraine, sache t'en souvenir à toute occasion !

Après la rapine.

Quand le gouvernement escroc avait profané et dévalisé une église ou un couvent, il sut, la plupart du temps, lui donner une nouvelle destination. Prenons par exemple la ville de Tours : L'ancienne chapelle des sœurs de N.-D. du Refuge sert à présent de temple maçonnique. Là où, autrefois, des prières montaient vers Dieu et des hymnes célébraient ses louanges, on n'entend plus que les blasphèmes et les imprécations des fils de Satan. Le couvent lui-même est habité par un marchand de cuirs. Le palais épiscopal a été transformé en musée et le grand séminaire en école de garçons.

Le petit séminaire est une école de filles et sa chapelle une salle de gymnastique. La chapelle des Jésuites a été transformée en salle de fêtes où se tient, chaque année, le banquet gras du Vendredi-Saint. Le pensionnat a été changé en hôtel meublé. Dans la maison de campagne du grand séminaire, fonctionne une clinique d'accouchement, tandis que dans celle du petit

séminaire, où se trouve le tombeau de St-François de Paul, se trouve une annexe de l'hôpital. Le presbytère de la cathédrale est devenu un asile d'aliénés et celui de Notre-Dame une cuisine populaire !

En maints endroits, comme à Toulouse par exemple, les églises des couvents ont été transformées en garages, salles de danse ou cinémas. Dans d'autres couvents on a placé des casernes ou des asiles d'aliénés.

L'âne dans le coffre-fort.

Un brave curé alsacien dirigeait une paroisse écartée du diocèse de Nancy. Son église ne devait pas plus être respectée que les autres, et l'inventaire fut fixé au 14 mars 1906. En signe de deuil pour la liberté perdue, l'intérieur de la maison de Dieu fut drapé de noir, comme pour un enterrement. Une partie des fidèles attendait à l'intérieur et le reste stationnait sur la vaste place de l'église. Vers 9 heures, la triste bande des agents de l'autorité se présenta. C'étaient quelques fonctionnaires du fisc, une compagnie du 79e de ligne, fusils chargés, 8 gendarmes, 2 sapeurs et un serrurier. Entre temps l'église avait été fermée. L'agent qui s'était fait le porte-parole de la bande demanda les clefs. Le curé refusa en ces termes : « Monsieur, dit-il, cette église a été construite par les habitants de cette commune à une époque où l'Etat ne se souciait pas encore des églises.

Elle leur appartient donc en propre et je ne vous en donnerai pas les clefs, pour vous en faciliter le pillage. En aucun cas je ne voudrais passer pour le premier traître de ma famille. Mon père était un ancien de Crimée. En son temps. l'armée ne servait qu'à faire la guerre aux ennemis de la patrie. Il y a trente-cinq ans, il sacrifia la majeure partie de son bien et quitta l'Alsace pour rester français. Il se croyait ici dans le pays de la liberté. Hélas, eût-il pu croire que ses fils seraient un jour les témoins d'une pareille honte ?

« Je subis aujourd'hui la plus grande humiliation de ma vie, puisque je me vois contraint de réclamer dans mon propre pays ce qu'on n'ose pas refuser, même aux sauvages : le respect de la propriété et la liberté de conscience. Vous avez pour vous la force armée. Libre à vous de faire violence à la loi. Nous ne réclamons que notre droit. Mais sachez que vous n'échapperez pas au Juge éternel. Au nom de Jésus-Christ qui par la bouche de son lieutenant sur terre, le Pape, a condamné votre loi infâme, je refuse ! » — « Au nom de la loi, ouvrez cette porte ! » — « Au nom du droit de propriété et de la justice violée, je refuse ! » — « Au nom de la loi, ouvrez ! » — « Au nom de tous les braves gens qui foulent aux pieds votre loi, je refuse ! » Le commissaire décide alors d'employer la force et ordonne aux soldats de dégager les abords de la porte. Puis avec beaucoup de peine, l'individu qui était chargé

de ce rôle finit par faire céder la porte de l'église. Mais l'inventaire fut vite terminé. Tout ce qui ne tenait pas à l'édifice avait été enlevé par les paroissiens qui, durant de longues années, en avaient doté leur église et ne voulaient pas se laisser voler en plein jour. Les armoires de la sacristie furent également forcées. Un vieil encensoir, quelques boîtes vides et des bouts de cierges brûlés constituèrent tout le butin. Mais la bande espérait se rattrapper sur le coffre-fort, où elle pensait trouver la fortune de l'église. On le vit bien à l'air satisfait et aux gestes solennels qu'ils prirent en s'approchant de la porte de fer hermétiquement close. Au nom de la loi, le commissaire réclama le trésor de l'église et il appuya sa demande en présentant son écharpe tricolore, dont il n'avait pas manqué de se munir pour la circonstance. Il va sans dire que la clef lui fut également refusée. Le serrurier se mit donc à l'œuvre et deux sapeurs lui prêtèrent leur aide. Tandis que d'un air détaché et souriant les membres de la fabrique suivaient cette opération, les gendarmes, la tête tendue et les yeux fixes, tels des tigres guettant une proie, étaient prêts à se saisir du fameux trésor qu'on présumait en possession de la fabrique et qui devait être mis immédiatement sous la garde d'un séquestre. Après un travail forcené, le grand moment fut proche et la porte de fer céda lentement.

Les figures des agents se contractèrent subitement et d'un œil hébété, ils se regardèrent

l'un l'autre. Au lieu du veau d'or, si passionnément escompté, le vieil âne de la crèche de Noël, debout dans le coffre, leur souriait ironiquement. La malice de notre compatriote avait transformé ces hommes de loi en meuniers. Peut-on décrire le transport de gaîté folle qui s'empara de la jeunesse du pays, quand on vit le commissaire sortir de l'église en sacrant comme un simple charretier.

L'expulsion des Chartreux.

On veut bien nous assurer qu'en Alsace les lois laïques seront introduites en douceur, sans aucune brutalité ! La franchise voudrait plutôt qu'on nous dise : « Nous vous prendrons vos libertés par force, mais avec tous les ménagements possibles. » La manière est déjà connue, car elle fut employée même aux temps les plus durs de la persécution religieuse. Un bel exemple de cet accord contradictoire de la contrainte et de la civilité se trouve offert au lecteur par l'illustration, page 25. C'est une photographie originale prise lors de l'expulsion, par la troupe, des R. P. Chartreux.

A la suite d'un vote de la Chambre et du Sénat, les moines furent condamnés à quitter le foyer qu'ils s'étaient construit de leurs propres mains. Ils attendaient avec calme que le gouvernement eût le triste courage de les disperser, comme une bande de malfaiteurs. Un jour, enfin, un bataillon de chasseurs alpins renforcé de cavalerie, reçut l'ordre de faire exé-

cuter la loi. Les officiers reçurent l'ordre de procéder avec la plus grande courtoisie, dans l'exécution de ce bas exploit. Pour une fois la politesse française légendaire devait avoir cours en république, bien qu'elle ne fût, d'après le proverbe, que l'apanage des rois. Les troupes formèrent donc la haie sur le passage des moines, pendant que le commandant accompagnait, le faisant marcher à sa droite, le vieux et vénérable Père Michel, prieur de la Chartreuse. Il était impossible d'être jeté hors de chez soi avec plus de grâce et d'élégance.

La « Grande Chartreuse » est située au nord de Grenoble, dans un massif de montagne boisé et solitaire. Pour y parvenir, il faut suivre une route en lacets et traverser des gorges formidables. C'est là qu'en 1084 saint Bruno fonda la première chartreuse. Depuis cette date lointaine, les moines y restèrent, en agrandissant lentement leur patrimoine. Une première fois, au nom de la liberté, ils en furent chassés en 1790 et restèrent exilés jusqu'à ce que l'Etat leur rendît leurs biens. Il était réservé au gouvernement de Combes, en 1903, de les chasser à nouveau, pour la honte de la France et à son détriment. Il est vrai que pendant la guerre mondiale, on ne s'opposa pas à ce qu'ils prissent rang dans les tranchées de première ligne. Beaucoup d'entre eux sont morts au champ d'honneur. Les survivants furent autorisés à repasser la frontière !

Pour bien comprendre à quel point la haine rend les hommes aveugles, il faut toujours penser à l'expulsion des Chartreux. Patriotisme, bien public, droits élémentaires des citoyens, tout finit où commence la haine.

Les Chartreux ont été de tout temps les plus grands bienfaiteurs du Dauphiné. De nos jours encore, dans ces contrées, tout le monde est unanime à faire leur éloge. Autrefois, chacun pouvait venir chez eux pour apprendre un métier ou trouver un emploi au couvent même. Ils occupaient continuellement de quatre à cinq cents personnes. Sous la direction de frères, des groupes parcouraient la montagne pendant la belle saison, pour y recueillir les plantes aromatiques qui servaient à confectionner la célèbre liqueur ou le cordial, unique au monde. La grande pharmacie du couvent livrait gratuitement les remèdes aux malades des environs. Au couvent, on servait gratuitement à manger, et aux malades qui ne pouvaient pas monter pour chercher leur pain on l'apportait à dos de mulet. Toutes les routes de la région, les églises, de nombreuses maisons privées, et même des mairies et des écoles étaient construites et entretenues aux frais du monastère. Les ouvriers étaient contents de leur salaire et une pension suffisante les mettait à l'abri de la misère pour leurs vieux jours. Actuellement encore, un Père revient régulière-

ment d'Espagne, où les Chartreux se sont retirés, pour payer les pensions ouvrières.

Récemment, un professeur de botanique à l'Université de Paris, rentrant d'une visite faite à l'ancien couvent, racontait comment, pendant de longues années, il avait joui de l'hospitalité des moines, et passé là ses vacances. Il pouvait travailler librement dans leur vaste bibliothèque. Leur connaissance très approfondie des plantes alpestres a rendu d'incomparables services à la science, et c'est à leurs recherches patientes que l'on doit bon nombre de médicaments que l'on vend de nos jours dans les pharmacies. Ces travaux étaient suivis par de nombreux professeurs et étudiants en médecine et en botanique. La géologie y était aussi en honneur et c'est ainsi que la Chartreuse servait de base et de secours pour l'exploration du monde alpestre.

D'une manière générale, la caisse du couvent était ouverte pour toutes les bonnes œuvres, et ceux qui, dans la contrée, se trouvaient dans la gêne, pouvaient y trouver des fonds qu'on leur avançait sans intérêt. Même aux colonies, on sentait les effets de leur générosité, car ils y entretenaient de nombreuses écoles et églises. Enfin l'Etat en tirait un revenu formidable, sous forme d'impôts directs et de taxes sur la distillation de l'alcool.

Dans cette ruche laborieuse où vivaient autrefois les bons Pères, règne aujourd'hui la

mort. Le monastère tombe lentement en ruines, malgré les grosses sommes que l'Etat y dépense pour n'entretenir que la toiture. De tous côtés la pluie et la neige commencent à entrer et bientôt ce centre vivace de haute civilisation ne sera plus qu'une ruine couronnant la montagne. La valeur de rapport du couvent, non compris les bâtiments, avait été évaluée à 7 millions. Or les frais du séquestre s'élevèrent à plus de 168.000 frs., les avocats prélevèrent 47.310 frs., et comme il arrive presque toujours en pareil cas, le reste s'est encore fondu dans les mains des liquidateurs. Le bien mal acquis ne saurait profiter et il pèse toujours comme une malédiction sur le pays, tant que le crime n'est pas réparé.

Défense héroïque.

Au milieu des Alpes, le village de St-Michel de Chaillot, avec ses 403 habitants et ses deux églises est perché à 1.450 mètres d'altitude. Le 8 mars, l'église principale devait être inventoriée. Dans la nuit précédente, 12 brigades de gendarmerie, dont 6 à pied et 6 à cheval, se sont rejointes pour préparer ce haut fait d'armes. Pourtant, comme cette force ne paraît pas assez imposante, on y a joint encore un bataillon du 96e de ligne venu de Gap, qui est à quelque 35 kilomètres. Mais des factionnaires montent la garde et se rendant compte que le moment est venu, donnent l'alarme aux habitants de Chaillot et des environs. En un

rien de temps 1.400 catholiques sont massés dans l'église et sur la place, bien résolus à rendre rude la tâche des gendarmes et des soldats. Le son lugubre des cloches annonce l'imminence de la lutte. D'aussi loin qu'on les voit, des cris d'indignation et de protestation accueillent les dévaliseurs. Mais ils ne sont pas encore arrivés, car sur le chemin qui mène à l'église, ils se heurtent à une formidable barricade de troncs d'arbres énormes. Il faut une demi-heure pour s'y frayer un passage. A cet instant les femmes, en foule, s'avancent à la rencontre de la troupe pour lui barrer le passage. En vain elles s'efforcent de la refouler, bientôt gendarmes et fantassins se trouvent devant le portail. Alors les cloches se taisent dans un silence impressionnant. Le curé et le président de la fabrique lisent une énergique protestation. A peine ont-ils terminé que les cloches reprennent de plus belle, obligeant les représentants de l'Etat à se boucher les oreilles et à vociférer leurs ordres.

Naturellement le portail est barricadé soigneusement. Haches, marteaux et crochets font aussi leur office. Mais leurs efforts restant sans résultat, on tente d'arriver au but en se servant d'un bélier. Vingt soldats soulèvent une poutre formidable et frappent. Enfin, un panneau cède, mais par derrière s'élève un amas de fagots, de blocs de rocher reliés de fil de fer qui forment une forteresse imprenable et sur lesquels le bélier reste sans effet. A peine

déplace-t-il une pierre de temps en temps, en s'enfonçant dans cette masse confuse. Il faut donc renoncer et tenter l'attaque par un autre côté.

Après un travail assez long, on parvient à desceller les barreaux de fer d'une lucarne du clocher, où un soldat cherche à pénétrer de force, pour voir où est le point sensible de la barricade. A moitié évanoui, il se retire en hâte, car dans l'église on avait allumé du soufre qui y rend l'air irrespirable. Agents et gendarmes se regardent alors avec embarras, ne sachant que faire. Ils se rendent bien compte qu'ils risquent de se faire asphyxier et de périr lamentablement s'ils persistent dans leur dessein. Heureusement, tel un rayon de soleil dans la tempête, arrive une estafette porteur d'une dépêche du préfet des Hautes-Alpes. Celui-ci ordonne de surseoir à l'opération, à cause de la chute du ministère Combes qui vient de survenir. Sans demander son reste la bande déguerpit, accompagnée par les huées de la population. Les catholiques étaient restés vainqueurs.

Un héros.

Un groupe d'accusés occupe le banc de la 8e chambre correctionnelle de Paris. Ils sont inculpés de résistance aux agents, lors de l'inventaire de St-Thomas d'Aquin. Le premier, le général Maximilien Récamier est appelé. Ce

héros septuagénaire se dresse de toute sa hauteur devant le juge.

« Vous êtes général en retraite ? » — « Non, Monsieur, j'appartiens au cadre de réserve. » — « Vous êtes accusé d'avoir injurié les agents à St-Thomas d'Aquin. Vous vous seriez trouvé au premier rang des manifestants et on vous aurait vu frapper les agents. » — « Pour bien soutenir ma défense, répond le général, il me faut remonter à la source et dire que la loi de séparation m'a blessé dans mes sentiments les plus intimes. Lorsque le portail de l'église fut enfoncé, je me suis retiré dans la sacristie. En proie à une agitation bien compréhensible, je marchais dans cette pièce, quand un individu y entra et se mit à me fixer d'un air provocateur. « Qu'y a-t-il en moi qui vous déplaise, Monsieur ? » lui demandai-je. « Je suis agent de la sûreté. » — « Et moi, je suis commandeur de la Légion d'honneur, je puis vous dire que ce que vous faites ici est ignoble. » Un instant après j'étais arrêté. »

Cette déclaration est suivie de l'audition des témoins et du plaidoyer de la défense, assurée par Me Danet. « Messieurs, dit ce dernier, lorsqu'on a l'honneur de défendre un homme tel que le général Récamier, il ne peut être question de plaidoirie. Une simple déclaration suffit. Le général a 70 ans. Sa vie entière fut consacrée au service de la patrie. En quelque lieu du globe que le drapeau de la France ait été arboré, en Italie, au Mexique, à Frœschwiller,

partout, il défendit l'honneur de la patrie, avec un courage indomptable. Il a toujours déclaré :

« Je suis un chrétien convaincu et catholique pratiquant. Tous mes camarades de l'armée le savent. Si l'on veut entrer de force dans mon église, il faudra me passer dessus. » Si mon client a tenu parole et s'il a donné des coups, il en a reçu et il ne repousse aucune responsabilité. A cette déclaration je n'ai qu'un mot à ajouter. Oserez-vous jeter dans une prison française un héros glorieux de 70 ans qui, pendant toute sa vie, n'a connu qu'un seul chagrin, celui de souffrir pour la France, dans une prison allemande ? »

Un tonnerre d'applaudissements retentit dans la salle. Mais le tribunal condamna le général à six semaines de prison avec sursis et à 300 frs. d'amende.

Vers l'exil.

« Ils arrivent ! Les voilà ! » Telle fut la triste clameur qui retentit au matin du 3 novembre dans ce paisible couvent des Capucins de la rue de la Santé, à Paris. L'huissier, le commissaire de police du quartier et M. Monguin, sous-directeur de la police municipale, approchent, suivis de 200 agents des brigades de réserve, de 30 pompiers et d'une compagnie de la garde républicaine à pied.

Tous les matins de nombreux défenseurs, hommes et femmes décidés, s'étaient régulière-

ment présentés au monastère pour protéger les Pères au moment décisif et pour joindre leur protestation à celle des religieux. La police en eut vent et décida de choisir une heure où ces braves gens auraient repris leur besogne journalière.

Il n'y avait donc ce matin au couvent que les 9 R. Pères, M. l'abbé Fonssagrives, le vaillant aumônier du cercle catholique des étudiants, M. Lhermigny, économe du monastère et 30 étudiants, internes de cet établissement.

Un coup de cloche strident retentit à la porte du couvent. Père Venantius, le provincial, se rend au guichet. « Que désirez-vous ? » « Vous devriez-bien le savoir », répond l'huissier, « je viens vous expulser. Au nom de la loi, ouvrez ! » — « Je proteste. » — « Vous protesterez après », fait l'huissier ironiquement. Le Père se retira dans la chapelle dont l'entrée est surmontée d'un large ruban, portant l'inscription : « Fermée pour cause de décès de la liberté. »

Puisque, même au nom de la loi, la porte refuse de s'ouvrir, M. Monguin lance un ordre. Aussitôt les pompiers dressent leurs échelles contre le mur qu'ils escaladent habilement et ils sautent dans la cour. Ils arrivent sans peine à ouvrir la porte et l'armée des assiégeants avance jusqu'à l'entrée principale. — « Au nom de la loi, ouvrez », crie le commissaire. — Pas de réponse. Un triple roulement de tambour

se répercute dans les couloirs du couvent. Puis un silence impressionnant ! Quelques pompiers grimpent sur le toit, d'autres martèlent la porte de fer avec leurs haches. Au bout de vingt minutes elle cède. M. Monguin se trouve en face des étudiants, qui donnent libre cours à leur indignation. Les jeunes gens sont mis à la porte par la force armée. Après la conquête de la forteresse les envahisseurs font voler en éclats toutes les portes qui se trouvent sur leur passage.

Mais où diable se trouvent donc les capucins ? Un agent désigne du doigt une petite porte au fond du chœur de la chapelle. Et en effet, on les découvre debout dans leurs stalles en lisant leur bréviaire. Ils sont réunis aux pieds du Crucifix et près du Tabernacle. — « Silence ! » commande le commissaire, et, s'adressant à l'aumônier : « Que cherchez-vous ici ? Etes-vous capucin ? » — « Tiens, tiens, mon bon Monsieur Monguin, vous ne me reconnaîtriez plus ? » — « Ah ! oui. N'êtes-vous pas le curé que je rencontre à toutes les manifestations cléricales ? » « Et vous ? » dit-il, en se tournant vers l'économe. « Je suis l'économe de ce couvent. » Ahurissement stupide de la part des agents. Les deux hommes sont mis à la porte, puis les religieux sont invités par le commissaire à quitter le couvent.

« Pourquoi nous chassez-vous ? », objecte le P. Venantius.

« Grand Dieu, le sais-je ? L'huissier vous le dira. » Celui-ci s'était retiré, mais on le rappelle pour donner lecture de l'ordre d'expulsion.

Séance tenante, le provincial répond en lisant à haute voix une protestation énergique :

« Monsieur le commissaire », dit-il entre autres, « au moyen de la force armée vous venez aujourd'hui faire irruption dans notre foyer pour en chasser brutalement des citoyens paisibles et sans reproches. Pourquoi ? De quel crime nous accuse-t-on ? Avons-nous manqué à nos devoirs civiques ? Avons-nous refusé l'impôt ? En qualité de religieux, nous en payons même plus que les autres. L'impôt du sang nous le versons comme d'autres. Serions-nous des malfaiteurs ? Qu'on nous dise une bonne fois le crime que nous avons commis ? Oh ! Bien sûr ! Il y a un forfait dont nous sommes coupables, c'est de porter l'habit du moine, n'est-ce pas ? Vous exécutez des ordres ; vous êtes une victime de cette abominable obéissance passive qu'on nous reproche à nous, que nous ignorons. Je le regrette du fond du cœur, mais comme prêtre et serviteur du Seigneur et de l'Eglise j'ai le douloureux devoir de rappeler à tous les chrétiens ici présents, que l'Eglise frappe d'excommunication tout homme qui prend part aux actes de violence infligés aux serviteurs de la Sainte Eglise. Et maintenant... dépêchez-vous. »

Alors M. Monguin invite les Pères à s'éloigner. Cependant ceux-ci continuent à lire leur bréviaire.

« Allons donc », s'écrie l'homme puissant, « de brâves gens comme vous ne voudront certainement pas m'obliger à employer la force. »

Le même silence lui répond. Alors les agents s'avancent et posent leurs mains sur les épaules des religieux. Alors seulement les capucins se dirigent vers la sortie.

« Désirez-vous vous mettre en civil ? » demande M. Monguin.

« Capucins nous sommes, capucins nous resterons. »

Malicieusement un jeune frère objecte : « Pourquoi ne nous déguiserions-nous pas en policiers, ce serait un bon moyen de nous faire massacrer par la foule. »

Les agents escortent les religieux jusqu'à l'église Notre-Dame-des-Champs. Une foule énorme les accompagne. Après une visite prolongée à l'église ils se rendent chez l'aumônier qui leur offre une hospitalité provisoire.

La chasse aux sœurs de charité.

Dans l'hôpital militaire de Toulon, quelques sœurs de charité se dévouaient depuis des années au soin des pauvres marins avec le désintéressement le plus pur. L'Etat s'acquitta de toute obligation envers elles moyennant un

franc par jour et par tête. Les nombreux malades les vénéraient comme des anges et toute la population leur était fidèlement attachée. Rien à leur reprocher sinon qu'elles étaient religieuses. On était donc en droit de les soupçonner de parler de Dieu et de religion aux soldats mourants ou bien de faire venir en cachette des prêtres à leur lit de mort. Comment tolérer un pareil scandale dans une république maçonnique une et indivisible ? Or, quelqu'un veillait au Capitole : l'insolent et répugnant Camille Pelletan, qui faisait fonction de ministre de la marine.

Le 15 novembre 1903 l'ordre d'expulsion des Sœurs parvint à Toulon. Grande fut l'indignation : Fonctionnaires, officiers, médecins, riches et pauvres, même le préfet maritime, l'amiral Bienaimé, vinrent au couvent pour exprimer leurs regrets et la douleur générale. Depuis deux jours déjà l'accès aux salles des malades était interdit aux religieuses comme à des êtres méprisables, rejetés par la société humaine. Mais tous les malades qui pouvaient encore se lever, se traînèrent jusque chez leurs bienfaitrices pour les remercier et leur faire leurs adieux.

L'Agence Havas répandit le bruit que sœur Auguste Françoise renverrait au Ministre de la marine sa croix de la Légion d'Honneur, dont elle avait été décorée pour son dévouement extraordinaire lors d'une épidémie très grave. Il

n'en fut rien. La supérieure attacha au contraire la haute distinction sur son habit de religieuse, et, à la tête de ses sœurs quitta cet hôpital où, pendant de si longues années, elles avait fait preuve d'une héroïque abnégation.

Une mesure abominable.

Il semblerait impossible que le fanatisme judéo-maçonnique allât jusqu'à troubler de sa haine sectaire les dernières heures des pauvres soldats malades. Et pourtant plus d'aumôniers sur les vaisseaux, plus de prêtres et de bonnes sœurs dans les hôpitaux, plus de crucifix dans les salles. Ainsi, dans un pays entièrement catholique, nos soldats sont condamnés à mourir comme des chiens.

Le nouveau régime abject, celui du ministère Herriot, a déterré de nouveau cette loi impie tombée en désuétude pour chasser les aumôniers de la flotte française. Il n'existe pas de nation qui n'ait à cœur d'assurer dans la plus large mesure la santé morale de ses matelots ; il n'y a que la République Française pour refuser toute consolation religieuse à ses enfants agonisants.

Pères et mères catholiques d'Alsace et de Lorraine, vous qui êtes soucieux de la santé du corps, mais surtout de celle de l'âme de vos enfants, tâchez, autant que possible, de détourner vos fils de la marine aussi longtemps qu'existeront ces lois perverses.

A Ste-Anne d'Auray.

On avait formé le dessein de profaner aussi le sanctuaire universellement vénéré de Ste-Anne, situé près d'Auray en Bretagne. La veille de l'inventaire 15 000 Bretons résolus se rendirent à la maison du Seigneur. De tous les coins et recoins de leur chère province ils étaient accourus protéger et leur patronne et son saint sanctuaire.

Telle une muraille de fer ils se dressent autour de l'église et de l'autel. En priant avec ardeur et en chantant de pieux cantiques, ils montent la garde jour et nuit. Au milieu de ses braves se trouve Mgr. Gouraud, l'évêque de Vannes, leur nouveau pasteur. A partir de minuit des messes sont célébrées sur tous les autels. Pleins de courage, les Bretons attendent les événements, résolus à tout braver, fût-ce au péril de leur vie. Dès la pointe du jour les premiers cambrioleurs font leur apparition à l'horizon lointain. Ils jettent un regard d'angoisse sur la foule immense, et sans demander leur dû, ils se retirent plus vite qu'ils n'étaient venus. Rien à faire à Sainte-Anne d'Auray. Le sanctuaire ne subira pas l'outrage révoltant. Dans toute la Bretagne, comme du reste aussi dans la Vendée, les gars ont grimpé dans les couronnes des arbres et par des signaux convenus donnent l'alarme à l'approche des gendarmes. A chaque alarme, comme par un coup de baguette magique, toute la population est sur

pieds. Fusils et vieilles épées sortent de leurs cachettes, et, devant le danger qui gronde sourdement, les agents battent toujours en retraite...

La contre-offensive.

Les catholiques de Nancy sont massés par milliers autour de leur évêque, Mgr. Turinaz, aux abords de la cathédrale, pour protester contre la violation de leur sanctuaire. Un régiment de hussards charge et les met en déroute. Soudain un cri strident : « Que tous me suivent ! A l'assaut de la loge ! » Animée d'un enthousiasme délirant la foule déborde dans une rue adjacente et prend la direction de la loge maçonnique St-Jean de Jérusalem. En tête la jeunesse nancéenne armée de piques et de haches. La porte de la loge en chêne massif cède plus vite que les portes des églises sous les coups des assaillants. On fait du bon travail. Au bout de quelques minutes tout est mis en miettes : tables, bancs, tableaux, insignes maçonniques, vases, statues, fenêtres, portes et calorifère, il ne reste plus rien qu'un amas de débris. Même les tapis et les rideaux n'échappent pas aux mains vengeresses. Enfin la police, qui avait tout ignoré de ce travail, accourt, mais trop tard. La besogne est terminée. Les murs et le toit, c'est tout ce qu'elle trouva encore à protéger.

Apaches.

Contemplons l'illustration de la page (22). Un homme à véritable visage d'assassin armé d'une pique en fer s'apprête à forcer une porte d'église. Devant lui un gendarme qui le protège, et à côté les deux agents chargés de faire l'inventaire. Cet homme là, c'est un forçat ! En maints endroits, aucun honnête ouvrier ne voulut se prêter à accomplir ce travail infernal. Dans leur détresse les agents de Combes eurent recours au rebut de l'humanité, voleurs, meurtriers et cambrioleurs de profession. C'est en leur compagnie que les fonctionnaires de la République furent obligés d'opérer. Nos soldats, sous les ordres de leurs officiers, se virent contraints d'escorter et de protéger ces tristes sires. Hélas, plus d'un colonel se vit forcé de loger à ses frais de pareils coquins, pour leur permettre d'accomplir leur métier de brigands.

Expulsion du cardinal Richard.

Le gouvernement sectaire expropria en même temps presbytères, séminaires et de nombreux instituts de bienfaisance. Que lui importait que les établissements fussent la propriété séculaire des prêtres ou des religieux. Que lui importait encore que de pieux catholiques en eussent fait don à leur ville ou que les curés les eussent fait construire de leurs propres deniers ! L'Etat ne reculait devant aucune injustice, devant aucun

vol. Le tout fut déclaré propriété de l'Etat ou adjugé aux communes. Souvent le curé fut laissé dans son logement, mais à condition de payer un loyer parfois très considérable ; plus souvent encore il dut en sortir pour louer ailleurs quelque modeste logement. Le sort des évêques ne fut pas meilleur. Eux aussi furent dépossédés et chassés de leurs demeures.

L'archevêque de Paris lui-même, le vénérable cardinal Richard, dont la béatification est en cours, un octogénaire malade, fut frappé de cette mesure brutale. Le 15 décembre 1906 était le jour fixé pour exécuter ce méfait. Une foule innombrable remplissait la vaste cour du palais archiépiscopal dans la rue de Grenelle lorsque Chanot, le commissaire du 8ème arrondissement, arriva. Chanot présenta sa carte à un laquais et fut reçu immédiatement. Le cardinal avait quitté depuis peu son lit de souffrance et s'occupait des affaires courantes. Il était entouré de son coadjuteur, Mgr. Amette, et de plusieurs vicaires généraux.

Au nom du préfet de la Seine le commissaire, tout en employant des termes extrêmement polis, notifia au prince de l'Eglise l'échéance du délai fixé et le somma de quitter sans retard le palais. Le cardinal répondit : « Monsieur, il doit y avoir un malentendu, car le préfet de la Seine ne m'a pas indiqué de date précise ; donc, je ne sortirai pas aujourd'hui. Du reste, je ne céderai qu'à la force. »

« Monsieur le cardinal, j'ai un devoir à remplir. »

« Eh bien ! Remplissez-le. Moi, j'ai un devoir encore plus important à remplir, celui de rester ici ! »

Entre temps de nombreux députés catholiques, Lerolle, Denys Cochin, Boni de Castellane, Gaudin de Villaine et d'autres encore ainsi que quelques curés de la ville s'étaient introduits.

Les antichambres et le vestibule regorgeaient de jeunes gens, décidés d'empêcher par la force l'expulsion du vénéré prélat.

Lorsque Chanot eut reconnu que pour le moment, il n'y aurait rien à faire, il se rendit à l'évidence et se retira pour chercher de nouvelles instructions à la préfecture. La chambre du cardinal fut alors le théâtre d'une scène touchante. Plusieurs de ces Messieurs le supplièrent de ne pas pousser les choses au pire ; quelques-uns allèrent jusqu'à se prosterner, en le conjurant de céder avant qu'on n'employât la force sur son illustre personne.

« Non, non, non », s'obstinait le vieillard en souriant. Alors on lui objecta que son refus pourrait mal tourner pour ses fidèles, et que le sang coulerait. Cette objection le fit revenir sur sa décision. « Eh bien », dit-il, « soit ! Je partirai lundi après-midi, au grand jour. »

Tandis que les vicaires-généraux, avec M. le chanoine Clément en tête, s'éloignaient, ils rencontrèrent dans l'escalier trois individus d'allure très suspecte. « Le chanoine les interpella : Que cherchez-vous ici. » « Est-ce que cela vous regarde ? » riposta l'un des intrus. « Cela me regarde si bien que je vous invite à faire demi-tour immédiatement. Et je vais vous reconduire. »

« Pas besoin. Nous trouverons bien notre chemin. »

« Je vous accompagne pour vous protéger, car, malheur à vous, si l'on apprenait dans la cour le but de votre présence. »

Le prêtre les mena à la sortie. « Vite ! Passez », leur cria-t-il. Au pas gymnastique ils traversèrent la cour et gagnèrent l'issue, mais non sans avoir été copieusement rossés.

Ensuite Mgr. Amette se montra à la foule et fit connaître la décision du cardinal, de quitter volontairement le palais le lundi suivant dans l'après-midi. « Vive Monseigneur ! Vive le cardinal Richard ! A bas les persécuteurs », retentit un cri mille fois répété.

Au jour fixé plus de 20 000 personnes étaient assemblées devant le palais, d'où sortit le vieux cardinal pour monter dans une voiture. Mais, voici que les chevaux furent dételés et des hommes de la plus haute société, parmi eux le général Charette, le héros de Loigny, se firent

un honneur de traîner le véhicule de leurs propres mains. En chantant des hymnes religieux le cortège se mit en branle. Le cardinal trouva un asile provisoire chez le député Denys Cochin.

Il en advint pire à l'archevêque de Cambrai, Mgr. Sonnois. Les apaches avaient enfoncé la sacristie ; ils découvrirent dans l'église l'archevêque, un octogénaire, revêtu de ses ornements sacerdotaux et entouré de son clergé. Pour se dérober à la lecture de la protestation, le sous-préfet fuyait d'un coin à l'autre en feignant de faire un inventaire superficiel. Cependant, le prince de l'Eglise se porta résolument devant l'unique sortie pour obliger les assistants à écouter la protestation. Cette fois, le sous-préfet, qui n'avait même pas daigné se découvrir jusque là, donna l'ordre de frayer un passage à travers le clergé.

Au cours de cette triste retraite les prêtres ainsi que l'archevêque furent tellement maltraités que l'illustre vieillard s'évanouit et dut être transporté d'urgence dans son palais. C'est aux cris de : « Canailles, bande d'assassins », que le préfet et ses dignes acolytes furent reçus par la foule qui stationnait à la sortie.

L'archevêque se remit bientôt, mais ce fut pour se voir chassé et mis à la porte de sa demeure. L'un après l'autre les prélats de France furent frappés de ces mesures indignes : le cardinal Lecot de Bordeaux, Mgr. de Cabrières de

Montpellier, les évêques Lecœur de St-Flour, Touchet d'Orléans, Henry de Grenoble, Ronard de Nantes, Bonnet de Viviers, Gieure de Bayonne, ainsi que tous les autres évêques. Volés également les grands et petits séminaires, dont les revenus tombèrent entre les mains rapaces des cambrioleurs.

Bien mal acquis ne profite pas, dit le proverbe. C'est bien à son détriment que la France a dû en vérifier l'exactitude. Non seulement les biens de l'Eglise se sont évanouis dans les poches sans fond d'habiles escamoteurs, sans profit aucun pour la patrie, mais encore, la même France, qui, jadis fut le banquier de l'Europe avec une dette d'Etat globale d'environ 4 milliards, est devenue, par la guerre mondiale, une nation appauvrie, chancelant au bord de la banqueroute avec une dette écrasante de plus de 400 milliards. Non ! Bien mal acquis ne profite jamais.

Les journées sanglantes de Paris.

Les catholiques de Paris se sont bravement comportés dans maintes rencontres audacieuses avec les brutaux crocheteurs à la solde de Combes. C'est à Sainte-Clotilde que la lutte fut la plus vive. Il y eut plus de 300 blessés et prisonniers :

A une heure la vaste nef de l'église regorgeait de monde, des membres de l'aristocratie, des étudiants, des ouvriers, des artisans, des dépu-

tés, des femmes de toutes les couches sociales. Ils sont prêts à la défense la plus énergique. Au milieu d'eux leur curé les invite au calme. « Quoi ? Vous prêchez le calme », riposte-t-on, « c'est maintenant ou jamais, le moment de la lutte et de la victoire. Nous n'admettrons pas qu'un agent du fisc exerce ici son méprisable métier. »

En attendant la foule des chrétiens chante des hymnes et récite le chapelet. Les jeunes gens essaient la solidité des serrures et dressent des barricades.

Sur la grande place devant l'église, déferle une mer de têtes humaines. Par ci par là émerge le képi d'un agent de police. Tout à coup un Monsieur nu-tête roule à bas des marches de l'église. C'est M. Menaut, directeur des affaires municipales à la préfecture de la Seine. Alors la foule croyant avoir à faire à un agent du Gouvernement entre en fureur, et le projette de mains en mains comme un ballon, jusqu'à ce que les policiers arrivent à le dégager et à le conduire à la Mairie du VIIe arrondissement.

Aussitôt les agents de police des 7e, 14e 15e et 16e arrondissements, renforcés de deux brigades de réserve, font leur apparition. Ils sont suivis immédiatement par le préfet de police de Paris, le fameux Lépine, de triste mémoire. Entre temps un vicaire, l'abbé Gardey, s'est rendu à la sacristie avec le conseil de fabrique, et y dresse un certificat établissant que

le curé avait attendu en vain l'inspecteur pendant une bonne heure. Cependant, de nouvelles troupes affluent. Deux bataillons de la garde républicaine et un escadron de cavalerie essaient de faire évacuer la place et les rues adjacentes, mais ils se heurtent à une résistance opiniâtre. De toutes parts, dans la rue et dans les maisons, on entonne le Credo. Le tocsin gronde sourdement. L'agent, une serviette sous le bras, entre en scène. Lépine veut parlementer. Ses paroles sont couvertes par les huées. Alors il fait appel à la garde et ouvre les hostilités. En un clin d'œil le sol est jonché de chapeaux, cannes, képis et épaulettes arrachées, et aussi rougi du sang des citoyens. Une grêle de pierres s'abat sur les policiers et les soldats. Ceux-ci ripostent par des coups de sabres sur les têtes des manifestants, dont beaucoup doivent être transportés à l'hôpital.

L'église, pourtant, est toujours fermée. Les défenseurs veillent à l'intérieur. Une lutte acharnée se poursuit dehors, pendant que les cloches sonnent sans discontinuer. Le préfet de police perd la tête et dans sa détresse il envoie demander conseil à son ami Combes. A quatre heures celui-ci répond par estafette de prendre d'assaut l'église coûte que coûte.

Un commandement strident. Vingt policiers s'élancent vers le grillage qui barre l'escalier. La foule, sur les marches, les reçoit en les menaçant avec les cannes et les poings et en criant :

« Vive le Christ ! Vive la liberté. » En ce moment les soldats interviennent à leur tour. A coups de marteaux ils fracassent le grillage. Après l'avoir enfoncé ils s'élancent sur la foule et comme des sauvages abattent hommes et femmes sans distinction, les piétinent ou les repoussent. « Assassins ! Voleurs ! » leur crie-t-on de toutes parts. Les plus heureux s'enfuient dans l'église et barricadent la porte derrière eux.

Les sapeurs-pompiers arrivent sur les lieux. Ils attaquent la porte de coups formidables de haches et arrivent enfin à ouvrir une brèche qui leur fraie un passage. Un combat s'engage autour de chaque colonne, de chaque autel. Les défenseurs sont refoulés de plus en plus. Le dernier carré se forme autour du tabernacle. C'est alors qu'un vicaire a pitié de l'agent ; il le conduit à la sacristie où l'on procède à une espèce d'inventaire pouvant satisfaire la loi. Véritable comédie que ceci ! Le sol de l'église est littéralement couvert de chapeaux écrasés, de cannes, de parapluies et de chaises cassées. Dehors, les ambulances ne cessent de circuler pour évacuer les blessés.

Qu'on ne s'imagine pas par hasard que cette scène révoltante s'est passée, il y a 100 ans, en pays turc ou chinois, non, c'est la capitale de la France qui offrit ce spectacle il y a 18 ans seulement, sous le gouvernement du plus haineux et odieux persécuteur de l'Eglise, de celui que le président du ministère Herriot prend

pour modèle. Souvenez-vous en, catholiques d'Alsace et de Lorraine, et n'oubliez pas qu'il vous en arriverait tout autant si vous laissiez faire.

Les déboires des crocheteurs.

Le travail des cambrioleurs gouvernementaux ne fut pas toujours facile.

A Montemaggiore (Corse) le juge de paix ayant jugé à propos d'injurier les femmes assemblées à l'église, elles faillirent le lyncher. Il dut prendre la poudre d'escampette en bras de chemise et en caleçons, moins fier qu'il n'était venu.

Au Russey (Doubs) l'agent du fisc fut enterré dans un tas de neige par les montagnards révoltés.

A Plomelin (Finistère) le char de la police fut mis en miettes.

A la porte de l'église de Moulon (Gironde) un peloton d'ouvriers armés de clefs, passe-partout et marteaux était en train de forcer l'entrée, lorsque le curé arriva. De la pointe de son parapluie il poussa la porte qui s'ouvrit toute grande à l'ahurissement des ouvriers.

A Pierre-la-Treiche (Meurthe-et-Moselle) les gens enfoncèrent le haut-de-forme du commissaire et enfermèrent le bonhomme dans le baptistère.

Un inspecteur, que la peur faisait vaciller sur les jambes, découvre un capucin priant sur les marches de l'autel de l'église de Vaychis (Ariège). Il le prit pour une statue de St-Pierre et le nota comme tel dans son registre d'inventaire. A St-Jean-aux-Bois il compta 15 tableaux de chemin de croix, puis, en les comptant une deuxième fois il en trouva 16 !

Le garde-champêtre de Croix-aux-Mines (Vosges) se donna toutes les peines du monde pour fracasser la porte de l'église dans laquelle, deux jours auparavant, il avait reçu la bénédiction nuptiale.

A Montjeau (Mayenne) le gendarme s'efforce de pénétrer dans l'église par une fenêtre. Il grimpe au mur, mais s'entortille dans le treillis de fil de fer qui protège l'ouverture. C'est comme des bras qui l'enlacent au cou et aux pieds. Le malheureux ne sait plus que devenir. Planant à quatre mètres au-dessus du sol il appelle au secours. On le laisse quelques bons moments dans cette situation délicate, mais enfin on le délivre. L'inventaire, bien entendu, est resté en suspens.

Dans une autre localité de la Mayenne, à Beaulieu, les gendarmes, avant de se mettre à l'œuvre, s'étaient rendus dans une auberge voisine où ils buvaient pour se donner du courage. Ils avaient posé leur hache sur une chaise. Que se passa-t-il ? Comme par enchantement l'outil avait disparu et pendillait

joyeusement à une ouverture tout en haut du clocher.

A Dunières (Haute-Loire) le commissaire recourut à deux forçats pour enfoncer le portail de l'église. Mais lorsque le premier leva le bras pour porter un coup vigoureux, la hache toucha son camarade, qui eut le crâne fendu. Quelques jours après le malheureux succomba à l'hôpital du Puy.

A Araches (Haute-Savoie), on érigea un arc de triomphe pour la réception des sbires. Cet arc fut garni de vieilles casseroles. « Casserole », comme l'on sait, est le quolibet qui s'adresse aux indicateurs et mouchards à la solde de la police.

En beaucoup d'endroits on eut l'idée ingénieuse de suspendre à l'arbre de liberté ou au clocher une poupée de paille portant une casserole dans une main et revêtue des insignes de la franc-maçonnerie : tablier de cuir, triangle et truelle. Ces pantins devaient personnifier tantôt un Combes, tantôt un Rouvier, tantôt quelque autre persécuteur de l'Eglise.

Jamais trop.

A cette triste époque. où les ennemis de la France et de l'Eglise mettaient au pillage les monastères et proscrivaient les religieux, il arriva que Léopold II, roi des Belges, vint en France.

« Sire », l'interpella un ministre français « nous regrettons infiniment de vous causer tant d'ennuis. Votre pays possède déjà des religieux en abondance et nous vous en envoyons toujours davantage. »

— « Soyez sans soucis, Monsieur le Ministre », riposta le monarque, « cela ne nous cause ni ennuis, ni regrets ; au contraire, on n'a jamais trop d'honnêtes gens dans un pays. »

Sous la hache du bourreau.

Une scène des plus touchantes se passa à Saint-Jans près Bailleul (Nord). Le général Plée, une créature du gouvernement combiste, avait donné l'ordre au capitaine Magniez, officier de la plus haute valeur, catholique et fervent, de soutenir avec ses soldats le commissaire chargé de faire l'inventaire de l'église.

Le Général Plée connaissait fort bien les sentiments du capitaine et, pour cette raison, prévoyait son refus d'obéir aux ordres sectaires d'un fonctionnaire civil. Il le connaissait si bien qu'il le jugeait capable de renoncer plutôt à sa carrière que de se faire l'instrument de cette basse besogne. Tant mieux ! Ce serait encore un clérical de moins dans l'armée.

Lorsque la troupe pénétra à Saint-Jans, les gendarmes, sous la conduite du commissaire Euget de Bailleul, étaient déjà sur les lieux. Ils s'étaient introduits dans l'église, et avaient trou-

vé la sacristie soigneusement fermée. Le commissaire ne tarda pas à requérir l'assistance des hommes sous les ordres du capitaine pour forcer la porte. Le capitaine Magniez exigea une réquisition écrite et le triple roulement de tambour. Cela fait, il déclara : « Monsieur le commissaire, je refuse formellement de donner suite à votre réquisition. »

Après quoi il porta son refus à la connaissance de son commandant, M. Laigneau, qui lui était très dévoué et qui, plus tard, entreprit tout pour étouffer cette affaire et sauver le capitaine. Cependant, celui-ci insista pour que le général apprît sa façon d'agir. Le général Plée lui enleva son épée, le plaça sous mandat d'arrêt et fit poster une sentinelle devant sa cellule.

Après un mois d'incarcération le capitaine Magniez fut déféré au tribunal militaire et, malgré la défense habile de deux avocats, grâce à de nombreuses illégalités révoltantes, révoqué sans pension. Le vaillant officier se vit ainsi jeté sur le pavé. Ses juges, presque tous du 43e régiment d'infanterie, avaient été soigneusement triés parmi les franc-maçons notoires.

Fanatisme anticlérical.

Le Saint Père, Pie X, ne tarda pas de lancer sa première encyclique contre les lois de séparation ; dès février 1907, il les stigmatisait comme une injustice offensant Dieu et son

Eglise, et leur contestait toute emprise sur la conscience des fidèles. Il se prononça avec une énergie particulière contre les associations diocésaines, moyennant lesquelles le gouvernement sectaire s'était proposé d'usurper certains droits sur les évêques et les prêtres, dans le but non avoué de fonder une sorte d'Eglise schismatique et nationale. On comprend que l'attitude du Pape mit hors d'eux Combes et ses acolytes. Ils ne s'étaient pas attendus à tant de résistance. Pour prendre leur revanche ils imaginèrent les mesures de violences les plus odieuses. Le payement des traitements et pensions aux ecclésiastiques fut immédiatement suspendu ; 5.000 séminaristes durent prendre le chemin de la caserne ; tout service religieux dut être déclaré comme les réunions publiques les plus banales. Sous peine d'amende le gouvernement interdit aux 50.000 prêtres sans exception de dire des messes dans les églises désaffectées. Quelques-uns célébrèrent alors la messe derrière porte close, d'autres distribuèrent des cartes d'invitation, la plupart, cependant, se laissèrent condamner.

Accusé d'avoir dit la messe, le curé de St-Germain des Prés de Paris, M. Sara, fut comme tant d'autres cité devant le juge d'instruction. « Vous reconnaissez le fait dont vous êtes inculpé », interrogea le magistrat. « Certes, et je continuerai d'agir ainsi tous les matins. »

« Il paraît que vous vous êtes entretenu à plusieurs reprises avec le public présent ? »

« Moi ? Jamais ! »

« Mais si, puisque le procès-verbal relate ce fait. Vous leur avez dit : « Dominus vobiscum » et « ite missa est » et l'assistance a répondu.

Le curé ne put s'empêcher de sourire. « Mais ces paroles font partie de la messe », objecta-t-il. — « Je sais, je sais » avoua le juge. « Voulez-vous signer le procès-verbal ? » — « Avec plaisir, Monsieur. » — « Vous voilà prévenu une fois pour toutes », signifia le magistrat. « Chaque fois que vous direz la messe je serai obligé de verbaliser. » — « Alors il vous faudra recommencer tous les jours, car je la célébrerai tous les matins. »

On s'empressa de congédier le brave curé.

Pareilles scènes se répétèrent des milliers de fois. Une véritable averse de procès-verbaux et d'amendes s'abattit sur les ecclésiastiques. Ce fut le gouvernement qui s'en fatigua le premier. et conscient de son indiscutable bêtise il décréta la liberté de la messe.

Voilà jusqu'où pousse la haine et la perversité sectaires et maçonniques. Vraiment il n'existe point de sectaire plus haineux qu'un mauvais Français. Faudra-t-il aussi en Alsace que le curé soit tenu de se présenter au commissaire avant de pouvoir dire la messe le dimanche ou les jours ouvrables, comme si cette action sacrée était un crime

odieux passible de punition ? Et nous y arriverions sans aucun doute si nous laissions faire ces misérables, si nous n'avions rien à leur opposer que des protestations, des chiffons de papier. Ils ne sont courageux que si l'on recule devant eux, mais deviennent la lâcheté personnifiée dès qu'on leur résiste. Il faut donc leur résister avec la dernière énergie, ou mieux encore, il faut passer à l'offensive.

Furieux de l'attitude du Pape, Combes s'oublia au point de faire reconduire à la frontière française le secrétaire de la nonciature, Mgr. Montagnini, sous l'escorte de deux agents de police. Avant son départ on fit même une chose inouïe dans les annales de la diplomatie : on fit saisir, c. à d. voler son courrier diplomatique, qui fut publié en partie. Disons-le, même un chef de tribu nègre ne se rendrait pas coupable d'une brutalité et d'une impertinence pareilles. Ce méfait restera à jamais le stigmate d'infamie du régime abject.

C'est alors que commençait la spoliation monstrueuse. Le 20 décembre 1906, 58 palais épiscopaux, 55 grands et 49 petits séminaires se trouvaient déjà entre les mains d'un gouvernement de voleurs.

La loi du 13 avril 1908 alla encore plus loin. Toutes les églises et chapelles furent déclarées propriétés des communes. Tout le mobilier de l'église devint propriété de l'Etat, du département ou de la commune. Les 470 millions pro-

venant de fondations pour les morts furent confisqués c. à. d. volés. En deux ans l'Eglise de France, jadis florissante, était presque totalement dévalisée. A toutes les protestations des évêques, on ne répondit que par de fortes amendes. On fit vendre aux enchères publiques les meubles de l'évêque de Bayonne, qui avait refusé d'acquitter la peine pécuniaire.

Le républicain par excellence.

C'était bien l'œuvre du prince des ténèbres qu'accomplissait la république sectaire. Vers la fin du second empire le Bon Dieu permit que dans le village d'Illfurt (Haut-Rhin) deux pauvres garçons fussent possédés du démon durant quatre longues années. L'état des enfants Burner était horrible. Les enquêteurs ecclésiastiques et laïques observèrent attentivement les malheureux et furent unanimes à certifier le fait de leur possession diabolique. C'est surtout Monsieur Ignace Spies, maire de Sélestat et par la suite député au Reichstag qui s'intéressait au sort de ces enfants. Le démon ne pouvait le souffrir, aussi peu que l'empereur Napoléon III. A diverses reprises il manifestait ses préférences pour le régime républicain ; car il saluait de temps en temps les visiteurs par ces mots : « Liberté, Egalité, Fraternité — Vive la République ». On était en l'an de grâce 1868, donc deux ans avant la chute de l'empire.

M. Spies lui dit une fois : « Tu es un sot, tu ne comprends pas ce que tu dis. Pourquoi crier ainsi ? » « Ah ! certes, je comprends, répondit-il en allemand : Vivent la liberté, l'Egalité, la Fraternité. Voilà un temps favorable pour nous autres ».

Quel bon prophète fut Satan ! Pendant toute la période de la persécution religieuse les démons de l'enfer s'étaient littéralement rués sur la France. Certes, le prince des ténèbres aurait eu bien de la peine à surpasser les différents gouvernements sectaires dans leur haine farouche contre Dieu et la religion. Et depuis le 11 mai les portes de l'enfer se sont réouvertes à deux battants.

Les tyranneaux des villages.

« A bas le cléricalisme », s'écria le gouvernement. « A bas le curé », répétèrent les maires animés des « bons » sentiments ayant cours en haut lieu. Ce qui est bon pour le gouvernement, ne peut pas être mauvais pour nous autres, se disait-on.

Maint tyranneau de village s'estima dérangé par la sonnerie des cloches. Probablement, ce « bruit » leur rappelait ce soi-disant Dieu que Combes et consorts avaient enterré ; peut-être aussi faisait-il revivre des souvenirs fâcheux d'une jeunesse innocente. C'est pourquoi le maire de Salins ordonna de ne sonner que pendant 5 minutes pour l'office religieux. Les nerfs

du maire de Montagnac (Basses-Alpes) étaient encore plus sensibles car il ne tolérait qu'une sonnerie de 30 secondes. Quelques-uns par contre exigèrent qu'on sonnât longuement pour l'enterrement civil de défunts qui n'avaient jamais franchi le seuil d'une église. Hélas ! Trop souvent les tribunaux statuèrent en faveur de ces mufles. Même le Vendredi-Saint, où partout ailleurs les cloches se taisent en signe de deuil, il fallait les mettre en branle pour le seul plaisir de ces fanatiques. A quoi servirait donc la « Fraternité » ? En son nom le maire de Montry-Saint-Pierre fit verbaliser contre les enfants de chœur pour avoir fait le bruit de leurs crécelles jusque dans la rue.

Le maire de Thonon sur le lac Léman interdit toute sorte de processions, par contre il favorisa et protégea les cortèges et toute autre démonstration des libres-penseurs. Celui de St-Trinit (Vaucluse) décréta comme suit :

« Il est interdit au curé de s'occuper de processions. Toutefois, il est tenu de les accompagner si nous le sommons de le faire. »

Donnant suite à une plainte du maire de Villers-le-Bel (Seine-et-Oise) contre le curé de cette localité, le juge de paix d'Ecouen condamna le prêtre pour avoir prêté assistance au fétichisme et pour s'être proclamé partisan du Nazaréen, soi-disant fondateur de la religion.

Il advint pire encore au Suisse de Noyers (Yonne). En portant son pantalon de Suisse

d'église pour se rendre à l'office et pour rentrer chez lui, il s'était rendu coupable du grave délit de procession : double punition, premièrement pour la course à l'église, secondement pour le retour. Sans doute, pour échapper à la deuxième peine le pauvre bougre aurait dû changer de pantalon à la fin de la messe.

Voilà jusqu'où mène la muflerie au service de l'anticléricalisme.

Maint tyran de village eut également un œil vigilant sur le service divin. Dans l'Orne un curé dut verser 1 franc d'amende pour s'être entretenu à haute voix avec les assistants pendant qu'il avait dit une messe basse. C'étaient le Dominus vobiscum et l'Ite missa est qui étaient visés !

Un curé de la Charente-Inférieure avait refusé de laisser porter le cercueil d'un incroyant à l'intérieur de l'église. Sans hésiter le maire fit enfoncer le portail de l'édifice sacré et y fit traîner le cercueil. Il n'est pas à notre connaissance qu'il ait chanté le Libera lui-même, néanmoins, la réparation des dommages causés à la porte dut être faite à ses frais, pour la simple raison que le conseil municipal n'en voulut pas entendre parler.

Dans le Var un maire interdit à son curé l'emploi de plus de deux enfants de chœur aux enterrements. Il fit condamner le prêtre récalcitrant à 3 frs. d'amende. Heureusement la Cour de cassation renversa ce jugement pervers.

A. L..., dans le Jura, le maire se permit d'écrire au curé ce qui suit : « Je viens d'apprendre que, pour des raisons qui m'échappent, des enfants n'auraient pas été admis à la première communion. Il est inadmissible de diviser les enfants en deux catégories. Je ne vous louerai le presbytère que si vous retirez la dite mesure. J'attends une prompte réponse. »

Le maire de Surfond (Sarthe) écrivit à l'organiste, Mlle Benvier :

« Me référant à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, je vous défends de jouer de l'harmonium à l'église sans ma permission préalable. — Comme vous n'entendez rien à cet instrument, vous finiriez par l'abîmer. Recevez cette notification sous réserve des suites pénales que vous encourez. »

Quel tissu d'absurdités ! Quand il y a séparation de l'Eglise et de l'Etat, pourquoi le maire s'occupe-t-il de ce qui se passe aux offices ? Et puis, s'il daigne donner à la demoiselle la permission de jouer de l'instrument, saura-t-elle, après, s'en servir en l'abîmant moins ?

A Creil une liste fut mise en circulation pour le maintien des petites sœurs des pauvres. Elle fut vite couverte de 5.000 signatures. Le maire prit note des noms et raya de la liste de bienfaisance tous les nécessiteux qui avaient pris parti pour les sœurs.

A Penestin l'administration du bureau de bienfaisance supprima les allocations à 33 familles pauvres réputées catholiques pratiquantes.

Quand il se trouvait par hasard un conseil municipal qui voulait allouer des secours à tous les écoliers nécessiteux sans distinction, ce fut le préfet qui biffa sur la liste les noms des élèves des écoles libres. Ceux-ci n'avaient droit qu'au froid et à la faim.

Hélas ! La haine des sectaires s'acharnait souvent au delà de la tombe. La commune de Graulhet (Tarn) livrait gratuitement les cercueils aux familles pauvres à condition toutefois qu'elles fissent enterrer leurs défunts civilement...

Admirable Liberté, Egalité, et Fraternité.

Régime abject !

Résistance opiniâtre.

Nulle part peut-être la résistance des catholiques ne fut si opiniâtre et si efficace qu'à St-Hippolyte-sur-Doubs. Il s'y trouvait une école libre appartenant à l'usine et dirigée par deux religieuses. Ces Sœurs furent sommées en juillet 1902 de quitter la maison. De concert avec l'administration de l'usine elles résolurent de rester et d'attendre tranquillement la visite des agents du fisc. Dès le 19 juillet l'administrateur prit son logement dans la maison d'école pour parer à toute surprise.

Enfin le 5 août, de très bon matin, l'ennemi parut à l'horizon : un secrétaire général, deux commissaires, un capitaine et seize gendarmes. La troupe fut obligée de crocheter une porte après l'autre. Au premier étage elle trouva les deux Sœurs, l'administrateur et sa femme, qui tous refusèrent de quitter la pièce. Les trois femmes furent mises à la porte de force sur leurs chaises ; puis on empoigna l'administrateur et on le transporta hors de la maison comme un saucisson.

Après l'apposition des scellés les agents s'en allèrent. Une heure après, les scellés étaient brisés et les Sœurs réintégrées dans leur école. Il y eut un procès-verbal et le 8 août eut lieu une nouvelle expulsion des religieuses avec une nouvelle apposition des scellés. Le lendemain les scellés avaient encore disparu et les Sœurs faisaient classe aux enfants. Nouvelle expulsion et nouveaux scellés qui furent encore brisés. A partir du 12 août la police fit faire la garde jour et nuit à deux gendarmes pour protéger les scellés. Cette comédie dura deux longs mois, jusqu'à ce que les gendarmes et le gouvernement en eurent plein le nez de la corvée ridicule. Après le départ des gendarmes l'usine rouvrit l'école et y plaça d'autres maîtresses ; les deux Sœurs furent employées dans une autre école libre.

Si partout on avait employé les mêmes moyens, le gouvernement n'aurait pas trouvé

assez de cire à cacheter ni assez de gendarmes pour protéger les écoles et les couvents ; il se serait rendu ridicule et impossible.

Guerre au crucifix.

C'était le 2 novembre 1882. Un triste jour des Morts. Des voitures et des chariots stationnaient devant les écoles de Paris et de la province. Gendarmes, policiers et autres agents du gouvernement faisaient irruption dans les salles de classe, arrachaient des murs les crucifix, les images et les statues religieuses, les chargeaient sur leurs véhicules et les emportaient vers quelque fosse d'aisance ou quelque bûcher.

Qu'on nous débarrasse de ces insignes, témoins de l'obscur moyen-âge et de la plus idiote superstition ! L'image de Dieu, qu'a-t-elle encore à chercher dans une école française ? Le gouvernement a donc détrôné le Bon Dieu, la loi a laïcisé, ou mieux, rendu impie l'école de l'Etat. Allez ! partez avec ces souvenirs préhistoriques. Un petit mécréant pourrait se trouver mal à leur aspect. Tout cela n'a plus de raison d'être, hélas ! Il y a liberté pour tout le monde, excepté pour les catholiques !

Quelle douleur immense pour le Sacré-Cœur, qui ne cesse de chérir ces enfants et de les inviter à venir à lui. Hélas ! on lui arrache ce petit monde, l'innocence, pour la jeter dans les bras du diable et de l'athéisme. Mais, prenez garde ! Le jour de la vengeance

viendra ! car c'est Lui, le Tout-Puissant, qui a lancé la triple malédiction à celui qui pèche contre l'enfance par le mauvais exemple et dont il a déclaré qu'il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât une meule au cou et qu'on le précipitât au fond de la mer.

Les emblêmes chrétiens disparurent également des tribunaux. La justice ne devait plus être rendue au nom de Dieu, ni le serment prêté en son nom. Voilà pourquoi nous sommes les témoins d'une justice à rebours. On remplirait de gros volumes de ces jugements qui insultent à la raison et au bon sens des honnêtes gens, depuis le procès Dreyfus, jusqu'à l'acquittement scandaleux de Germaine Berton, la lâche meurtrière de Marius Plateau, un des grands héros de la guerre. La justice éternelle et incorruptible devra un jour soumettre à la révision indispensable des milliers de ces parodies judiciaires.

Ce qui nous attend si nous faiblissons.

Les soi-disant lois « intangibles », que nous devions nous laisser octroyer pour être des français parfaits, auraient comme première conséquence le sabotage de nos écoles confessionnelles et de nos libertés religieuses. Nous pourrions même nous attendre à la persécution ouverte et au crochetage de nos églises. Voici leur manière de procéder : Un bon matin apparaît un agent du gouvernement es-

corté d'un certain nombre de gendarmes et de plusieurs compagnies de soldats ; il demande la permission d'entrer dans l'église. Si le curé refuse d'ouvrir la porte, celle-ci est enfoncée et forcée « au nom de la loi. » Dans le cas où les catholiques font mine de s'y opposer, la troupe est immédiatement mise en action contre eux. Puis l'inventaire commence : meubles, linges, tableaux, chasubles et ornements sacrés sont, sans façon, déclarés propriété de l'Etat. Seule l'administration en appartiendra dorénavant au curé. A partir de ce moment il lui faut une autorisation du maire même pour brûler un vieil ornement hors d'usage.

Cette mesure est suivie de la dissolution du conseil et de la fabrique et de la confiscation de tous les biens de l'église, non seulement des immeubles, comme on pourrait le croire, mais aussi de tous les titres de rente et de tout argent en espèces. Avec cela toutes les fondations sont condamnées à rester sans effet, puisque les moyens d'exécution font défaut. Le traitement du clergé est supprimé, le prêtre se voit réduit à vivre de la charité de ses paroissiens. Chaque année il est obligé de faire la collecte du denier du culte. Inutile de dire que mainte porte lui restera fermée et que, par dessus le marché il aura bien souvent à subir de grossières injures.

Pour l'entretien de l'église il lui faudra encore demander l'aumône de porte en porte. L'Etat

ne se soucie plus des réparations nécessaires, la commune non plus si elle est de mauvaise volonté, quoique les biens volés lui aient été attribués de par la loi. Plus d'une église finira par être fermée faute de cet d'entretien et la messe devra être dite dans une maison privée quelconque, où l'on aura installé une modeste chapelle provisoire. Que vingt ans se passent et 100 églises au moins se trouveront dans un état de délabrement tellement avancé, les curés étant privés des ressources indispensables pour remédier au désastre, qu'elles devront être fermées et désaffectées. Quant au presbytère, la commune n'est autorisée à le céder au curé que contre un loyer convenable. Si la municipalité fait preuve de sentiments loyaux (ce qui est assez rare dans une France déchristianisée) cette question est réglée à l'amiable. Dans la plupart des cas l'adjudication se fait par soumission publique. Le plus offrant a le droit d'habiter le presbytère. En cas de décès du détenteur le bail ne passe nullement au successeur du défunt, mais on procède à une nouvelle adjudication en règle. Si la municipalité juge à propos de dénoncer le contrat de son curé et de le mettre sur le pavé, personne ne peut l'empêcher d'agir selon son bon plaisir.

Puis viendra le tour des religieux enseignants. Les sœurs de Ribeauvillé aussi bien que celles de St-Jean de Bassel devront prendre le chemin de l'exil et se réfugier en Belgique ou en Angle-

terre. Toutes les écoles confessionnelles seront fermées. Ni prêtre, ni religieux, ni bonne sœur n'auront plus le droit de franchir le seuil d'une école. Les instituteurs laïques, dont la plupart sont athées et trop souvent socialistes ou communistes, y seront seuls tolérés. A mainte reprise la presse locale nous a déjà parlé du mauvais esprit antipatriotique qui les anime. Le nom de Dieu ne doit plus être prononcé en classe, et, à l'exception des jeudis et dimanches, l'enseignement de la religion chrétienne est interdit ; bien entendu cet enseignement ne doit jamais se faire dans les locaux de l'école et les maigres résultats d'un enseignement religieux par trop insuffisant seront naturellement bientôt réduits à néant étant donné l'influence haineuse de maîtres sans scrupule.

Les parents chrétiens, qui auraient à cœur d'envoyer leurs enfants dans une école chrétienne, seraient obligés, d'abord, d'en créer une au prix de grands sacrifices pécuniaires et d'entretenir le personnel enseignant. Toutefois, ceci ne les dispenserait pas de payer en outre à l'Etat l'impôt pour l'entretien de l'école qui leur répugne, tandis que l'Etat n'accordera pas un centime de subventions aux établissements scolaires libres.

Tous les gymnases, lycées, les écoles supérieures de jeunes filles et écoles normales seraient déchristianisés comme les écoles primaires. Plus de catéchisme, plus de Sainte-

Ecriture, plus de crucifix, plus de prière, plus un seul mot de Dieu et de sa religion.

Les fameuses lois des congrégations de 1902—1904 ne tarderaient non plus à être appliquées. Les Assomptionnistes et les Jésuites. comme les plus « dangereux », seraient sommés les premiers de faire leurs malles ; ils seraient suivis des Trappistes, des Capucins, des Franciscains, des Rédemptoristes, des frères des différents établissements missionnaires et des frères enseignants. Les sœurs trappistines, carmélites, bénédictines, les sœurs du Bon Pasteur. les bonnes sœurs de Ribeauvillé et de St-Jean de Bassel, les sœurs de Niederbronn, de la Croix, de St-Marc, les petites sœurs des pauvres et enfin les sœurs de charité leur succéderaient à très bref intervalle.

L'exemple extrêmement douloureux de la France et la documentation par les illustrations et les scènes expliquées dans ce livre prouvent abondamment qu'il n'y a pas la moindre exagération en tout cela. En revanche on laisse faire librement les voleurs et profiteurs de guerre, les escrocs des grands chemins et les chevaliers d'industrie, et l'on est de connivence avec les communistes et les anarchistes en mettant des trains spéciaux à leur disposition. Les frontières sont largement ouvertes aux youpins polonais, hongrois et russes qui affluent par milliers, et l'on accorde l'hospitalité à toute la racaille internationale, écume vomie par la société

des autres peuples. Hélas ! Les vauriens de haute envergure, les déserteurs, les espions, les traîtres, les derniers des misérables, tous amis protégés et instruments du gouvernement, sont amnistiés et glorifiés !

Tel est le gouvernement du sectarisme, de l'incapacité et de l'athéisme, telle est la figure du régime abject qui nous est venu pendant que nous dormions le 11 mai passé. Sauras-tu maintenant, bon peuple d'Alsace et de Lorraine, ce qui t'attend si tu te laisses faire, si tu es lâche, si tu te contentes de vagues protestations, considérées bientôt comme des chiffons de papier. Alsaciens, soyons vigilants ! N'admettons aucun empiétement sur nos droits, pas sur un seul. Il y va de notre honneur, de notre religion, de notre Dieu, de l'âme de nos enfants, de l'avenir de la patrie. Nos biens les plus sacrés sont en jeu. La guerre nous est déclarée. Nous l'acceptons sans sourciller et nous la soutiendrons, avec l'aide de Dieu, jusqu'au triomphe final.

Notre-Dame de l'épine.

A Evron (Mayenne) on vénère depuis des siècles une image miraculeuse de la Sainte Vierge sous le vocable de Notre-Dame de l'épine. On voit en effet la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus portant une épine dans sa main droite. L'origine du pèlerinage remonte jusqu'à l'an 648 et l'église actuelle date du XIIe siècle. Chaque année aux fêtes de Notre-Dame il y a grande affluence de pèlerins aux pieds de N.-D. d'Evron.

Le 17 février 1906 on vit arriver des pèlerins d'un autre genre. C'était le commissaire avec une troupe de gendarmes, qui au nom d'une loi satanique venaient faire les opérations de l'inventaire. Le curé avec les membres du conseil de fabrique avaient passé la nuit dans le sanctuaire pour y attendre les cambrioleurs.

Tout d'abord les gendarmes firent la chasse aux manifestants et déblayèrent la place devant l'église. Puis il y eut comme d'ordinaire le triple roulement du tambour, la sommation et le crochetage d'une porte latérale. Au pied de l'autel le curé lut au Commissaire la belle protestation suivante :

« Nous avons voulu montrer qu'on peut briser nos portes, mais non fléchir nos consciences. Pour outrager Dieu dans sa propre demeure

vous invoquez une loi qui est plutôt une sentence de mort portée contre la religion. Nous, pour repousser l'outrage, nous invoquons la justice et la liberté.

A regret nous sommes obligés de vous rappeler cette belle réponse des martyrs Jean et Paul à Térence, préfet de Julien l'Apostat : « Si votre Seigneur et maître est Julien, arrangez-vous avec lui ; nous, nous avons pour maître Notre Seigneur Jésus Christ ».

Vous voyez par cet exemple que nous suivons les traditions chrétiennes, et vous pouvez en toute vérité dire à votre maître que si « force est à la loi » l'honneur est à nous ».

Ce qu'il y eut de merveilleux, c'est que la hache en accomplissant une œuvre sacrilège sur le portail, a fort bien dessiné l'image de Notre-Dame de l'épine. Protestation muette de la Sainte Vierge contre l'outrage à son sanctuaire. (Voyez l'illustration page 134).

A Notre-Dame des Victoires.

La première pierre de cette église fut posée par Louis XIII le 9 décembre 1629 en actions de grâces de sa grande victoire sur les protestants de la Rochelle en 1628. Elle perpétue donc le souvenir des triomphes du catholicisme.

Elle a déjà connu les inventaires. Sous la Révolution, elle fut concédée à la Société « Guillaume Tell » et, en 1796, elle devint la

Bourse de Paris. Rendue au culte en 1809, elle a été restaurée en 1863. Du 17 au 24 mai 1871, elle reçut la visite des communards qui inventorièrent pour leur propre compte et volèrent la splendide couronne de la Vierge, enrichie de diamants et de pierres précieuses.

La dévotion à Notre-Dame des Victoires est universelle : les ex-voto de toute nature qui couvrent les murs racontent les innombrables grâces obtenues du Cœur immaculé de Marie.

Cette église est particulièrement chère aux Parisiens ; quotidiennement, sa nef est toujours pleine de fidèles en prières. On comprend avec quelle hâte et quelle ardeur ils accoururent pour la défendre quand l'inventaire des agents de MM. Rouvier et Merlou y fut annoncé. Pendant trois nuits, des centaines d'hommes y montèrent une garde vigilante. Le 20 février, ils s'enfermèrent six cents.

La veillée commence par la récitation de la prière du soir, suivie bientôt de celle du chapelet. A minuit, un groupe de vaillants récite encore la prière de Madame Elisabeth, mais déjà la plupart des fidèles se sont endormis sous l'œil du Seigneur.

L'église présente à ce moment le coup d'œil le plus étrange et le plus pittoresque.

Des hommes, enveloppés dans leur pardessus, leur pelisse ou leur peau de bique, sont allongés dans les coins sombres, dans les confessionnaux ; d'autres sommeillent dans les

stalles, sur les chaises, ce pendant que des sentinelles gardent les portes avec une inlassable vigilance. A 2 heures, les dormeurs secouent leur torpeur pour assister aux messes qui commencent à tous les autels. Il y a exactement 16 prêtres. Les messes sont terminées à 5 heures du matin.

Dès 6 heures, des attroupements commencent à se former sur la place des Petits-Pères et la police établit un service d'ordre. A 7 heures, il y a plusieurs milliers de manifestants ou de curieux. On crie sans interruption : « Liberté ! liberté ! » A 7 h. 45, la grande porte de l'église s'ouvre. Le clergé, le Conseil de Fabrique suivis de fidèles se présentent en haut des marches. La foule les acclame longuement. Bientôt un remous se produit :

— Les voilà ! Les voilà !

C'est en effet l'agent du fisc qui fait son apparition, escorté du commissaire de police et d'une nuée d'agents.

— Hou ! Hou ! les voleurs, crient des milliers de voix, Liberté ! Liberté !

Le commissaire de police demande à M. l'abbé Rataud, curé de la paroisse, s'il peut entrer.

— Oui répond celui-ci, mais l'agent des Domaines et vous seulement.

— Non, je veux pénétrer avec tous mes agents.

— Cela, je m'y oppose. Mais soyez tranquille, je réponds de la précieuse personne de celui que vous êtes chargé d'escorter. Personne ne le touchera.

Pendant cette brève conversation, une petite porte de la grille est restée ouverte. Sur un signal, les agents s'y précipitent en bousculant le suisse qui leur oppose une vive résistance. Mais lorsque les policiers sont maîtres de la grille et des marches, ils s'aperçoivent avec stupeur que le clergé et les fidèles sont rentrés dans le temple dont les portes se sont refermées.

Sous les huées de la foule qui grossit de minute en minute, le commissaire frappe trois fois à la porte et somme les défenseurs de l'ouvrir. N'obtenant aucune réponse, il se retire avec tous ses agents. Le suisse referme aussitôt la grille, les portes se rouvrent et les fidèles garnissent de nouveau les marches.

Puis, d'un beau geste, tous les genoux fléchissent et un superbe Credo retentit. La foule immense s'agenouille également dans les rues. C'est un spectacle admirable.

Le lendemain matin, dès l'aube, à la faveur d'un mensonge, des escouades d'agents et les soldats de la garde républicaine s'emparaient de Notre-Dame des Victoires.

On avait fait savoir au curé de la paroisse que l'agent du fisc reviendrait dans la journée du vendredi.

Les Protestations.

Elles furent aussi variées qu'éloquentes, accompagnées d'incidents plus ou moins vifs, allant du plaisant au tragique.

Tous les protestataires, prêtres, maires, conseillers de Fabrique ou conseillers municipaux, ont tenu le langage du droit en face des représentants de la force. Pour une fois encore, la force a primé le droit.

A Sommerviller (Meurthe-et-Moselle), M. l'abbé Perrin rappelle que, devant l'opposition du curé, l'église fut respectée par les Prussiens, le 15 août 1870, tandis que, le 7 mars 1906, elle est envahie par un détachement français. Nos francs-maçons ont moins de respect pour nos consciences que les Prussiens envahisseurs. Dans plusieurs communes de la frontière de l'Est, on a pu renouveler cette protestation, toute à la confusion de nos tyrans.

A son tour, M. le curé des Mazures (Ardennes), dit : « En 1793, à Mézières, mon grand-père fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire pour avoir refusé à un prêtre jureur les clés de l'église de Saint-Germainmont. Je serais son indigne petit-fils si je vous livrais aujourd'hui la clé de mon église. »

Voici un passage de la protestation de M. Victor Laur, président de la Fabrique de Roquecourbe (Tarn), pays natal de M. Combes :

« Au moment de franchir le seuil de cette porte, je dois vous prévenir que vous trouverez,

tout à côté, l'endroit où fut baptisé cet homme néfaste qui s'appela Combes.

Plus loin, vous verrez l'autel au pied duquel il est souvent venu prier pendant sa jeunesse et la Table Sainte où il a tant de fois reçu le Dieu qu'il poursuit aujourd'hui.

Nous avons cru bon d'apporter tous nos soins à la conservation de ces souvenirs quand nous avons vu cet homme poursuivre le catholicisme avec une haine féroce et attaquer notre religion avec une vigueur qui n'a d'égale que la scélératesse, qu'il a employée.

Je suis tout heureux de cette occasion pour lui envoyer l'expression de notre plus profond mépris. »

Entouré des fabriciens et des fidèles, le curé d'Airan (Calvados) est sur le seuil de son église. A la requête du préposé à l'inventaire, il déclare : « Prêtre, je fais la réponse de Pie IX : Je ne dois pas ; je ne puis pas ; je ne veux pas. »

Un curé du Rouergue annonçait en ces termes, le dimanche précédent, les opérations de l'inventaire à ses paroissiens : « Imaginez-vous un renard qui vient vous demander de le laisser entrer dans votre poulailler pour en compter les poules, vous promettant, du reste, d'en ressortir sans en manger aucune. Que celui qui a des oreilles entende ! » Vous devinez la réception faite au renard !

A Courcy (Manche), M. le curé, ayant entre les mains les vases sacrés, a reçu les agents

à la porte de l'église, à l'endroit, dit-il lui-même, où l'Eglise recevait les pécheurs publics. « Dites à vos maîtres, a-t-il répondu aux sommations des agents, que vous avez rencontré la plus grande force qu'il y ait au monde : le sacerdoce catholique. » Puis, refusant absolument de laisser passer, il s'est étendu sur les marches. La foule s'est précipitée : les agents ont dû reculer. De là, ce vaillant prêtre est allé faire le catéchisme dans une grange, car l'église était solidement fermée.

M. de Baudry d'Asson, député de la Vendée, se coucha également en travers de la porte de l'église de la Garnache, après avoir fait entendre sa protestation.

Pas d'inventaire.
Hardi ! les gas,
Il ne faut pas
Le laisser faire !

C'est le refrain de Trédion (Morbihan).

Un autre refrain, composé pour la circonstance, a vite fait le tour des paroisses vendéennes :

Que nous voulez-vous ?
Nous sommes chez nous.
C'est ici le saint lieu.
Dieu nous y garde, et nous y gardons Dieu.

A Saint-Méen (Ile-et-Vilaine), on chante :

Trop longtemps on courba la tête
Sous le joug de ces francs-maçons.
Aujourd'hui que chacun s'apprête
A leur montrer que nous vivons !

C'est énergique et c'est très simple. Si vous croyez qqu'on a pris le temps de fignoler les vers ! Les chansons de guerre ne demandent pas ça.

Tén bon Técou ! Tén bon Técou ! dit-on à Técou (Tarn). Et Técou a tenu bon. Il tiendra encore.

Fouvent-le-Haut (Haute-Saône) a orgueilleusement justifié la devise du pays comtois : Comtois, rends-toi ! Nenni, ma foi ! Fouvent-le-Haut ne s'est pas rendu. Il ne se rendra pas.

Montrant les hommes rangés autour de lui, le curé de Magny-le-Désert (Orne) dit au percepteur : « Monsieur, ce n'est plus à moi à répondre, mais à cette population à qui appartient l'église. »

Le percepteur chargé d'opérer à Avrillé (Vendée) avait fait demander au curé de procéder en catimini à l'inventaire : « Jamais de la vie, répondit le curé, mes paroissiens me lapideraient. »

A Andrezé (Maine-et-Loire), le percepteur s'oublie à dire : « Dieu n'existe pas ! » Alors on crie autour de lui : « Si Dieu n'existe pas, nous allons te montrer que les gars d'Andrezé existent bien. » Les prêtres alors furent obligés de le protéger.

Le sacristain de Rouperroux (Orne) tint à présenter une protestation personnelle. Il s'appelle Pierre et sa protestation se terminait par

ces mots : « Je suis Pierre et Pierre ne vous donnera jamais les clés de cette église. »

Avec les hommes, les choses protestèrent. Les drapeaux tricolores flottant sur les églises, aux clochers, aux frontons, avec leurs cravates de deuil, protestaient. Les catafalques, dressés dans les transepts, symbolisant les « funérailles de la Liberté », protestaient. Les balcons de la place Saint-Pierre, devant la cathédrale de Nantes, tendus de noir, protestaient. La pancarte de l'église de Gujan-Mestras (Gironde) : Fermée pour cause d'inventaire, et celles de Saint-Maurice (Orne), portant le nom de tous les donateurs d'objets du culte, protestaient.

La tour de l'église de Limerzel (Morbihan) ressemble à un gigantesque mausolée : à son sommet flotte, le long de la balustrade ajourée, un immense drap mortuaire ; plus bas, au-dessus du portail, autre tenture de deuil encadrant cette inscription suggestive :

Les Juifs ont crucifié Notre-Seigneur
Jésus-Christ
Au nom de la loi ;
Les francs-maçons veulent le voler
Au nom de la loi ;
Bientôt on nous couperait la tête
Au nom de la loi ;
Mais nous ne le voulons pas !

A Olonne (Vendée), M. de la Rochethulon, député, en guise de protestation, flanque son pied au derrière de l'agent.

Une protestation particulièrement éloquente a été entendue à Jaudrais (Eure-et-Loir). Le receveur voulait tout comprendre dans l'inventaire. Aussitôt le curé ordonne : « Mes amis, sortez tout ce qui vous appartient ! Jeunes gens, emportez mon harmonium ! » Et voilà que, en un clin d'œil, croix, chandeliers, bannières, nappes d'autel, vases, fleurs sont enlevés, et une procession va sortir de l'église. Un enfant de chœur emporte sa soutane. L'inspecteur accepte de tenir compte des réserves faites. Pareillement à Charmes (Vosges), les donateurs réclamèrent presque tout. Pour l'église de Saint-Symphorien, à Avignon, il n'y eut aucune réserve à faire devant le percepteur, simplement en raison de ceci que, avant son arrivée, tout, absolument, avait été déménagé. Les tabernacles comme les armoires étaient vides.

La résistance des catholiques d'Alsace et de Lorraine.

Solennellement la France avait promis de respecter « les libertés, les traditions, les convictions, les mœurs » de l'Alsace et de la Lorraine reconquises. Dès le mois de Novembre 1914 le maréchal Joffre à l'occasion de son séjour à Thann fit la déclaration suivante, décla-

ration qu'il confirma dans la suite par une lettre autographe en 1919 :

« Votre retour est définitif. Vous êtes Français pour toujours. La France vous apporte avec les libertés qu'elle a toujours représentées le respect de vos libertés à vous, des libertés alsaciennes, de vos traditions, de vos convictions, de vos mœurs. Je suis la France, vous êtes l'Alsace. Je vous apporte le baiser de la France ».

Le 11 février 1915 le président de la République M. Poincaré confirme à St-Amarin aux populations d'Alsace les déclarations du maréchal.

Le général Mangin répéta en termes émouvants ces promesses lors de son entrée triomphale à Metz le 19 novembre 1918. Ainsi que le général Gouraud à Strasbourg le 24 novembre : « La France vient à vous », clama le glorieux mutilé, « comme une mère vers un enfant chéri, perdu et retrouvé. Non seulement elle respectera vos coutumes, vos traditions locales, vos croyances religieuses, poussera vos intérêts économiques, mais elle pansera vos blessures ».

Non moins solennelles furent les promesses de M. Deschanel président de la Chambre (11 novembre 1918) du maréchal Pétain (14 novembre 1918) de M. Millerand président de la République et d'autres personnages les plus autorisés à parler au nom de la France.

Fallait-il que notre mère-patrie, si rudement éprouvée par 52 mois de guerre retombât entre les mains de ses pires ennemis, de la clique radicale, socialiste, franc-maçonne et antifrançaise, qui n'eut rien de plus pressé que de renier la parole sacrée de la France et de chercher à enlever une à une les libertés garanties.

Incontestablement la liberté de faire élever leurs enfants suivant leur conscience dans une école confessionnelle est celle à laquelle les catholiques d'Alsace et de Lorraine tiennent le plus. C'est la première à laquelle touche le gouvernement de M. Herriot. Il autorise les municipalités sectaires de Strasbourg, de Colmar, de Schiltigheim et d'Illkirch-Graffenstaden à convertir les écòles confessionnelles en écoles interconfessionnelles.

C'est la municipalité maçonnique de Colmar qui ouvre le feu. Elle veut avoir le triste privilège d'abolir en premier lieu ses magnifiques écoles chrétiennes. Les catholiques d'Alsace et de Lorraine comprirent bien vite que cette école mixte n'était que l'acheminement vers l'école laïque et athée. Aussi l'indignation fut-elle universelle.

Le 20 juillet ils organisèrent sous la direction de leurs brillants députés MM. Michel Walter, Oberkirch, Schumann, Pfleger et sous les auspices de leur évêque un meeting de protestation à Strasbourg. 50 000 catholiques d'Alsace formèrent un cortège monstre dans les rues de la

Capitale et sur la place Kléber. Les orateurs durent trouver 14 locaux différents pour haranguer la foule qui réclamait énergiquement le maintien des écoles chrétiennes et la cessation des mesures vexatoires d'un gouvernement aveuglé. Aveuglé par la haine antireligieuse.

Le branle était donné. L'Alsace a commencé, la France catholique s'est réveillée et a suivi ce magnifique exemple. Dans d'innombrables meetings organisés dans toutes les parties de la France les catholiques ont crié leur indignation contre les lois sectaires et ont promis de ne plus se laisser brimer par la bande judéo-franc-maçonne.

Au mois d'août il y eut un autre grand mouvement en Alsace Lorraine pour le maintien des écoles confessionnelles. Des listes circulaient partout et se couvraient de milliers de signatures. Ont signé 165 421 hommes et 208 194 femmes. Un grand nombre d'électeurs qui par erreur ou par dépit avaient voté pour le bloc du 11 mai exprimèrent leurs regrets tardifs en défendant leurs écoles et en signant les listes.

Comme les sectaires passaient outre et imposaient d'office l'école interconfessionnelle à la ville de Colmar, ce fut pour Mgr. Ruch et le comité d'Action catholique le signal d'une lutte à outrance pour l'école chrétienne. Aussitôt notre vaillant Evêque décréta, de concert avec le Comité, une grêve des écoliers catholiques

devant durer 3 jours pour Colmar et un jour dans le reste de l'Alsace. Ce jour là, le 16 mars on assista à un spectacle unique. Tout l'appareil gouvernemental fut mis en mouvement pour intimider les parents catholiques et faire avorter la grêve. Préfets, inspecteurs, instituteurs hostiles, gendarmes, gardes-champêtres s'évertuaient à menacer parents et enfants et à les faire entrer à l'école. Peine perdue. Dans les villes le nombre des grévistes se chiffrait par 60 et 75%, à la campagne de 90 à 100%. Malgré la pression du gouvernement, les maires se gardèrent bien d'infliger aux parents des petits grévistes les pénalités dont ceux-ci avaient été menacés. Seul le plus sot de tous les sectaires, l'adjoint socialiste Richard de Colmar gratifia de 10 frs. d'amende les pères de famille que ceux-ci se gardèrent bien de payer.

Il se trouva pourtant un malheureux que les lauriers de l'adjoint Richard empêchèrent de dormir. Ce fut le juif multimillionnaire Baumann, directeur des grands moulins et maire de Graffenstaden près Strasbourg. Non content de l'autorisation d'ouvrir des écoles mixtes, il écrivit au couvent de St-Jean-de-Bassel une lettre impertinente, enjoignant à ses supérieurs d'avoir a retirer les 5 sœurs d'école. Révoltés par cette outrecuidance juive les catholiques de l'endroit organisèrent un cortège de plus de 2000 personnes et se dirigèrent vers la demeure du maire qui avait jugé prudent de s'esquiver.

« Nous catholiques, nous refusons de nous laisser tyranniser plus longtemps», crie un des meneurs. « Vous avez parfaitement raison » répliqua la mairesse en l'absence du pleutre personnage qui n'osait affronter ses administrés. Je soumettrai vos revendications à mon mari. »

Celui-ci de nouveau très audacieux ne céda que pour deux sœurs ; les trois autres devant être remplacées immédiatement par des institutrices laïques. En conséquence Mgr. Ruch d'accord avec le Comité d'action invita les parents à retirer les enfants de l'école primaire pour leur donner par les sœurs l'instruction privée.

Mardi matin les pères catholiques allèrent chercher les sœurs à l'issue de la sainte Messe pour les conduire à l'école et y imposer leur présence. Les institutrices furent poliment invitées à se retirer et elles ne se firent d'ailleurs pas prier. Devant la foule houleuse, menaçante et prête à verser son sang les gendarmes qui avaient été convoqués reculèrent.

Les pères exprimèrent ensuite à l'inspecteur et au sous-préfet leur volonté que ceux-ci promirent de respecter. De plus le député Walter et le curé de Graffenstaden firent des démarches auprès du préfet du Bas-Rhin, qui autorisa les sœurs à reprendre leurs cours. Satisfaction est donc donnée aux catholiques jusqu'à nouvel ordre. Ils devront cependant avoir l'œil ouvert et continuer à lutter énergiquement

jusqu'à ce qu'ils aient obtenu complètement gain de cause et que l'école confessionnelle leur soit assurée.

A mi-chemin entre Mulhouse et Bâle se trouve le petit village de Brinkheim, qui avait l'honneur de posséder un de ces instituteurs athées comme malheureusement ils pullulent dans les écoles de l'Intérieur. Il apprenait à ses élèves que Dieu n'éxiste pas, qu'il n'y a ni ciel ni enfer, que Jésus Christ n'était qu'un grand homme etc. il crachait sans vergogne sa haine contre le pape, l'évêque, l'Eglise catholique, Lourdes, les catholiques pratiquants. Par l'entremise du Curé les fidèles s'adressèrent à Mgr. Ruch qui ordonna une enquête et publia dimanche après l'ordonnance suivante :

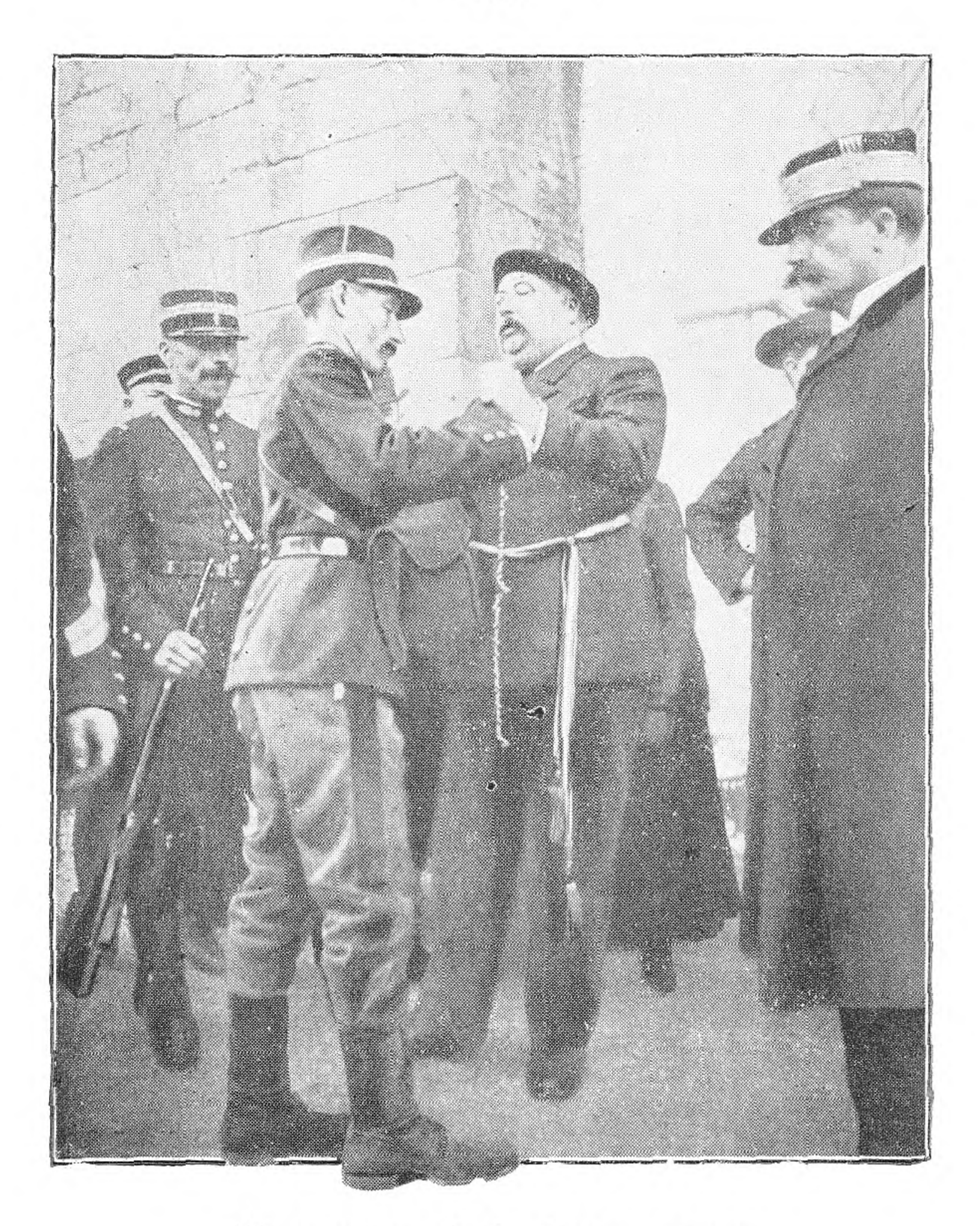
Art. 1er. L'école publique de Brinkheim est à l'heure présente un milieu où la foi des enfants est en danger de perversion.

Art. 2. Tout père et toute mère de famille catholique qui enverraient leurs enfants dans ladite école ne pourront recevoir l'absolution ni être admis à la Table Sainte.

Fait à Strasbourg, le 18 avril veille du dimanche de Quasimodo.

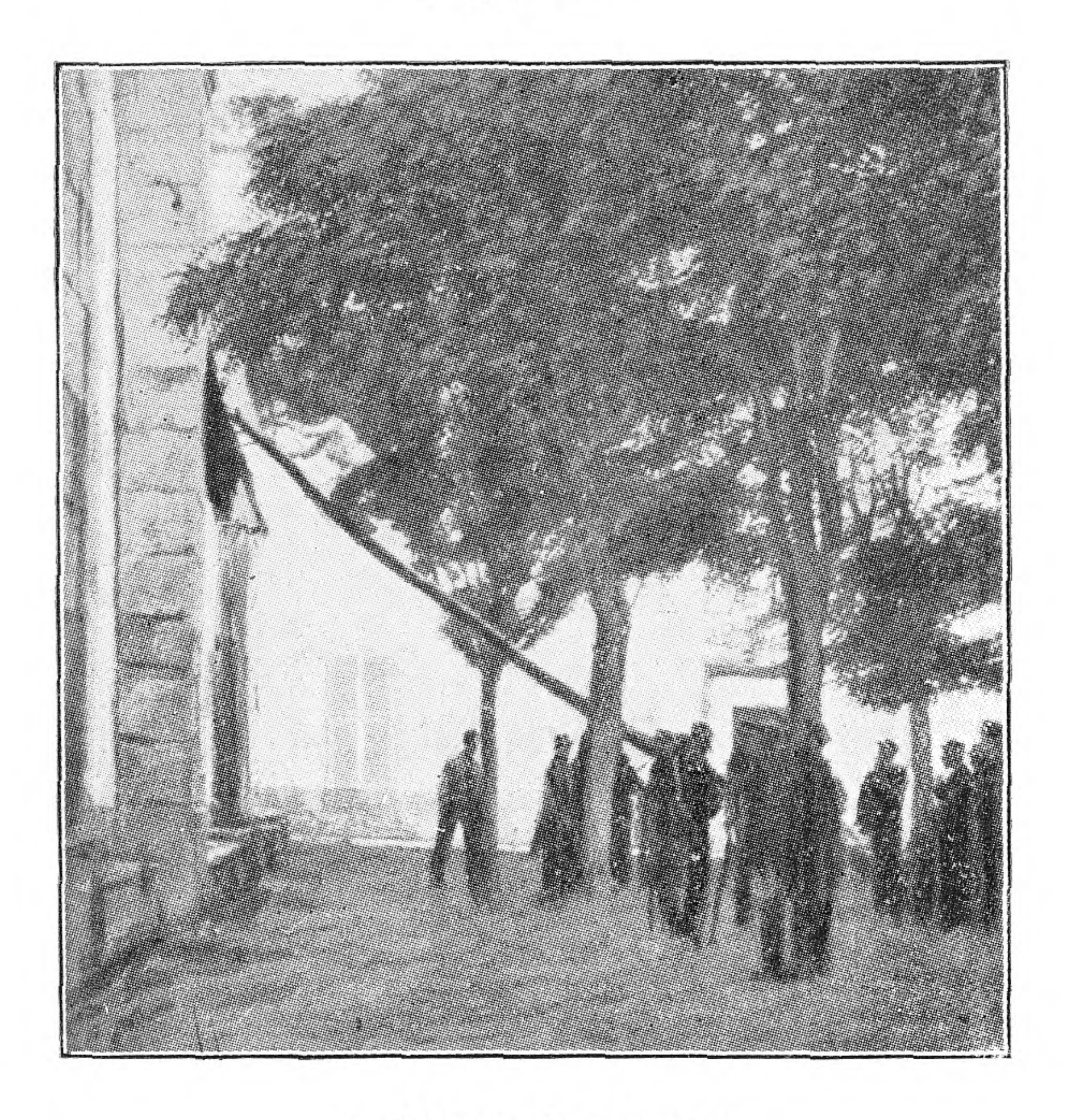
† **Charles-Joseph-Eugène Ruch.**

Il ne se trouva pas un seul catholique à enfreindre l'ordonnance de l'évêque et le gouvernement se vit obligé d'éloigner le mufle. Ah ! elle est belle la Liberté, l'Egalité et la Fraternité qu'on nous avait promise.



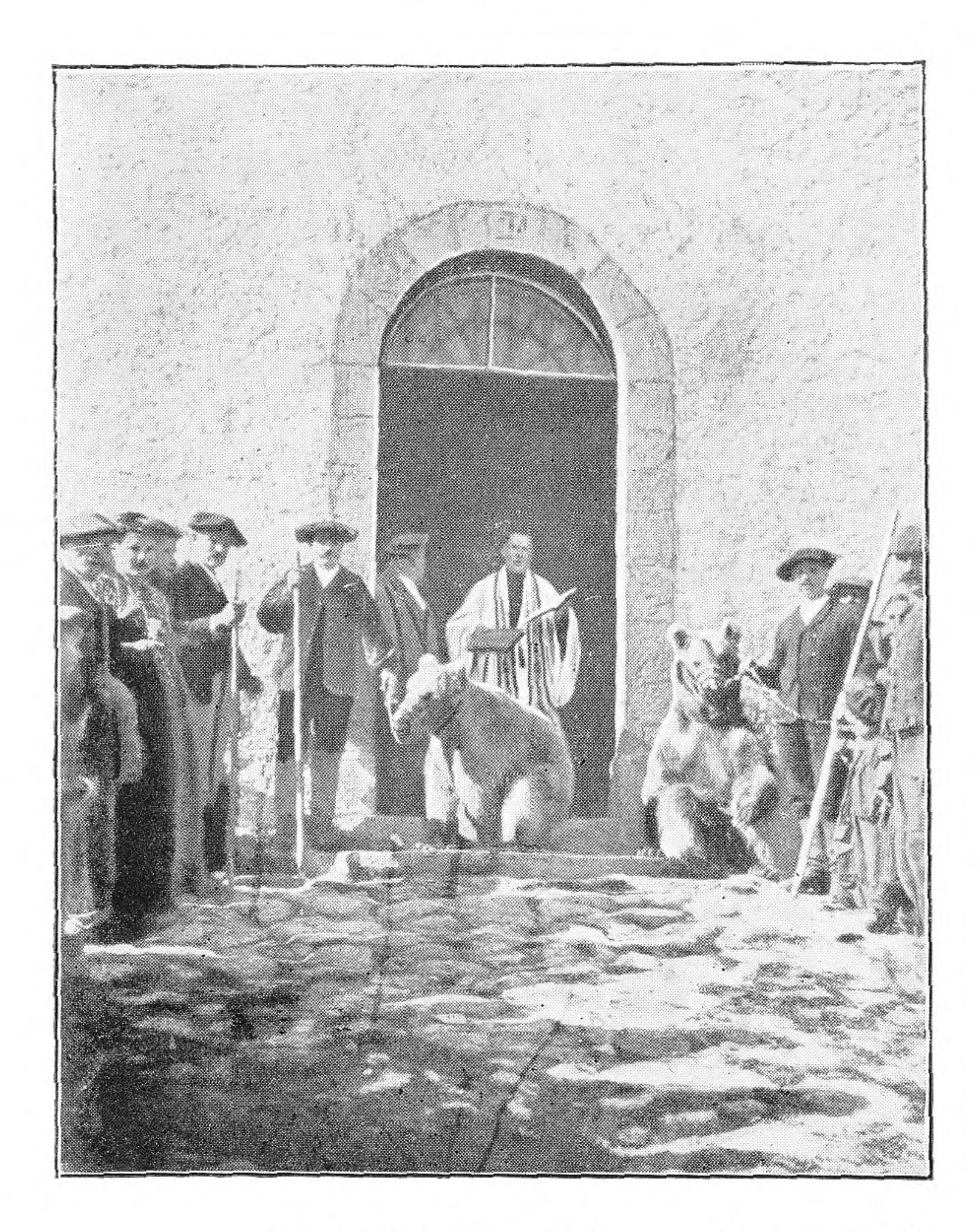
Un martyr de la bonne cause.

Le maire d'Arcangues (près Biarritz), Marquis d'Arcangues, révolté par la brutalité et la muflerie des cambrioleurs qui portent une main sacrilège sur l'église d'un village leur lance ce défi : «Tas de voleurs, Vive le Roi, A bas la république». Un instant après le brigadier l'appréhende au corps et le conduit garrotté au violon comme un simple malfaiteur.



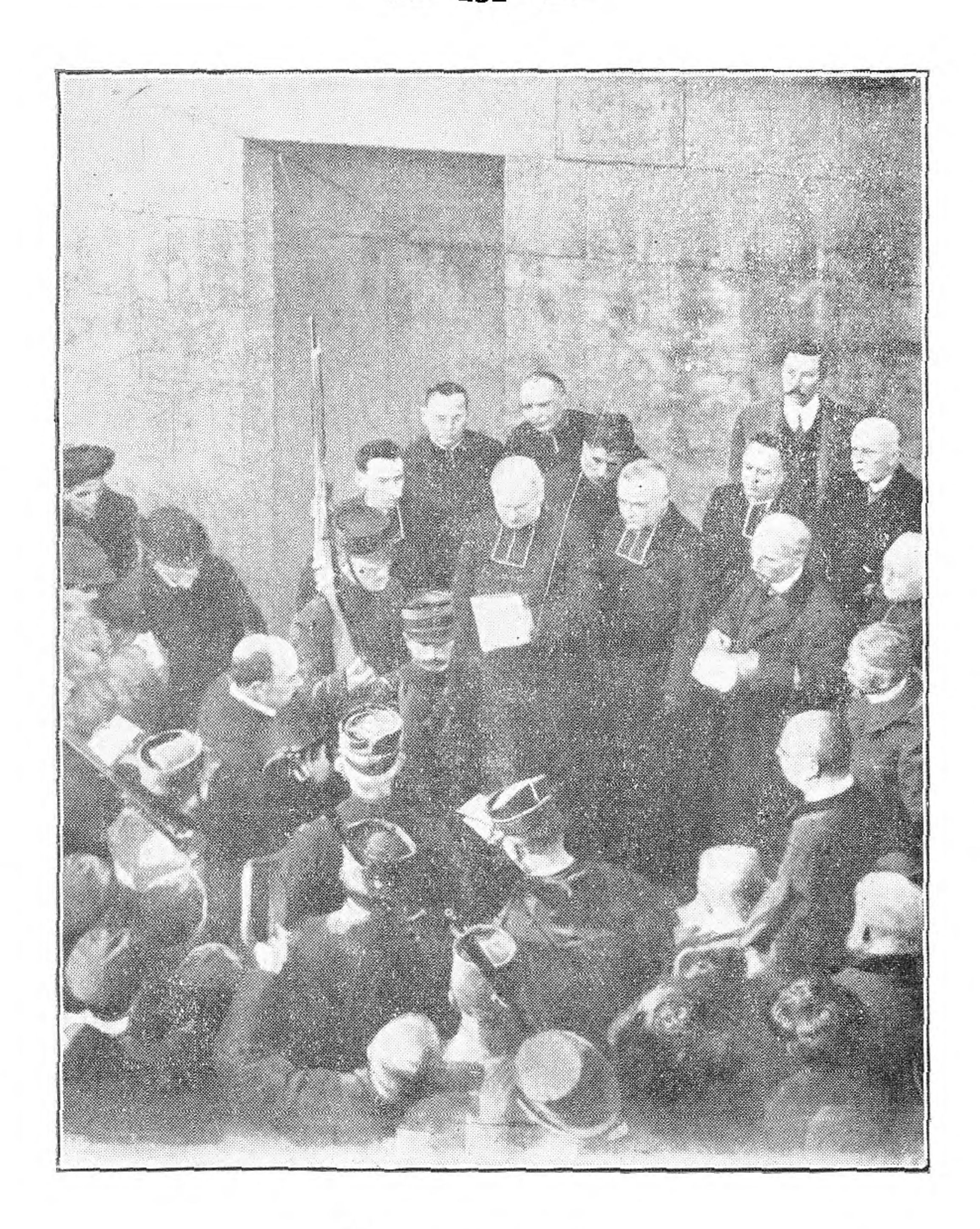
A l'assaut du couvent.

Quatre Pères Oblats habitent le petit couvent de La Blachère (Ardèche). Pour les en expulser le gouvernement envoie sur les lieux le préfet de l'Ardèche, le sous-préfet de Largentière, le procureur de la République, le juge de paix, 250 gendarmes, 30 sapeurs du 7e génie avec un colonel, 2 capitaines et plusieurs lieutenants. Trouvant toutes les portes bien fermées, les sapeurs se servent d'un tronc d'arbre en guise d'échelle, escaladent le toit et pénètrent ainsi dans le couvent. Glorieux fait d'armes !



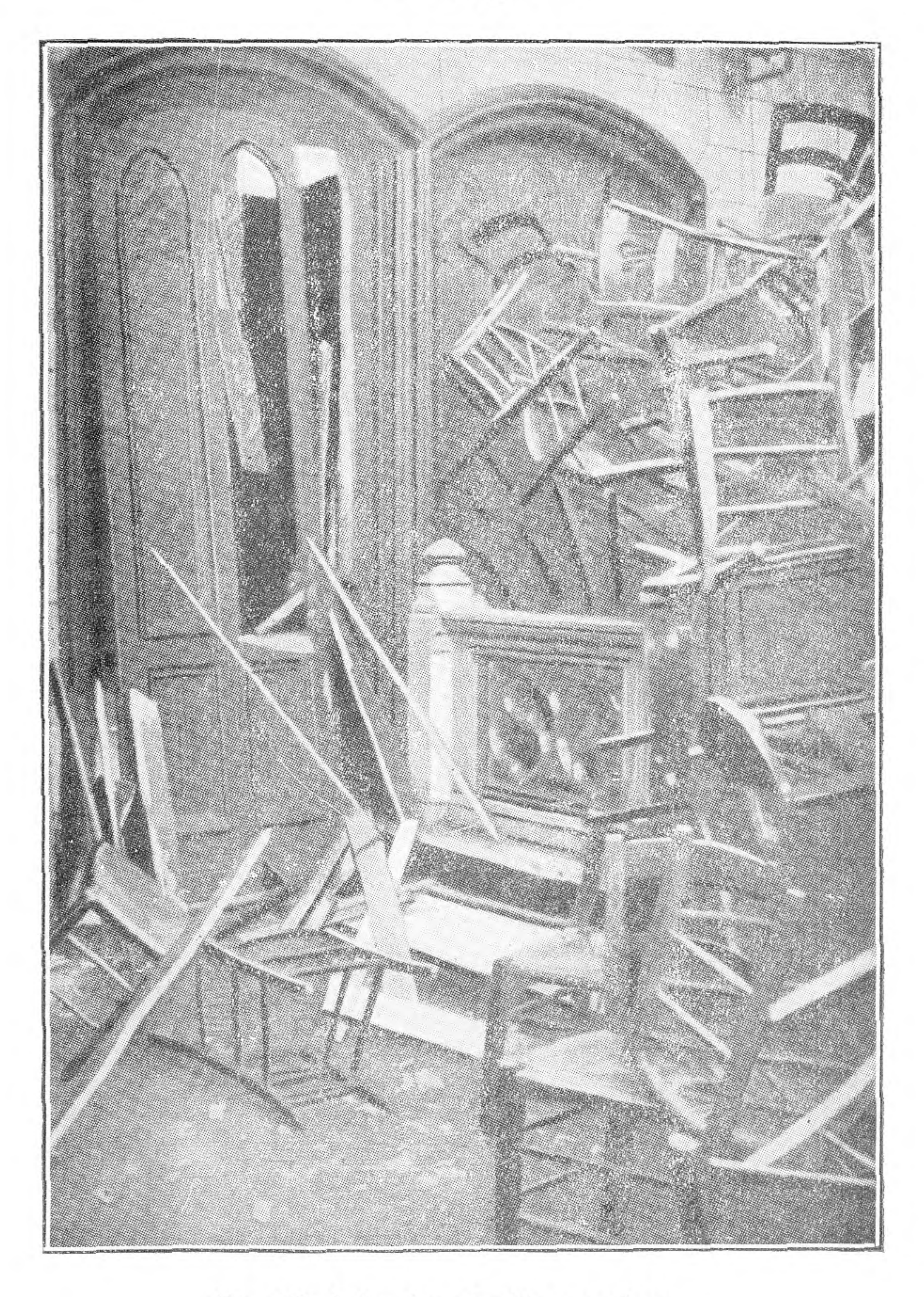
A Montjoie (Ariège). **(Illustration)**

deux ours géants protègent le curé pendant la lecture de la protestation et intimident singulièrement les agents du fisc.



Héros admirables.

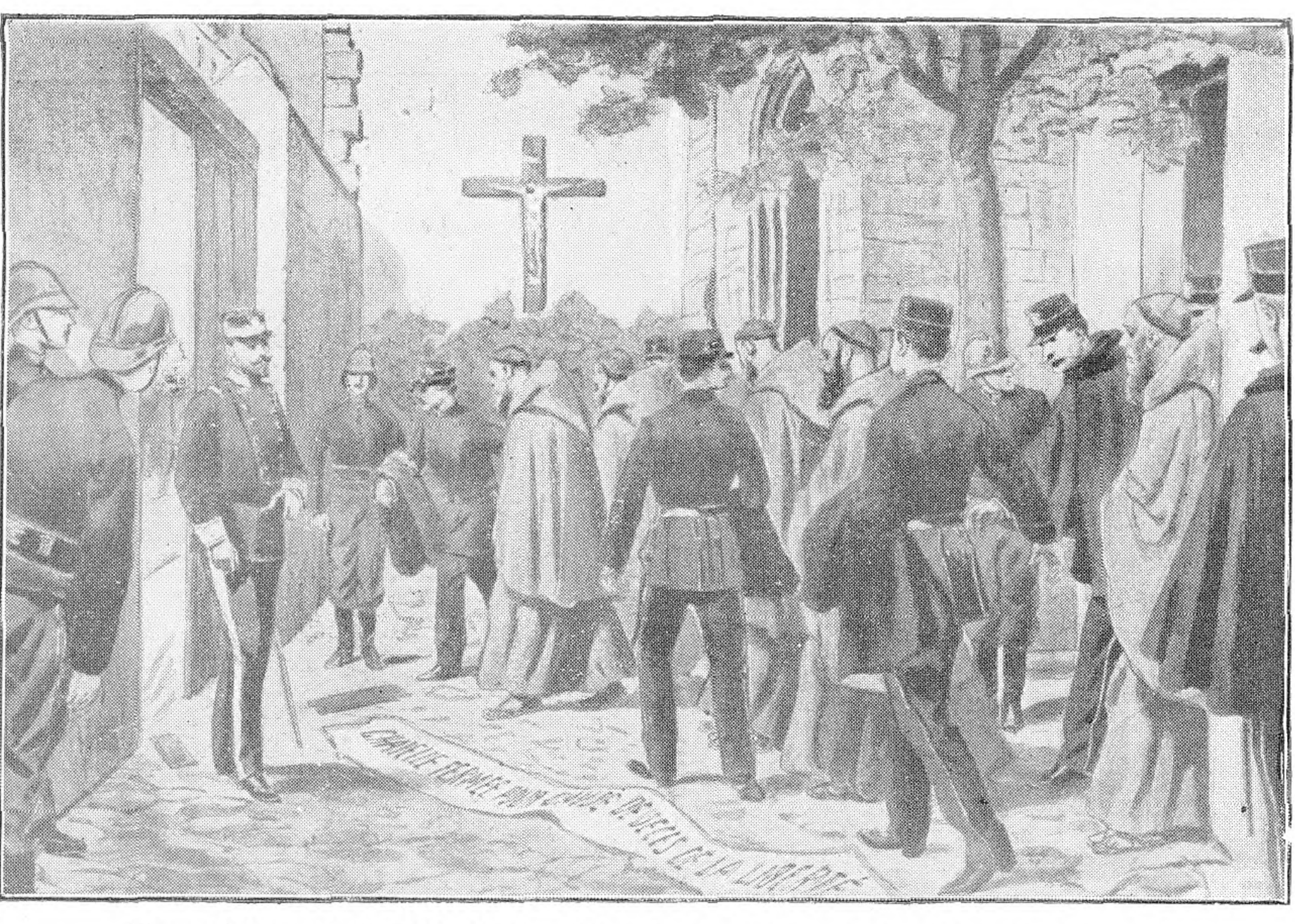
A l'occasion du crochetage de l'église de St. Servan (Ile et Vilaine) le commandant Héry déclare au commissaire Gérard son refus de faire avancer sa troupe pour la sale besogne. Les Capitaines Cléret-Langavant et Spinel imitent son héroïque exemple et brisent ainsi leur carrière. Mr. le Curé Desrées vient de lire son énergique protestation.



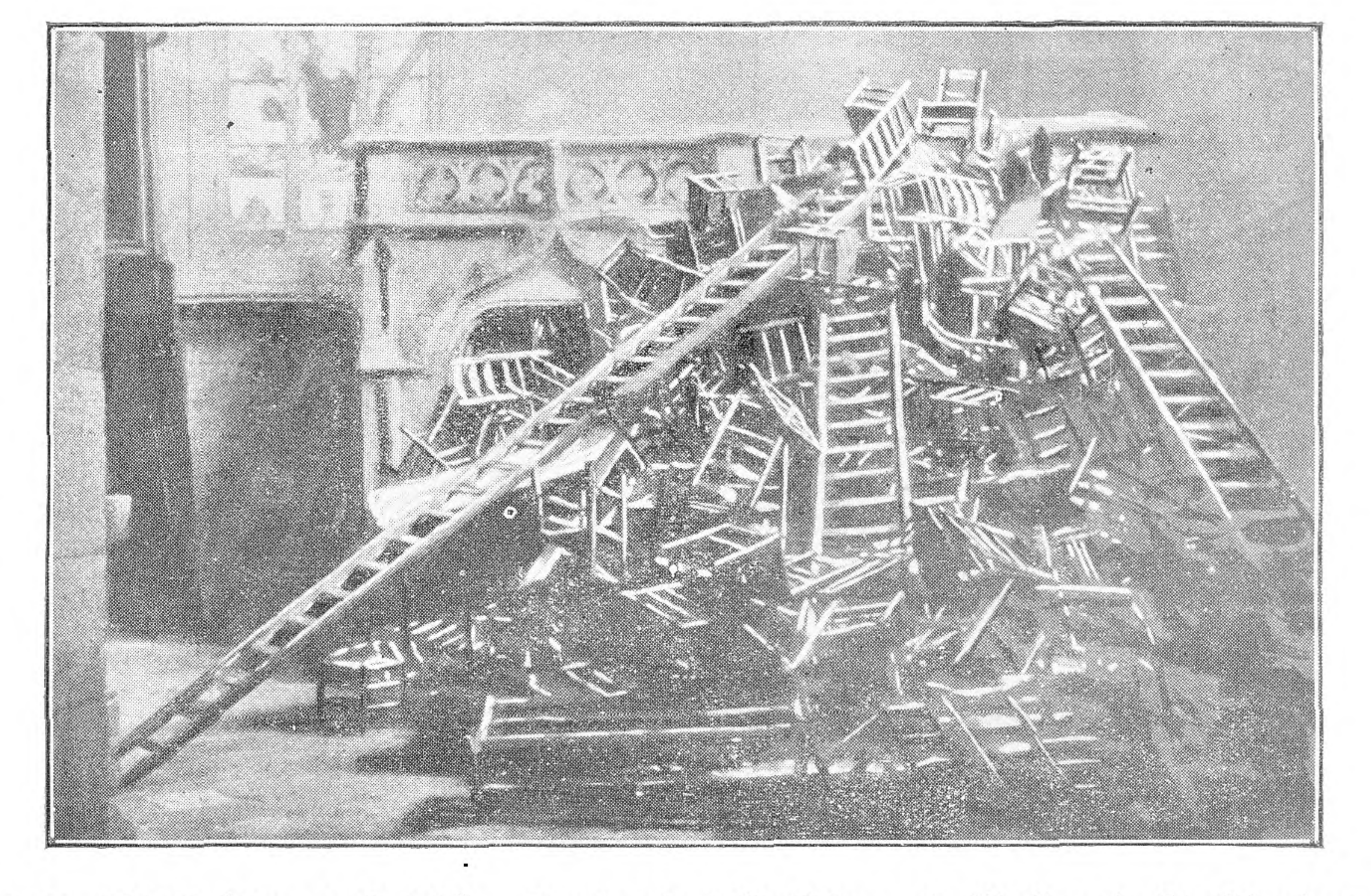
St. Christophe de Tourcoing.
L'intérieur après le départ des Huns.



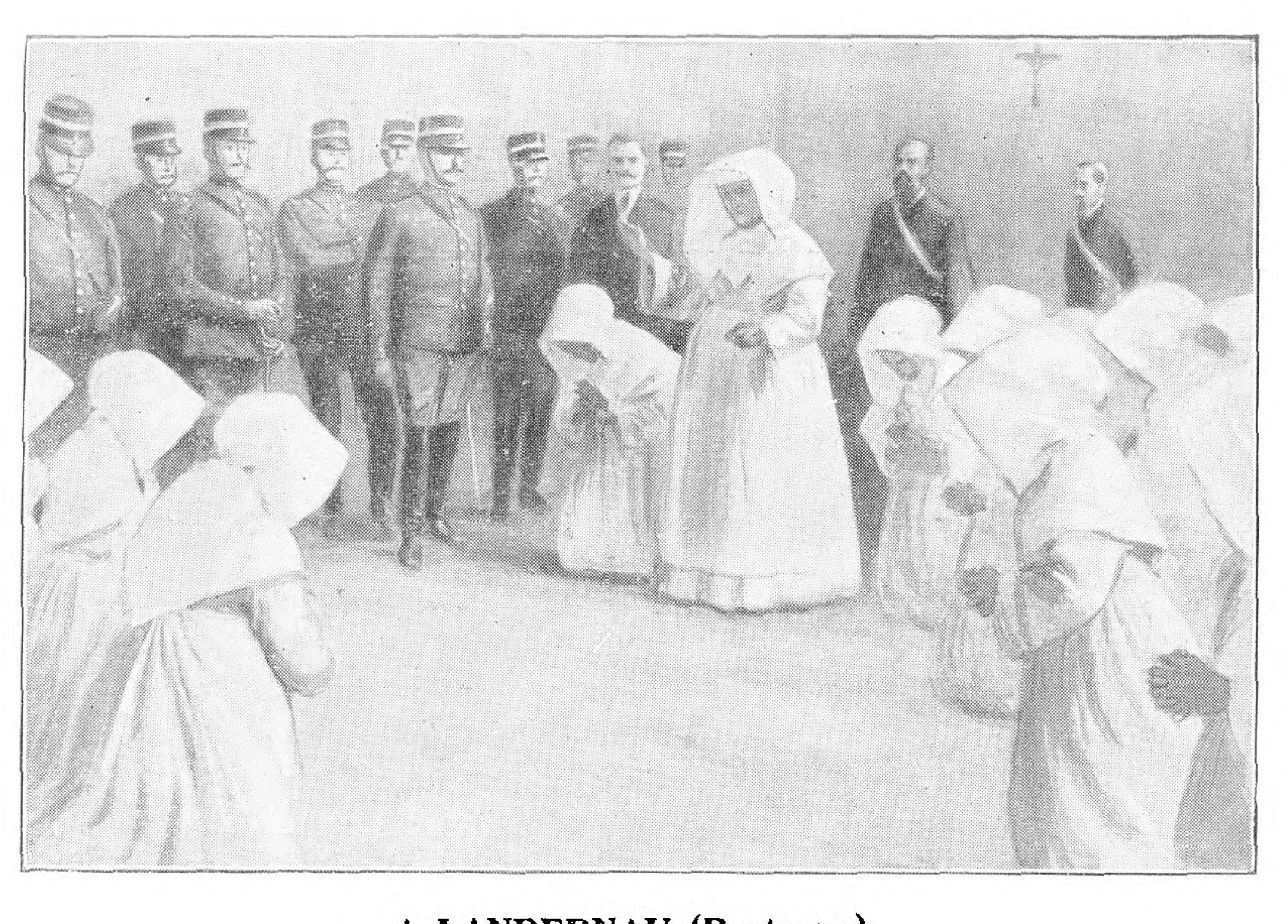
La hache du crocheteur dessine au portail l'image de N.-D. de l'épine.



Expulsion des PP. Capucins de la Rue de la Santé (Paris).
(d'après une illustration du Pèlerin).

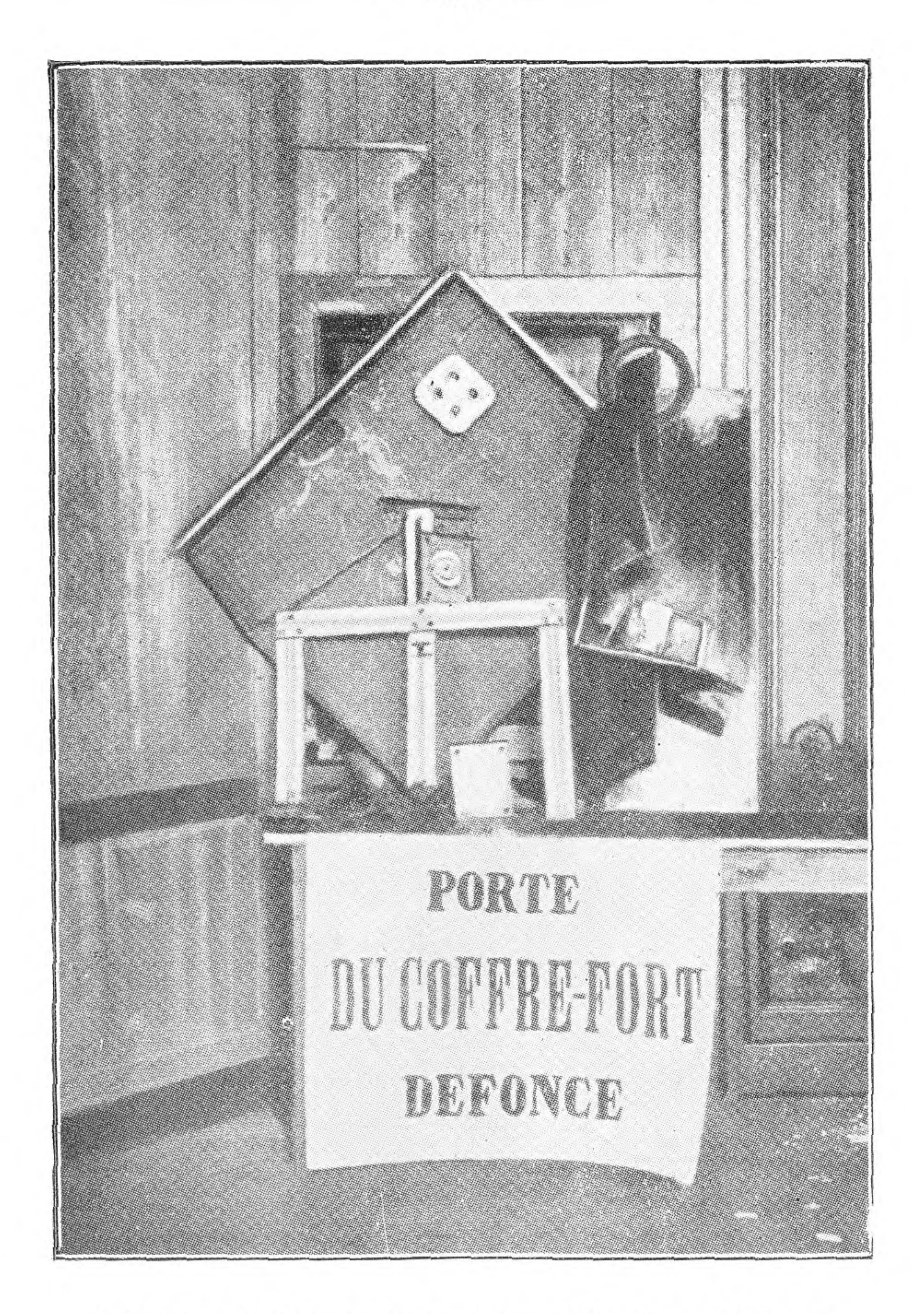


A St. OMER (Pas-de-Calais). - Barricade à l'intérieur de l'église du St. Sépulcre.



A LANDERNAU (Bretagne)

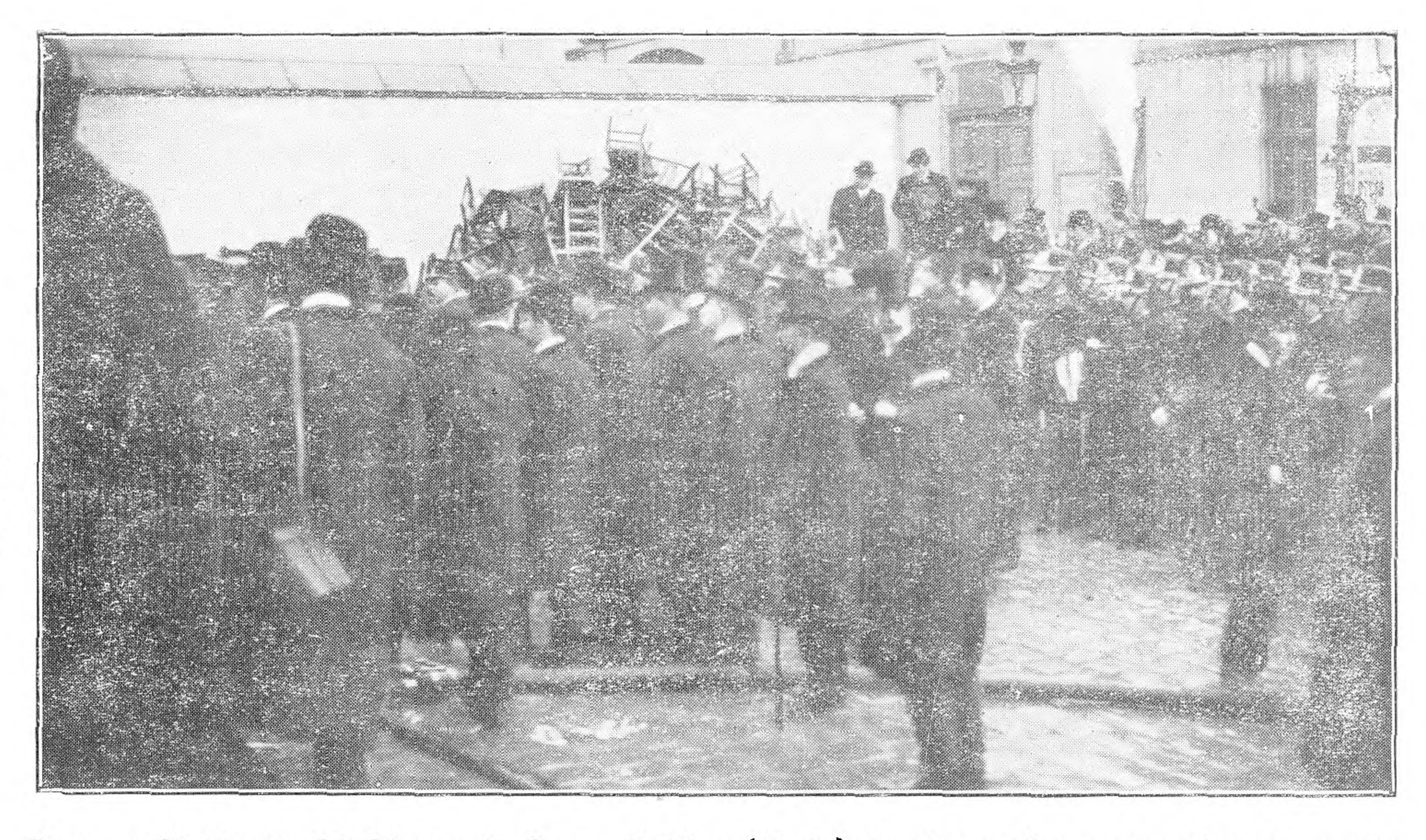
La Rèv. Mère Supérieure bénit une dernière fois ses consoeurs avant le départ pour l'exil. (Illustration).



A N.-D. de Tourcoing. - Le coffre-fort défoncé.



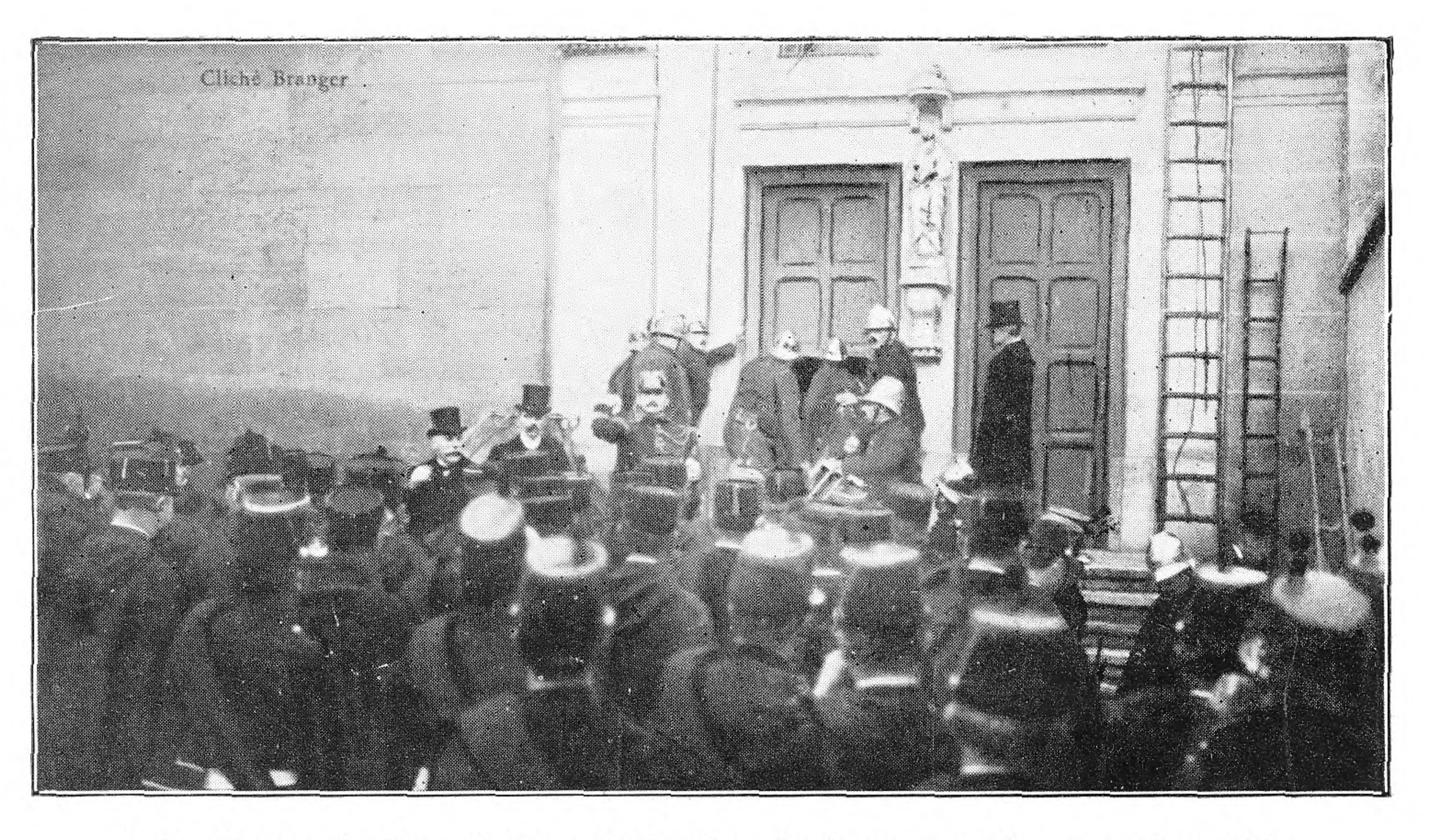
A N.-D. de Tourcoing.
Les voleurs entrent par la fenêtre.



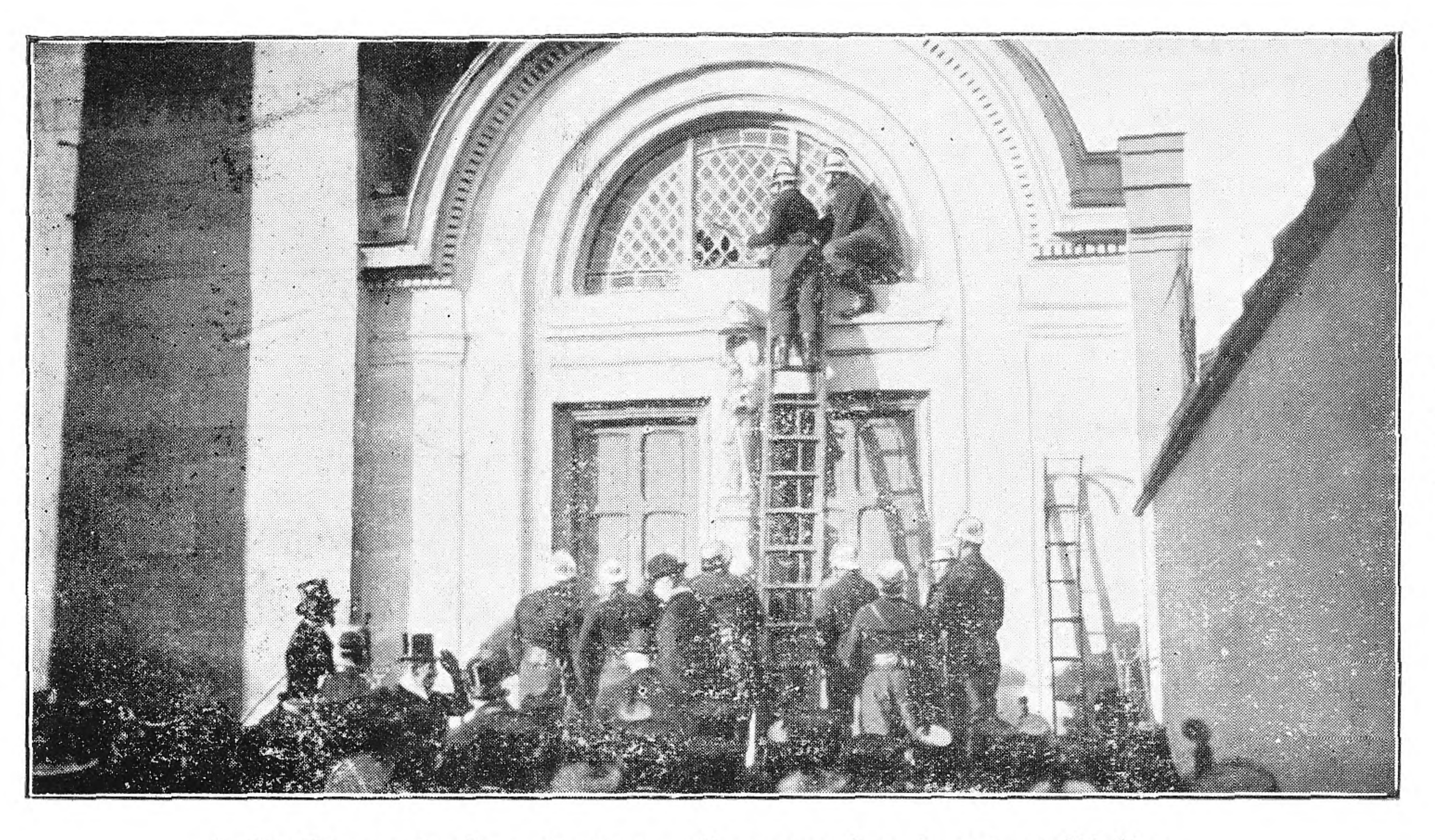
Devant l'église de St. Pierre du Gros -Caillou (Paris) les journalistes attendent la sortie des agents



A St. Pierre du Gros-Caillou. Les autorités ordonnent aux pompiers le crochctage d'une porte latérale.



A St. Pierre du Gros-Caillou. M. Lépine, le fameux préfet de police, dirige personnellement les opérations.



A St. Pierre du Gros-Caillou. - Les pompiers inondent l'église.

Inondation et barricades à l'intérieur de l'église de St. Pierre du Gros-Caillou,

Explication des Illustrations.

(Pages 129 — 144).

Après le crochetage.

Les agents ont réussi à pénétrer dans l'église de St-Christophe à Tourcoing. Ils ont forcé la porte du souterrain du calorifère qui donne accès à la chapelle de Notre-Dame. Furieux d'avoir été arrêtés assez longtemps ils bousculent les chaises et les prie-Dieu. La photo de la *page 133* permet de voir un coin de l'intérieur de l'église après leur départ.

L'œuvre du cambrioleur.

A Evron (Mayenne) on vénère de temps immémorial une statue de N.-D. de l'épine : la sainte Vierge assise portant l'Enfant Jésus et tenant une épine dans sa main gauche. Or en donnant des coups de hache dans le grand portail, l'instrument du cambrioleur traça par un curieux hasard la silhouette de la statue de N.-D. de l'épine telle qu'on la voyait à l'intérieur.

La « liberté » à Paris.

Les Pères Capucins de la rue de la Santé, les grands missionnaires de la Capitale sont expulsés à leur tour comme de simples malfaiteurs. Hélas, quand dans un pays on amnistie les bandits, les voleurs et les traîtres, il ne reste plus de place pour les honnêtes gens.

Crochetage difficile.

Les braves catholiques de St-Omer ont rendu aux agents leur triste besogne aussi difficile que possible. Une fameuse barricade de bancs, de chaises, de madriers, d'échelles reliés par du fil

de fer barbelé rend l'accès de l'église presqu'impossible.

La dernière bénédiction.

A Landerneau les agents de M. Combes ont pu crocheter le couvent des Sœurs du St-Esprit. La mort dans l'âme les pauvres sœurs sont obligées de quitter le cher couvent pour l'exil. La vieille Mère Supérieure adresse à la Communauté ses dernières paroles. A genoux les sœurs reçoivent sa dernière bénédiction.

A l'église Notre-Dame de Tourcoing.

A Tourcoing le coffre-fort de l'église Notre-Dame est particulièrement solide. Il faut un très rude travail pour le défoncer ; travail complètement inutile, car il est absolument vide.

Il fut non moins pénible de crocheter l'église elle-même, car les barricades de l'intérieur étaient reliées de fil de fer chargé à l'électricité. Les bandits risquaient d'être électrocutés. Alors ils eurent l'idée d'enfoncer les vitraux pour pénétrer dans la nef.

A St-Pierre du Gros-Caillou (Paris).

Le travail des agents fut particulièrement dur à St-Pierre du Gros-Caillou (Paris). Le fameux Lépine, préfet de police de Paris, dirigea personnellement l'opération. Les chrétiens avaient passé la nuit à l'église. Au fur et à mesure que les panneaux sautaient, ils obstruaient les portes de nouveaux obstacles. Lépine au bout de son latin fit venir les pompiers qui par les fenêtres inondaient l'église et les fidèles. Après plusieurs heures de travail le portail du sanctuaire fut enfin défoncé. Sur la place une multitude de journalistes et de photographes attendaient la sortie des cambrioleurs.

Le nouveau régime abject.

C'est fait. Les élections du 11 Mai 1924 nous ont valu un nouveau régime abject. Comme en 1903 la loge dirige seule un gouvernement qui fait la honte de la France, et mène ce beau pays tout droit à la perte. La Franc-Maçonnerie ne se contente pas de donner la directive, elle contrôle rigoureusement la conduite de ses hommes et l'exécution intégrale de ses ordres. Le Bloc des Gauches exécute fidèlement la consigne :

Les loges exigent le renversement du Président de la République. Ce fut le premier travail et le premier succès du bloc.

Les loges décrètent la suppression de l'ambassade du Vatican. Le 20 janvier dernier le bloc de gauche s'empresse d'obéir à cet ordre.

Les loges demandent l'application de la loi sur les congrégations. M. Herriot fait partir d'abord les Clarisses d'Alençon et menace d'autres congrégations. Toutefois, devant les protestations indignées du public et de la presse, le président du Conseil recule.

Les loges veulent le triomphe de la laïcité. M. Herriot promet de s'y employer.

Les loges réclament l'amnistie pleine et entière pour les condamnés et les traîtres. M. Herriot fait passer cette loi. MM. Caillaux et Malvy rentrent avec honneur et pourront recommencer à trahir leur pays.

Les loges veulent renouer avec les Moscovites. M. Herriot obéit et échange son ambassadeur contre celui des Soviets.

Les loges réclament le droit syndical des fonctionnaires. M. Herriot le leur accorde.

Les loges s'insurgent contre les libertés de l'Alsace-Lorraine. M. Herriot a promis de les supprimer. S'il n'a pu tenir sa promesse c'est qu'il comprend qu'il se brûlerait les doigts à l'essai.

Les loges réclament l'école unique et le monopole de l'enseignement. M. Herriot y souscrit. Ce sera la prochaine grande lutte de la France contre l'Antifrance, et Dieu aidant, la victoire ne restera pas aux haineux sectaires.

Ah ! combien les Allemands doivent-ils se réjouir de cette guerre contre la religion et contre l'honnêteté. Qu'ils sont heureux de voir le beau pays de France livré aux misérables qui préparent sa ruine financière, politique et morale et sabotent avec tant de brio la victoire achetée si chèrement.

Catholiques, souvenez-vous !

1879, 31 mars : Le juif Gambetta est élu président de la Chambre. A l'instigation de Bismark il déclare la guerre à l'Eglise catholique et traditionnelle de France.

1880, 31 août : Expulsion des Jésuites et de toutes les congrégations non reconnues.

1881, 11 février : Commencement d'expulsion des sœurs des hôpitaux. Fermeture des petits séminaires. Ecole primaire neutre.

1882, 2 novembre : Suppression du crucifix dans les écoles primaires.

1883 : Interdiction de toute subvention aux fabriques des églises.

1884, 27 juillet : Le projet de loi du juif Naquet instituant le divorce est accepté .

1885, 20 mai : L'église Ste-Geneviève de Paris est transformée en temple (Panthéon) pour les maîtres-valets de la maçonnerie.

1886, 4 juin : Suppression du traitement des vicaires. — Défense aux congréganistes d'enseigner dans les écoles de l'Etat.

1887, 15 novembre : loi hostile à l'Eglise concernant le régime des enterrements.

1888, 9 juin : Interdiction aux évêques de se réunir.

1889, 15 juillet : Introduction du service militaire pour les ecclésiastiques.

1890, 12 novembre : Toast sensationnel du cardinal Lavigerie : Les catholiques sont invités à se rallier à la République.

1891, 4 octobre : Défense aux évêques de correspondre avec Rome.

1892 : Les socialistes gouvernementaux donnent l'assaut aux églises parisiennes pendant les sermons du carême.

1893 : Loi contre les fabriques d'église, — les traitements des 1.217 ecclésiastiques sont supprimés.

1894 : Déclaration de Spuller sur l'esprit nouveau.

1895 : Augmentation arbitraire de l'impôt pour les congrégations.

1896 : Le discours blasphématoire de Brisson est affiché publiquement.

1900 : Suppression de la congrégation assomptionniste.

1901 : Loi sur les associations, dirigée contre les congrégations. Vœu de Viviani d'éteindre les lumières du ciel et d'abolir l'église entière. (Aujourd'hui Viviani est un homme atteint d'aliénation mentale, l'Eglise par contre est toujours debout !)

1902 : Des officiers refusent d'obéir lors de l'expulsion des religieux. Protestation des évêques contre la loi sur les associations.

1903 : Expulsion des Chartreux. Débats d'une extrême violence à la Chambre au sujet de la persécution religieuse. Combes président du ministère. — Interdiction des processions. Expulsion de toutes les sœurs congréganistes des hôpitaux militaires.

1904, 23 février : Expulsion de tous les congréganistes des écoles privées.
1er avril : Vendredi-Saint ! Enlèvement des crucifix dans les tribunaux.
21 mai : L'ambassadeur de France auprès du Vatican est rappelé.

1905, 3 juillet : La Chambre vote la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

1906, 1er janvier : Suppression de tous les aumôniers militaires.

2 février : Inventaires sanglants à travers la France entière.

19 février : Pie X condamne la loi de séparation.

19 juillet : Interdiction aux militaires de saluer les ecclésiastiques.

10 août : Encyclique de Pie X : Gravissimo officii munere.

11 décembre : Expulsion du plénipotentiaire de la Curie, M. Montagnini.

1907, 2 janvier : Nouvelle loi concernant la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

5 janvier : Abolition de l'inscription : « Dieu protège la France » sur les pièces d'or et d'argent.

6 février : Suppression de tous les aumôniers sur les navires de guerre.

1908, 13 avril : Loi concernant le vol des fonds des fondations.

4 juin : Transfert solennel des cendres du romancier pornographe Zola, au Panthéon (ancienne église Ste-Geneviève).

1913, juillet : Violents débats à la Chambre pour obtenir une nouvelle loi scolaire antireligieuse.

1914, janvier : Adoption de cette loi par la Chambre.

1914—1918 : Guerre mondiale. Son bilan désastreux pour la France : 10 départements dévastés, 400 milliards de dettes et 1.380.000 de ses meilleurs enfants tués.

1919, 16 novembre : Elections générales en faveur du bloc national suivies de quatre années d'apaisement et de calme relatifs pour l'Eglise.

1924, 11 mai : Elections générales en faveur des radicaux-socialistes. Avec Herriot au pouvoir le régime abject fait sa réapparition. 242 francs-maçons, de nombreux youpins et quelques repris de justice siègent à la Chambre. Sur 13 ministres 12 sont francs-maçons. Le premier acte du gouvernement de Herriot fut de déclarer la guerre à l'Eglise catholique en Alsace et en Lorraine.

Juillet : Les Clarisses d'Alençon, les premières victimes, sont exilées. Les deuxièmes victimes visées sont les sœurs d'Evian.

Quelques faits du temps de la persécution religieuse.

De quelle manière les couvents furent mis à l'enchère :

Couvent	Valeur réelle	Produit de la vente
Aix	190 000	23 000
Marseille (S. C.)	235 000	69 500
Marseille (Oblats)	200 000	25 000
Sarlat	248 000	8 595
Rennes	1 145 000	100 000
Roubaix	247 000	13 000

Paris : Marianistes	931 000	350 000
Frères enseignants	18 000 000	329 550
Castelsarrasin	215 000	4 000
Belley	179 000	10 000
Belley	213 000	6 000
Digne	25 000	2 000
Montlieu	172 550	15 000
Montbard	311 200	43 000
Rouen	185 000	30 000

Comment on se fit payer.

Ont disparu dans les poches des liquidateurs :

1 047 327	Frs.	pour	entretien des immeubles ;
434 704	»	»	exploitation des terres ;
6 153 845	»	»	frais de procédure ;
643 175	»	»	experts ;
1 609 963	»	»	notaires et huissiers ;
1 693 261	»	»	avocats ;
535 803	»	»	remplaçants ;
983 474	»	»	agents de liquidateurs ;
411 051	»	»	voyages et correspondances ;
730 079	»	»	bureaux et frais de bureau ;
643 175	»	»	rétribution personnelle des liquidateurs ;
570 022	»	»	portefeuille des liquidateurs ;
2 113 087	»	»	divers (?) ;
4 091 412	»	»	sommes restées introuvables.

Le fameux milliard de la Congrégation, avec lequel le gouvernement avait leurré le peuple, disparaissait ainsi dans les poches sans fond de quelques youpins et autres voleurs privilégiés.



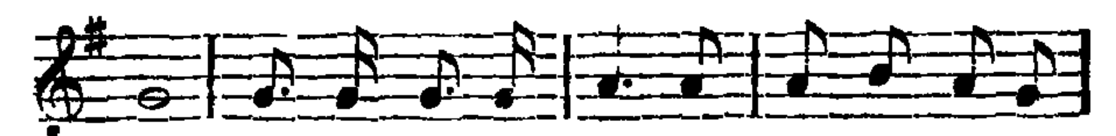
La France et Dieu jusqu'à la mort

A S. Gr. Mgr RUCH, Evêque de Strasbourg
Aux Catholiques d'Alsace et de Lorraine
A tous les Catholiques de France
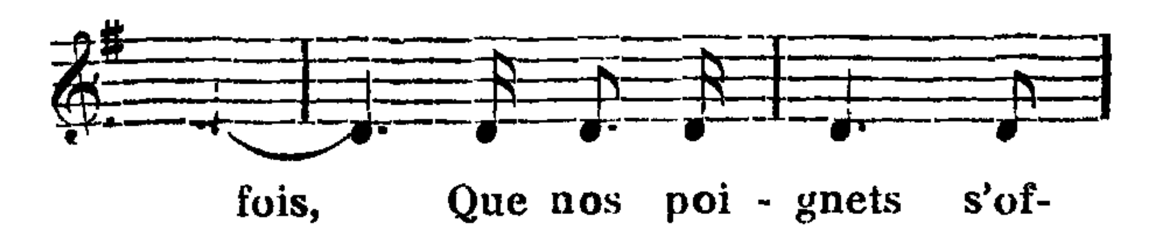
Paroles et Musique de *Henri Colas*

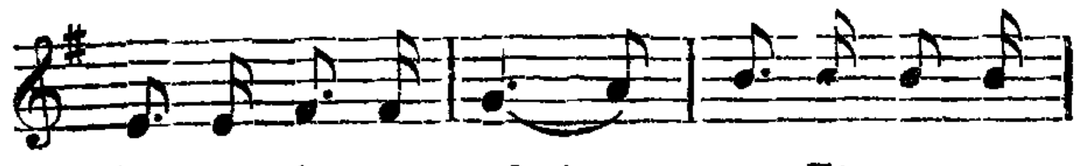


1. Vous a - vez cru, re - ve - nant à vos

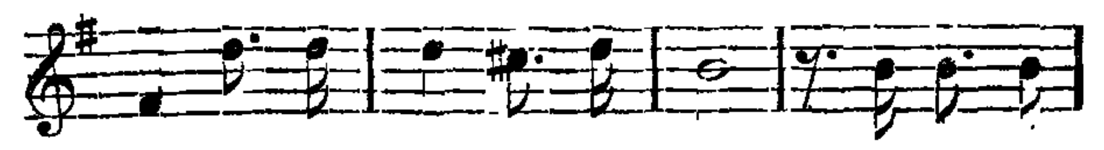


hai - nes, Nous re-trou-ver, sou-mis, comme au-tre-

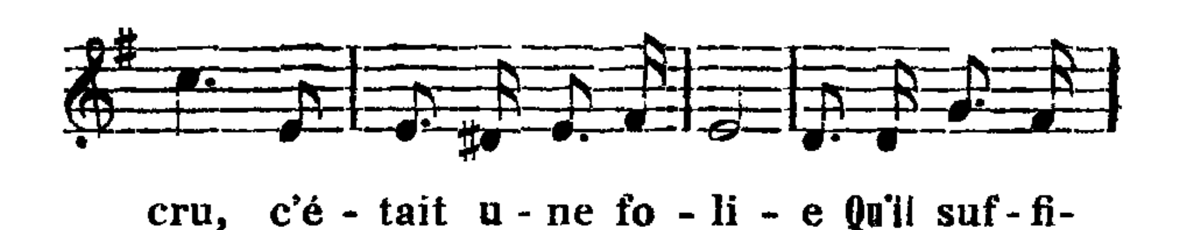




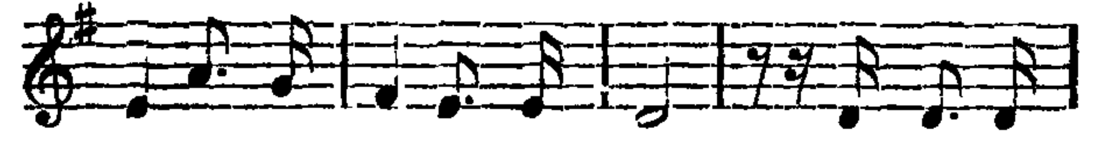
fri-raient à vos chai - nes, Et que nos
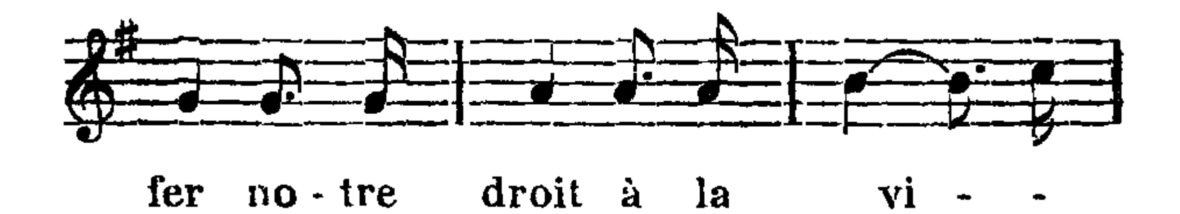


fronts cour - be-raient sous vos lois, Vous a-vez



cru, c'é - tait u - ne fo - li - e Qu'il suf - fi-
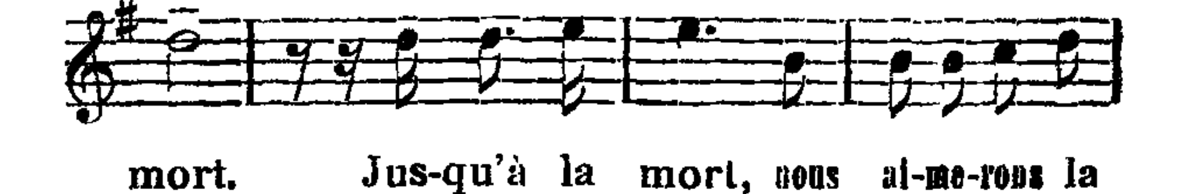


rait de par - ler un peu fort, Pour é-touf-



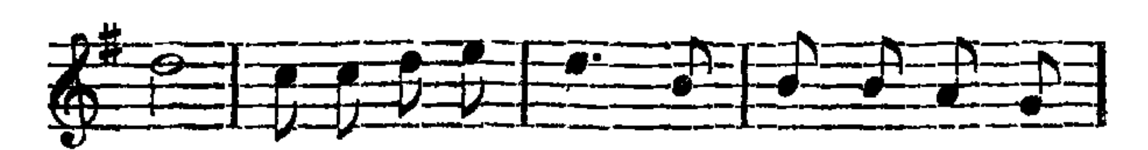
fer no - tre droit à la vi - -
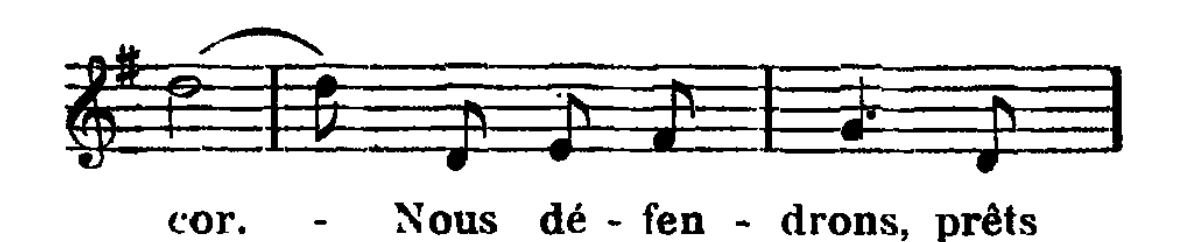


e, Et n'a-voir plus qu'à chan-ter no - tre



mort. Jus-qu'à la mort, nous ai-me-rons la
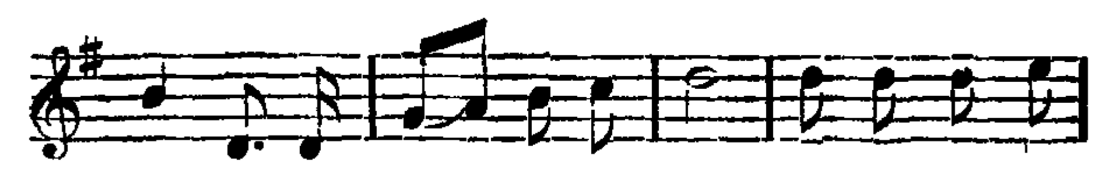


Fran - ce, Mais no-tre Dieu, nous l'ai-mons plus en-



cor. - Nous dé - fen - drons, prêts



a tou - te souf - fran - ce, Ce double a-



mour, cet-te doub-le es-pé - ran - ce, La France et



Dieu, jus-qu'à la mort! - La France et



Dieu, jus - qu'à la mort!

II

Malheur à vous, si rien ne vous arrête,
Nous sommes las d'être persécutés ;
Nous attendons ; la résistance est prête,
Rien n'abattra nos espoirs entêtés ;
Français de race, aussi bien que les autres,
Nous exigeons les mêmes libertés ;
La guerre a pris, je pense, assez des nôtres
Pour que nos droits soient enfins respectés !

III

Si vous saviez vers qui va votre haine,
Quel est celui que votre aveuglement
Cherche à bannir d'Alsace et de Lorraine
De qui chacun aura son jugement,
Comme autrefois l'humble Samaritaine
Ou comme Saul terrible en son courroux
Le cœur touché d'une grâce soudaine,
Vous tomberiez vaincus, à ses genoux.

Tiré de : « **Nos Chansons françaises** »

Editions Spéc. 17, rue Soufflot, Paris

Table de Matières.



Du même auteur.

LE DIABLE, ses paroles, son action dans les enfants d'Illfurt 3e édition. Prix 3 frs. (franco 3.50 frs.) chez l'auteur.

Récit souverainement émouvant du martyre de deux petits frères alsaciens possédés du démon durant plus de quatre ans, — d'après les documents authentiques des enquêteurs laïques et écclesiastiques.

Le succès de cet ouvrage, recommandé par le R. P. Matéo et par plusieurs évêques est vraiment prodigieux, puisque il a été traduit en anglais, allemand (5e éditions) italien, espagnol, portugais, hongrois, croate, polonais, slovaque, indien (tamoul) et qu'il se prépare actuellement des éditions pour la Chine, l'Annam, et l'Amérique de langue anglo-saxonne, portugaise et espagnole.





SOC. ALS. D'ÉDIT. « ALS. », S.A., COLMAR.

